



COOPÉRATION CAMEROUN SYSTÈME DES NATIONS UNIES



Nations Unies au
CAMEROUN

Tous Unis dans l'Action

**PLAN CADRE DES NATIONS UNIES
POUR L'AIDE AU DÉVELOPPEMENT**

PNUAD 2018-2020



**DES POPULATIONS PLUS RESILIENTES ET
ENGAGEES POUR UN DEVELOPPEMENT
INCLUSIF ET DURABLE.**

SOMMAIRE

SOMMAIRE	i
AVANT - PROPOS	Erreur ! Signet non défini.
VISION & DECLARATION D'ENGAGEMENT DE L'EQUIPE DE PAYS DU SNU	ii
PAGE DE SIGNATURE	Erreur ! Signet non défini.
RESUME EXECUTIF	vi
LISTE DES SIGLES ET ABBREVIATIONS	ix
1. CONTEXTE NATIONAL	10
1.1- <i>Présentation générale du pays (milieu physique, populations et institutions)</i>	10
1.2- <i>Croissance économique et emploi</i>	11
1.3- <i>Développement social</i>	14
1.4- <i>Développement durable et changements climatiques</i>	17
1.5- <i>Crise humanitaire et cohésion sociale</i>	18
2. L'UNDAF ET LA VISION COMMUNE DU SNU POUR 2018-2020	19
2.1- <i>Leçons apprises de l'UNDAF 2013-2017</i>	19
2.2- <i>Avantages comparatifs du SNU Cameroun</i>	20
2.3- <i>Positionnement stratégique pour 2018-2020</i>	22
2.4- <i>Processus d'élaboration de l'UNDAF 2018-2020</i>	25
3. RESULTATS ATTENDUS DE L'UNDAF 2018-2020	27
3.1- <i>Alignement aux priorités nationales et aux ODD</i>	27
3.2- <i>Pilier I: Opportunités d'emplois décentés et inclusion sociale</i>	29
3.3- <i>Pilier II: Santé & nutrition</i>	31
3.4- <i>Pilier III : Education et formation professionnelle</i>	34
3.5- <i>Pilier IV : Résilience, relèvement précoce & sécurité alimentaire</i>	36
3.6- <i>Risques et hypothèses</i>	38
3.7- <i>Initiatives hors matrice des résultats</i>	39
4- CADRE DES RESSOURCES DE L'UNDAF 2018-2020	42
4.1- <i>Ressources de l'UNDAF</i>	42
4.2- <i>Stratégie conjointe de mobilisation de ressources</i>	45
5. CADRE DE MISE EN ŒUVRE	45
5.1- <i>Mécanismes de coordination et de mise en œuvre</i>	45
5.2- <i>Partenariats</i>	47
5.3- <i>Programmation conjointe/Programmes conjoints</i>	48
5.4- <i>Stratégie de communication</i>	48
6. CADRE DE SUIVI & EVALUATION	49
6.1- <i>Dispositif de suivi</i>	49
6.2- <i>Mécanisme d'évaluation</i>	50
ANNEXES	1
ANNEXE 1 : <i>Matrice des résultats de l'UNDAF 2018-2020</i>	1
ANNEXE 2 : <i>Liste et échéancier des activités de suivi et évaluation de l'UNDAF</i>	11
ANNEXE 3 : <i>Clauses légales</i>	12

AVANT - PROPOS

Depuis 2010, la stratégie nationale de développement du Cameroun, déclinée dans le Document stratégique pour la croissance et l'emploi (DSCE) articule la première phase d'une vision de développement à long terme dont l'ambition partagée par tous les acteurs est de faire du Cameroun, à l'horizon 2035, un pays émergent démocratique et uni dans sa diversité. Malgré plusieurs chocs internes et externes, l'implémentation du DSCE se traduit par des avancées significatives au plan économique et social, notamment dans les secteurs de l'éducation et de la santé.

Le pays récolte ainsi les fruits des nombreux efforts déployés par les pouvoirs publics et les nombreux acteurs nationaux qui bénéficient des appuis multiformes et déterminants des partenaires internationaux dont le Système des Nations Unies. De fait et conformément à la Déclaration de Paris pour l'efficacité de l'aide au développement, le DSCE constitue le lieu de convergence de la coopération avec les partenaires techniques et financiers en matière de développement. Dans le cadre de l'UNDAF 2013-2017, le Système des Nations Unies (SNU) a particulièrement soutenu les efforts du Gouvernement dans la promotion d'une croissance forte et inclusive, la création d'emplois et en matière de gouvernance et la gestion stratégique de l'Etat.

Les nombreux changements intervenus entre temps et particulièrement les crises sécuritaires et humanitaires auxquelles le pays est confronté dans ses Régions de l'Est et de l'Extrême-Nord ont conduit le Gouvernement et le SNU à s'orienter vers une redéfinition des orientations de leur principal cadre de coopération: le cadre des Nations Unies pour l'aide au développement (UNDAF). Aligné sur l'horizon et sur les priorités du DSCE, l'UNDAF 2018-2020, qui constitue le cadre de référence de l'ensemble des interventions du SNU au Cameroun pour la durée du cycle de coopération, s'articule autour de quatre piliers et décline la contribution collective, coordonnée, cohérente et intégrée du SNU aux priorités nationales de développement.

Fruit d'un processus participatif ayant intégré toutes les parties prenantes du développement au Cameroun sous le leadership national, l'UNDAF consacre l'engagement du SNU dans le cadre de l'Initiative « Unis dans l'Action » (DAO) adoptée en réponse à une demande du Gouvernement qui a souhaité une plus grande harmonisation des interventions des différentes Agences afin de répondre plus efficacement aux défis structurels du pays et à ceux découlant de son nouveau contexte de développement. Il s'agit particulièrement de l'inclusion sociale des plus vulnérables, de la consolidation des acquis en matière de développement social, notamment dans le domaine de la santé et de l'éducation ainsi que du développement et du renforcement des capacités de résilience économique, sociale et environnementale.

Le Cameroun étant devenu une zone d'urgence humanitaire, un défi spécifique est désormais celui de mettre en place des stratégies ambitieuses de relèvement précoce post-crise clairement ciblées pour accompagner le retour à l'autonomie des communautés. A ce titre, le SNU justifie d'un ensemble d'avantages comparatifs pour y apporter une contribution significative, raison pour laquelle, ses interventions au cours des trois années de mise en œuvre du présent UNDAF se focaliseront prioritairement dans les Régions de l'Extrême-Nord, de l'Est, du Nord et de l'Adamaoua, régions particulièrement touchées et affectées par les crises sécuritaires et humanitaires.

Les interventions du SNU s'inscriront donc dans une perspective plus large et plus globale visant à adresser les défis structurels de développement du pays notamment la réalisation de son dividende démographique, la transformation structurelle de son économie, la prévention des conflits et le maintien de la cohésion sociale ainsi que la gestion des risques environnementaux et l'adaptation aux changements climatiques.

Dans cet optique, l'engagement du SNU est d'apporter une contribution plus cohérente et plus harmonisée dans le cadre de programmes conjoints qui seront élaborés, mis en œuvre et évalués dans une approche partenariale en s'appuyant sur les dispositifs et les mécanismes institutionnels existants. Le Gouvernement, pour sa part, s'engage à faciliter les efforts de mobilisation des ressources et à honorer ses engagements conformément aux dispositions des accords de coopération et d'assistance.


Mme Najat ROCHDI
Coordonnateur Résident /Coordonnateur Humanitaire
Système des Nations Unies au Cameroun


M. Louis Paul MOTAZE
Ministre de l'Economie, de la Planification et de
l'Aménagement du Territoire



VISION & DECLARATION D'ENGAGEMENT DE L'ÉQUIPE DE PAYS DU SYSTÈME DES NATIONS UNIES¹

The United Nations Country Team (UNCT) in Cameroon working collaboratively and inspired by the Cameroon's Vision 2035 – “A Cameroon emerging, democratic and united country in diversity” and the African Union Agenda 2063 – “An integrated, prosperous and peaceful Africa, driven by its own citizens, representing a dynamic force in an international arena” will engage with the Government to support the universal and transformative agenda which will leave nobody behind and will strive to render “People more resilient and engaged toward inclusive and sustainable development”.

The coming years will provide a unique opportunity to strengthen the partnership with the government and other stakeholders for the implementation of the sustainable development goals. There is a narrow window of opportunity for Cameroon to achieve the unfinished business of the Millennium Development Goals (MDGs) and get on-track in the pathway for sustainable development and structural transformation with a focus on building a strong, diversified and resilient economy; reducing inequalities; vulnerabilities and strengthening the nexus between emergency and development.

The United Nations System (SNU) is a partner of choice in supporting the government to unlock the country's potential for itself and for the sub-region; the potential of the youth, the human capital and its cultural and religious diversity. We are responsible and accountable to accompany the government in identifying and supporting the conditions for an inclusive and equitable development and social justice; in thinking differently by investing in sectors that have the potential to catapult the country to broad-based and equitable economic, social and environment development. This will only be achieved if productive sectors such as agriculture; forestry and pastoralism; water management, renewable energies are the core of the country's investment agenda and in line with the imperatives of global initiatives such as the Sustainable Development Goals (SDGs) and the Conference of the Parties (COP) 21 and 22.

The United Nations Development Assistance Framework (UNDAF) is the 4th generation Programme Document produced by the United Nations System in Cameroon and covers the period 2018-2020. The uniqueness of this UNDAF lies in its foundation in the UN's “Delivering as One” approach and its participatory formulation with other key stakeholders through a consultative process. In that process, the UNDAF has identified four strategic pillars:

1. Development of decent job opportunities and social inclusion;
2. Health and nutrition;
3. Education and vocational training;
4. Resilience, food security and early recovery

The four pillars bring together the collective expertise of 16 United Nations Agencies, Funds and Programmes to contribute to the achievement of national development goals and aspirations and a concrete step towards an “Emerging Cameroon” for the Cameroonian people. Building on the UN comparative advantages and mutualizing our resources; the UN in Cameroon will be able to bring to the fore their catalytic and synergic contribution to a Cameroon whose development is driven by people, relying on the potential offered by Cameroonians especially women, youth and children.

We are accountable to the people of Cameroon to make it happen by being results-oriented and fit for purpose and we'll work together to ensure that our commitments to Cameroonian people and the international community are translated into action and that nobody is left behind in a peaceful and secure Cameroon.

¹ Version anglaise faisant foi

Traduction du texte précédent en langue française :

L'Equipe Pays des Nations Unies au Cameroun, dans une démarche conjointe et inspirée par la vision 2035 du Cameroun "Le Cameroun, un pays émergent démocratique et uni dans sa diversité" et de l'Agenda 2063 de l'Union Africaine qui ambitionne d'œuvrer en faveur d'une "Afrique intégrée, prospère et pacifique, dirigée par ses propres citoyens, et représentant une force dynamique sur la scène internationale", s'engagera aux côtés du Gouvernement pour soutenir l'agenda universel et transformatif dont l'objectif est de "ne laisser personne pour compte". Elle s'efforcera d'œuvrer pour rendre les "populations plus résilientes et engagées pour un développement inclusif et durable".

Les années à venir vont offrir une opportunité unique de renforcer les partenariats avec le Gouvernement et les autres parties prenantes majeures pour réaliser les Objectifs de Développement Durable. En cela, le Cameroun dispose d'une brèche à saisir pour achever les efforts entamés vers l'atteinte des Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD) dont l'échéance de certaines cibles a été renvoyée à 2020 ; ce qui nous place résolument sur le chemin d'un développement durable et d'une transformation structurelle qui mettent l'accent sur: la construction d'une économie solide, diversifiée et résiliente; la réduction des inégalités et des vulnérabilités et le renforcement de la transition entre l'humanitaire et le développement.

Le Système des Nations Unies (SNU) se veut un partenaire stratégique privilégié aux côtés du Gouvernement pour la valorisation de son immense potentiel au bénéfice du pays et de la sous-région, particulièrement le potentiel de la jeunesse, le capital humain diversifié tant sur le plan culturel que religieux. Dans cette capacité, le SNU est responsable et redevable dans l'accompagnement apporté au Gouvernement pour l'identification et la mise en place des conditions favorables à un développement inclusif et équitable et à la justice sociale; en pensant différemment à travers l'investissement dans les secteurs disposant des opportunités pour propulser le pays vers un développement économique, social et environnemental inclusif et équitable. Cet objectif ne pourra être réalisé que si les secteurs productifs comme l'agriculture, la foresterie, l'élevage, l'eau et l'assainissement, les énergies renouvelables sont au cœur des programmes nationaux d'investissement et alignés sur les impératifs des initiatives globales à l'instar des Objectifs de Développement Durable (ODD) et de la Conférence des Parties (COP) 21 et 22.

Le présent Plan Cadre des Nations Unies pour l'Aide au Développement (PNUAD) est la 4^{ème} génération du cadre programmatique pays produit par le SNU au Cameroun qui couvre la période 2018-2020. La particularité de ce PNUAD tient à son ancrage au processus "Unis dans l'Action" et au caractère participatif de son approche de formulation qui a mis ensemble les principales parties prenantes au développement à travers un processus inclusif. Cette démarche a permis d'identifier quatre piliers stratégiques:

- 1. Développement des opportunités d'emplois décents et de l'inclusion sociale*
- 2. Santé et Nutrition*
- 3. Education et formation professionnelle*
- 4. Résilience, relèvement précoce et Sécurité alimentaire*

Ces quatre piliers concentrent l'expertise collective de 16 Agences, Fonds et Programmes pour contribuer à l'atteinte des aspirations et objectifs nationaux de développement et réaliser une avancée concrète pour un Cameroun émergent en faveur du peuple camerounais. En s'appuyant sur nos avantages comparatifs et en mutualisant nos ressources, le SNU au Cameroun sera capable de mettre en évidence sa contribution catalytique et synergique au Cameroun de sorte que son développement soit tiré par sa population, et se fonde sur le potentiel offert par les camerounais, en particulier les femmes, les jeunes et les enfants.

Notre responsabilité devant le peuple du Cameroun est d'y parvenir, en étant orienté sur les résultats, et en ayant des approches adaptées aux buts recherchés. Nous travaillerons ensemble pour nous assurer que nos engagements vis-à-vis du peuple camerounais et de la communauté internationale sont traduits en actions concrètes et que personne ne soit laissé pour compte dans un Cameroun paisible et sécurisé.

PAGE DE SIGNATURE DU SYSTEME DES NATIONS UNIES

<p>Mme. Najat ROCHDI Coordonnateur Résident / Coordonnateur Humanitaire Système des Nations Unies au Cameroun</p>	
 M. Antonio PEDRO Directeur Bureau Sous-Régional Afrique Centrale de la Commission Économique des Nations Unies pour l'Afrique (CEA/BSR-AC)	 M. Agbessi AHOWANOU Directeur Centre des Nations Unies pour les Droits de l'Homme et la Démocratie en Afrique centrale (CNUDHD)
 M. Maï MOUSSA ABARI Représentant Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture (FAO)	 M. Roger Charles EVINA Représentant Pays Organisation Internationale pour les Migrations (OIM)
 Mme. Vera Lucia PAQUETE-PERDIGAO Directrice Bureau Pays Cameroun et Equipe d'appui Technique de l'Organisation Internationale du Travail (OIT) pour l'Afrique Centrale	 Dr Jean Baptiste ROUNGOU Représentant Organisation Mondiale de la Santé (OMS)
 M. Jean-Jacques MASSIMA-LANDJI Représentant a.i. Organisation des Nations Unies pour le Développement Industriel (ONUDI)	 M. Adama MOUSSA Représentant a.i. Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes)
 Dr Claire MULANGA TSHIDIBI Directrice Pays Programme Commun des Nations Unies sur le VIH/Sida (ONUSIDA)	 M. Abdoulaye BALDE Représentant Programme Alimentaire Mondial (PAM)
 Mme. Fenella FROST Représentant Résident Adjoint Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD)	 Jean-Jacques Massima-Landji Représentant pour l'Afrique Centrale et Madagascar Union Internationale des Télécommunications (UIT)

 <p>M. Félix LEITEOHIN YE Représentant Organisation des Nations Unies pour l'Education, la Science et la Culture (UNESCO)</p>	 <p>Dr. Barbara Mc KINEY SOW Représentante Fonds des Nations Unies pour la Population (UNFPA)</p>
 <p>M. Khassim DIAGNE Représentant Haut-Commissariat des Nations Unies pour les Réfugiés (UNHCR)</p>	 <p>Mme. Félicité TCHIBINDAT Représentante Fonds des Nations Unies pour l'Enfance (UNICEF)</p>

RESUME EXECUTIF

A la suite de l'UNDAF 2013-2017, le Gouvernement du Cameroun et le Système des Nations Unies ont convenu de l'élaboration d'un nouveau cadre de coopération dont l'horizon est aligné sur celui du cadre stratégique national de référence, le Document de Stratégie pour la Croissance et l'Emploi (DSCE). L'UNDAF 2018-2020 intervient ainsi à une période marquée par des changements importants du contexte économique, social et sécuritaire dans le pays.

Sur le plan économique, le Cameroun affiche des performances économiques en nette amélioration avec un taux moyen de croissance économique qui a été de l'ordre 4,7% sur la période 2010-2014. Le pays, qui poursuit sa politique globale d'ouverture économique affiche une bonne capacité de résilience dans un environnement international défavorable. Il s'appuie pour cela sur sa structure économique relativement diversifiée et la variété de ses partenaires commerciaux internationaux.

La croissance économique reste fragile et surtout, se situe en dessous des objectifs prévus dans le scénario central du DSCE et peine encore à combler les nombreux déficits sociaux accumulés durant les années de crise. Il en est ainsi du marché de l'emploi qui reste marqué par la persistance d'un sous-emploi endémique dont le taux est évalué à 79,0% en 2014. Celui-ci trouve dans l'expansion du secteur informel, le terreau fertile et se caractérise par la précarité, des revenus dérisoires, une faible salarisation et l'absence de sécurité sociale. Le phénomène est prédominant dans les zones rurales et touche particulièrement les jeunes, les diplômés et les femmes.

Suivant le trend imprimé dans le secteur économique, la situation dans les secteurs de l'éducation, de la santé, de l'assainissement et de l'eau au Cameroun s'est également inscrite dans une tendance d'amélioration. Même si d'importants gaps persistent, le pays commence à récolter les fruits des nombreux efforts déployés depuis les années 2004 avec l'accent mis sur les stratégies de réduction de la pauvreté. L'indice de développement humain (IDH) du Cameroun est ainsi passé de 0,415 en 2000 à 0,512 en 2015.

Cependant, de nombreux défis sociaux demeurent et de nouvelles menaces sont apparues avec la survenance des crises sécuritaires à l'Est et dans l'Extrême-Nord du pays. En occurrence, sur les 17 cibles arrêtées au niveau national pour les Objectifs du millénaire pour le développement (OMD), seulement deux ont été effectivement atteints à l'horizon 2015. Des disparités énormes subsistent, notamment en défaveur des ménages pauvres, des zones rurales, des femmes et des régions septentrionales.

Dans le domaine de la santé, des progrès notables ont été enregistrés, notamment en ce qui concerne la prévalence du VIH/SIDA, la mortalité spécifique du paludisme en milieu hospitalier et la mortalité infanto-juvénile. Il en est cependant tout autre en ce qui concerne les maladies non-transmissibles. En occurrence, la mortalité maternelle qui devait être réduite de 2/3 a plutôt augmenté, passant de 669 à 782 décès pour 100 000 naissances vivantes entre 2004 et 2011. La situation sanitaire se caractérise toujours par la persistance de plusieurs endémies et la récurrence des épidémies épisodiques.

L'insécurité alimentaire reste préoccupante dans certaines zones. Près de 9,6 % des ménages en zone rurale sont en insécurité alimentaire et le pays affiche un taux de malnutrition chronique de 32% et un taux de malnutrition aiguë de 6% chez les enfants de moins de 5 ans.

Dans le domaine de l'éducation, le Cameroun continue d'enregistrer des bons points suite aux stratégies de développement déployées pour l'alphabétisation et l'éducation non formelle, le développement de la petite enfance et le préscolaire, les cycles primaire et le secondaire ainsi que la formation professionnelle. Les taux net de scolarisation et d'achèvement au primaire sont respectivement de 85,1% et 74,2% en 2014. Si le pays semble sur la bonne voie pour atteindre les cibles des OMD en 2020 dans le domaine, des efforts restent néanmoins nécessaires pour combler les gaps qui persistent, notamment dans l'alphabétisation des femmes dans les zones rurales des régions septentrionales, pour corriger les disparités dont la principale illustration porte sur la scolarisation des jeunes filles,

Sur le plan social, les bons points sectoriels engrangés contrastent avec une accentuation manifeste des écarts sociaux et des difficultés en matière d'inclusion sociale. Comme le reflète l'évolution de l'indice de GINI, les écarts entre pauvres et non pauvres ne cessent de se creuser. Les zones rurales et les régions septentrionales, y compris l'Est, présentent les indicateurs de développement les plus faibles. Elles sont pénalisées par des facteurs naturels et par certaines pesanteurs socio-culturelles préjudiciables à la scolarisation, à la demande des services de santé et à l'inclusion sociale de certains groupes. Par ailleurs, ces quatre Régions sont les plus touchées par la double crise humanitaire et sécuritaire que le Cameroun vit depuis 2013.

En matière d'inclusion sociale, les difficultés concernent tout particulièrement la promotion de l'approche genre. Malgré l'évolution vers son institutionnalisation dans les politiques publiques, elles se posent essentiellement en termes de discriminations à l'égard des femmes sur les plans socioculturel, économique et politique et freinent considérablement la participation efficace de ces dernières au développement.

Les défis en la matière sont aussi importants que ceux relatifs à l'internalisation des enjeux mondiaux d'un développement durable. De fait, le pays est confronté à plusieurs contraintes environnementales qui sont désormais accentuées par les répercussions au niveau national des changements climatiques. La zone soudano sahélienne et la zone côtière à pluviométrie monomodale y étant particulièrement exposées, le Cameroun espère tirer parti du partenariat international pour honorer les engagements pris lors des COP 21 et 22.

Cet apport des partenaires est déjà manifeste dans la réponse à la crise sécuritaire et humanitaire sans précédents que le pays connaît depuis 2013. Les crises politiques successives en République Centre Africaine (RCA) ont entraîné un afflux massif de réfugiés dans la Région de l'Est qui est ainsi devenue, en fin 2014, l'une des zones géographiques prioritaires pour la réponse humanitaire. Concomitamment à la Région de l'Est, l'Extrême-Nord est, depuis 2012, sujet à une escalade de la violence avec des conséquences économiques et sociales désastreuses dont l'accroissement exponentiel des Personnes Déplacées Internes. Parallèlement, la recrudescence des opérations militaires au Nigéria en 2013 a entraîné un afflux de réfugiés Nigériens dans la Région.

En plus de la réponse humanitaire d'urgence, il convient d'envisager le relèvement précoce des tissus économique et social ainsi fragilisés pour remettre les zones touchées et les populations concernées sur la voie du développement.

L'UNDAF 2013-2017 a consacré plusieurs bonnes pratiques et quelques leçons tirées de sa mise en œuvre peuvent être capitalisées pour adressés les défis actuels du pays. Il en est ainsi des contributions importantes apportées par le SNU dans la réponse humanitaire d'urgence, le développement des services sociaux, plaidoyer pour le respect des droits de l'homme, la réduction de la marginalisation et l'exclusion sociale, le renforcement des capacités nationales de planification et de production statistique et la mobilisation locale. Ces leçons ainsi que les avantages comparatifs du SNU au Cameroun seront amplifiés par l'initiative "Unis dans l'action" (*Delivering as One -DAO*).

Dans ce cadre, l'UNDAF constituera LE Programme unique qui réunira les Agences des Nations Unies autour d'une stratégie commune et se déclinera de manière opérationnelle en des plans de travail/programmes conjoints. Cette stratégie a été définie sur la base de l'analyse des défis structurels de développement du pays et de quelques considérations clés qui fondent le positionnement stratégique du Système. Ces considérations concernent notamment la mise en évidence des principes de l'Agenda 2030, le ciblage approprié des groupes et des zones géographiques vulnérables, le renforcement des capacités des débiteurs d'obligations et des détenteurs de droits, l'impulsion de la marche du pays vers les ODD et les engagements de la COP 21 et 22 ainsi que la construction d'une articulation harmonieuse entre l'humanitaire et le développement.

La vision de l'UNDAF 2018-2020 est ainsi définie comme suit : «**DES POPULATIONS PLUS RESILIENTES ET ENGAGEES POUR UN DEVELOPPEMENT INCLUSIF ET DURABLE** ».

Cette Vision oriente les interventions du SNU en appui aux priorités nationales autour de quatre piliers arrêtés de commun accord avec le Gouvernement:

Pilier 1. Développement des opportunités d'emplois décents et de l'inclusion sociale

Pilier 2. Santé et Nutrition

Pilier 3. Education et formation professionnelle

Pilier 4. Résilience, relèvement précoce et Sécurité alimentaire

A travers ses piliers, l'UNDAF 2018-2020 s'aligne sur les trois stratégies globales du DSCE que sont la Stratégie de croissance, la Stratégie d'emploi et la Stratégie de gouvernance et de modernisation de l'Etat. Les changements attendus sont reflétés dans les neuf Effets retenus après concertations avec les différents acteurs. Ces Effets touchent les domaines de développement considérés comme prioritaires de la manière suivante :

En ce qui concerne le Pilier 1:

- L'accès aux opportunités d'emplois décents pour les jeunes et les (Effet 1.1) ;
- L'inclusion sociale des femmes, jeunes, enfants et personnes vulnérables (Effet 1.2) ;

Pour ce qui est du pilier 2:

- La Santé de la Reproduction, Maternelle, Néo-natale, Infantile et des Adolescents (Effet 2.1) ;
- La lutte contre le VIH/SIDA, la tuberculose et du paludisme (Effet 2.2) ;
- La prévention et la prise en charge de la malnutrition (Effet 2.3) ;

S'agissant du Pilier 3:

- Le développement du préscolaire, du primaire et de l'éducation alternative inclusive (Effet 3.1) ;
- La formation professionnelle (Effet 3.2) ;

En ce qui concerne le Pilier 4:

- La résilience aux chocs environnementaux, sociaux et économiques (Effet 4.1) ;
- La sécurité alimentaire (Effet 4.2).

L'atteinte des objectifs communs retenus pour chacun de ces Effets sera assujettie à la réalisation plusieurs hypothèses tant de la part du Gouvernement que par le SNU dans le déploiement de véritables synergies opérationnelles. Certains risques sont internes (gouvernance et participation, cohésion sociale, etc.) et d'autres relatifs au contexte régional et international.

Un cadre budgétaire commun fournit une évaluation d'ensemble des ressources requises, disponibles et restant à mobiliser, prévues pour soutenir la réalisation des résultats retenus. Selon les estimations faites, environ 680 millions USD seront nécessaires au cours de la période 2018-2020. En droite ligne avec les procédures habituelles de mise en œuvre du « DaO » et tenant compte des leçons apprises du précédent UNDAF, le dispositif de coordination et de pilotage de cet UNADF s'appuiera sur un Comité de pilotage de partenariat mais surtout sur des Groupes de résultats directement adossés aux dispositifs et mécanismes institutionnels existants.

LISTE DES SIGLES ET ABREVIATIONS

AENF	Alphabétisation et Education Non Formelle
AN	Assemblée Nationale
BIT	Bureau International du Travail
CEA	Commission Economique pour l'Afrique
CNUDHD-AC	Centre des Nations Unies pour les Droits de l'Homme et la Démocratie en Afrique Centrale
COP	Conférence des Parties
CTD	Collectivité Territoriale Décentralisée
CSI	Centres de Santé Intégrés
DAO	Delivering as One
DSCE	Document de Stratégie pour la Croissance et l'Emploi
DSRP	Document de Stratégie pour la Réduction de la Pauvreté
EDS	Enquête Démographique et de santé
FAO	Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture
FOSA	Formations Sanitaires
IDH	Indice de développement humain
INS	Institut National de la Statistique
M&E	Monitoring and Evaluation (Suivi-évaluation)
ODD	Objectifs de Développement Durable
OIM	Organisation Internationale pour les Migrations
OMD	Objectifs du Millénaire pour le Développement
OMS	Organisation Mondiale de la Santé
ONU Femmes	Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes
ONUDI	Organisation des Nations Unies pour le Développement Industriel
ONUSIDA	Programme Commun des Nations Unies de Lutte contre le VIH/SIDA
PAM	Programme Alimentaire Mondial
PLANUT	Plan Triennal d'Urgence pour l'accélération de la croissance
PME	Petite et Moyenne Entreprise
PMT	Programme Management Team (Equipe de gestion des programmes)
PNUD	Programme des Nations Unies pour le Développement
PST	Plan Spécial Triennal Jeunes ()
RGPH	Recensement général de la population et de l'Habitat (RGPH)
SIDA	Syndrome d'Immunodéficience Humaine
SNIS	Système National d'Information Statistique
SNU	Système des Nations Unies
SRMNIA	Santé de la Reproduction, Maternelle, Néo-natale, Infantile et des Adolescents
UNCT	United Nations Country Team (Equipe-Pays du Système des Nations Unies)
UNDAF	United Nations Development Assistance Framework (Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement)
UNESCO	United Nations Educational, Scientific and Cultural Organization (Organisation des Nations Unies pour l'Education, la Science et la Culture)
UNFPA	United Nations Population Fund (Fonds des Nations Unies pour la Population)
UNICEF	United Nations Children's Fund (Fonds des Nations Unies pour l'Enfance)
UNV	Programme des Volontaires des Nations Unies
VAE	Validation des Acquis de l'Expérience
VBG	Violences Basées sur le Genre
VIH	Virus de l'immunodéficience humaine

1. CONTEXTE NATIONAL

1.1- Présentation générale du pays (milieu physique, populations et institutions)

✓ *Le Cameroun : pays de grande diversité climatique et biologique*

Situé en Afrique centrale dans l'embouchure du Golfe de Guinée, le Cameroun s'étend entre le deuxième et le treizième degré de latitude Nord, le huitième et le seizième degré de longitude Est. Il couvre près de 475 650 Km², dont 466 050 Km² (98%) de superficie continentale et 9600 Km² (2%) de superficie maritime. Le pays partage ses frontières terrestres avec la République fédérale du Nigéria à l'ouest, les Républiques du Congo, du Gabon et de Guinée Equatoriale au sud, la République Centrafricaine à l'est, la République du Tchad au nord-est et est bordé au Nord par le Lac Tchad.

Au plan géographique, le relief du Cameroun est marqué par la dorsale camerounaise, une longue chaîne montagneuse qui va du plateau de l'Adamaoua, divise le pays en deux et culmine au sud-est par un massif volcanique dont le plus haut sommet est le Mont Cameroun (4070 m). De part et d'autre du plateau de l'Adamaoua, on retrouve les deux grands domaines hydrographiques ; les bassins du Niger² et du Lac-Tchad³ au nord et les bassins de l'Atlantique⁴, de la Sanaga⁵ et du Congo⁶ au sud. Le Cameroun est considéré comme un des pays africains les plus riches en ressources en eau. Mais, bien que le réseau hydrographique soit dense, il est inégalement réparti sur le territoire : 72 % des ressources sont situées dans la partie méridionale du pays.

Pays situé dans la zone intertropicale, les températures annuelles y varient de 20°C à 28°C et augmentent du sud vers le nord. Les précipitations dépendent de la proximité de la mer, de l'altitude et de la latitude, ainsi diminuent-elles de la mer vers l'intérieur et du Sud vers le Nord et confèrent au Cameroun un découpage en trois grandes zones climatiques que l'on segmente généralement en cinq zones agro écologiques (ZAE). La première zone climatique est la zone équatoriale qui se caractérise par des précipitations abondantes atteignant annuellement une moyenne de 2000 mm. La température moyenne se situe autour de 25° Celsius. Elle regroupe trois ZAE : la Zone Forestière Monomodale du Littoral et du Sud-ouest ; Zone Forestière bimodale du centre et de l'Est ; et la Zone des Hauts plateaux de l'Ouest et du Nord-Ouest.

La deuxième zone climatique est la zone soudanienne dans laquelle la température moyenne se situe autour de 22°C et le volume des précipitations autour de 1000 mm. Elle couvre essentiellement l'Adamaoua. La troisième zone climatique est la zone soudano-sahélienne qui s'étend au-delà du dixième degré de latitude Nord. Elle est caractérisée par des précipitations peu abondantes et sept mois de saison sèche. Elle concerne principalement le Nord et l'Extrême-nord.

La végétation quant à elle est une mosaïque qui se dégrade au fur et à mesure que l'on va vers le nord. En effet, l'on passe de la forêt équatoriale du sud à la steppe au nord. Le sud du littoral est occupé par la mangrove et les hautes terres de l'ouest par la forêt claire. Cette grande diversité climatique classe le Cameroun au 5^{ème} rang des pays africains les plus riches en diversité biologique. Ses forêts abritent 40% des espèces animales africaines, soit 48% des espèces de mammifères du continent, au moins 54 % des espèces aviaires, 50 % des espèces d'amphibiens connues sur le continent, 30 à 75 % des espèces de reptiles, 42 % de toutes les espèces de papillons africains répertoriés, et au moins 21 % des ressources halieutiques.

✓ *Cameroun : mosaïque sociale et culturelle dominée par les jeunes et les femmes*

Les estimations situent la population camerounaise à environ 22 millions d'habitants en 2014, soit une densité moyenne de 46 habitants au Km². Sa configuration sociodémographique est caractéristique des

² Fleuve Bénoué et rivières Katsina Ala, Donga, Faro, Kébbi, Menchum, Gordi

³ Fleuves Chari et Logone ainsi que les rivières Mbéré et Vina

⁴ Fleuves Cross River, Mungo, Wouri, Dibamba, Nyong, Lokoundjé, Kienke, Lobé et Ntem

⁵ Fleuve Sanaga et ses affluents Djerem, Noun, Mbam, Lom et Pangar

⁶ Rivières Sangha, Dja, Boumba & Ngoko et Kadei

pays en développement à savoir une démographie vigoureuse et une forte proportion de jeunes. Le taux de croissance démographique se situe entre 2,4% et 2,6% en moyenne par an tandis que le taux de natalité est évalué à 22,5%.

La proportion de la population âgée de moins de 20 ans est ainsi passée de moins de 45% en 1992 à 54,8% en 2010. L'âge médian a alors reculé de près de deux ans, amplifiant la représentativité des jeunes ; les moins de 15 ans représentent désormais 43% de l'ensemble de la population, et celle de 65 ans ou plus s'élève à 3,5%.

Malgré cette importante évolution en nombre, sa structure par sexe n'a pas beaucoup changé. En 2010, les femmes étaient légèrement plus nombreuses (50,6%) que les hommes (49,4%). Par contre, l'important dynamisme démographique entretient une urbanisation rapide et mal maîtrisée et exerce une très forte pression sur les infrastructures sociales et sur le marché de l'emploi. Plus de la moitié (52%) de la population vit en milieu urbain, notamment dans les deux grandes métropoles que sont Douala et Yaoundé.

Sur le plan culturel, la population du Cameroun est composée d'une mosaïque d'environ 230 ethnies et langues ayant des identités culturelles plus ou moins spécifiques. Dans la sphère nationale, les religions dominantes sont le christianisme et l'islam. Avec 35% de la population, les catholiques constituent le groupe majoritaire ; viennent ensuite, avec respectivement 25% de la population, les musulmans et les adeptes des religions traditionnelles pratiquées dans l'Ouest, le Sud et l'Est du pays. Les protestants représentent 15% de la population.

✓ *Cameroun : Etat unitaire décentralisé*

Depuis le 18 janvier 1996, la forme de l'Etat du Cameroun est celle d'un Etat unitaire décentralisé. Le pays compte 10 régions, 58 départements, 360 arrondissements. Parallèlement, l'architecture de la décentralisation présente une organisation autour 10 régions et de 360 communes. Les limites territoriales de ces unités territoriales épousent respectivement celles régions administratives et des arrondissements.

La Constitution répartit les pouvoirs entre l'Exécutif exercé par le Président de la République ; le Législatif exercé par l'Assemblée Nationale et le Sénat ; et le Judiciaire exercé par la Cour Suprême, les cours d'appel et les tribunaux. La démocratie, consacrée comme mode de désignation des responsables politiques, régit l'évolution du pays. La Constitution stipule dans ce registre que « la liberté de communication, la liberté d'expression, la liberté de presse, la liberté de réunion, la liberté d'association, la liberté syndicale et le droit de grève sont garantis dans les conditions fixées par la loi ».

Le processus de décentralisation a connu un approfondissement substantiel depuis 2004 et la consécration réglementaire du principe de transfert des compétences de l'Etat aux collectivités territoriales décentralisées en matière économique, sanitaire, sociale, éducative, sportive et culturelle. En application des dispositions adoptées, le transfert des compétences vers les collectivités territoriales décentralisées (CTD) se fait progressivement.

1.2- Croissance économique et emploi

✓ *Performances économiques en amélioration malgré les incertitudes*

Après l'âge d'or des années 70, l'économie camerounaise a connu, à partir du milieu des années 80 une décennie de profonde crise qui a profondément déstructuré et déstabilisé son organisation. Les politiques d'ajustement structurel adoptées avec l'appui des institutions financières internationales ont permis de rétablir les équilibres macroéconomiques mais la croissance retrouvée était restée jusque-là terne et peu dynamique. Le pays qui avait mis l'accent sur les secteurs sociaux à partir de 2003 dans le cadre de son premier Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté (DSRP) aligné sur les Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD) n'est ainsi pas parvenu à combler l'important "déficit social" accumulé durant les années de crise.

En la faveur des marges de manœuvres retrouvées suite aux différentes remises de dettes, un nouveau cadre stratégique, le Document de Stratégie pour la Croissance et l'Emploi (DSCE), a été adopté en 2009, adossé sur une vision à long terme à travers laquelle le pays affiche son ambition de devenir à l'horizon 2035, "un pays émergent, démocratique et uni dans sa diversité". Depuis lors, les autorités déploient un ambitieux programme de développement des infrastructures accompagné de réformes des finances publiques et des initiatives visant l'amélioration du climat des affaires et l'attrait des investissements.

Depuis 2010 et après l'épisode de la crise financière internationale, le Cameroun affiche des performances économiques en nette amélioration avec un taux moyen de croissance économique qui a été de l'ordre 4,7% sur la période 2010-2014. De 3,3% en 2010, le pays a même franchi la barre des 5% en 2013 (5,6%), 2014 (5,9%) et 2015 (5,8%). Un décrochage est cependant envisagé à partir de 2016. Les bons résultats sont particulièrement à mettre à l'actif de quelques secteurs spécifiques:

- (i) l'extraction des hydrocarbures qui connaît un boom depuis 2012 avec l'entrée en service de nouveaux puits - Dissoni, Padouk, Mvia -;
- (ii) les BTP portés par le lancement de plusieurs grands projets, la construction des logements sociaux, l'entrée en production des nouvelles cimenteries et la bonne tenue des constructions des ménages ;
- (iii) l'activité de Transports, entreposage et télécommunications et ;
- (iv) les services bancaires et des organismes financiers.

Suivant une approche sectorielle, l'économie du Cameroun apparaît toujours comme l'une des plus diversifiée d'Afrique au sud du Sahara. Le secteur primaire est porté par l'agriculture et l'élevage traditionnel mais repose aussi sur quelques grandes exploitations agricoles généralement tournées vers l'exportation. L'exploitation de l'important potentiel forestier du pays prolonge ce secteur mais ses performances restent mitigées. Sa croissance moyenne sur la période 2010-2014 est de 3,96% et exceptée la branche Sylviculture et exploitation forestière (7,78% de croissance en moyenne) dont la production a été en forte hausse au début de la période suite à la reprise de la demande mondiale après la crise financière internationale de 2008-2009, aucune autre branche n'atteint les 4% de croissance sur la période. Le potentiel agro pastoral du Cameroun reste donc ainsi sous-exploité en dépit des engagements et des initiatives pris pour la promotion d'une agriculture dite de seconde génération.

Dans le secteur secondaire où l'extraction des hydrocarbures et les BTP tiennent le haut du pavé, la croissance moyenne est de 4,4%. Pays producteur de pétrole, le Cameroun tire près de 40% de ses recettes extérieures des exportations de pétrole brut. L'industrie manufacturière enregistre un taux moyen de croissance de 5,2% tandis que la branche « électricité, gaz et eau » figure parmi les branches les plus performantes, portée par la mise en service de la Centrale à gaz de Kribi et la réhabilitation des usines d'eau de Yato à Douala et de la Mefou à Yaoundé.

Le secteur tertiaire reste le secteur le plus dynamique de l'économie camerounaise ; sa croissance moyenne sur la période en revue a été de 5,28%. Bien qu'une grande partie des activités informelles y soit recensée, son expansion est impulsée notamment par les « transports, entrepôts, télécommunications » et les « banques et établissements financiers ». Les télécommunications tirent particulièrement profit de la mise en service de la fibre optique alors que la diversification des services bancaires, l'extension du réseau des agences et la dynamisation du marché financier expliquent les bonnes performances de la deuxième branche citée.

Suivant l'optique demande, la croissance est exclusivement tirée par la demande intérieure, qui elle-même bénéficie du dynamisme de la consommation finale. L'importance de la consommation finale s'explique par la maîtrise des prix et l'amélioration des revenus des ménages découlant ces dernières années par les recrutements dans la Fonction Publique, dans les entreprises et les grands chantiers, de l'accompagnement des agriculteurs pour augmenter les rendements et de l'apport substantiel des transferts des migrants. Quant à l'investissement, sa contribution à la croissance du PIB est demeurée marginale malgré les efforts.

Depuis la dévaluation du franc CFA intervenue en 1994, les autorités monétaires ont fait de la maîtrise de l'inflation le principal cheval de bataille de la politique monétaire en application des critères de convergence adoptés dans le cadre de la surveillance multilatérale en zone CEMAC. Il en a découlé une assez bonne tenue du niveau général des prix à la consommation. L'inflation a ainsi été généralement maîtrisée en dessous de la norme communautaire (3%).

Par ailleurs, depuis la crise financière de 2008-2010, le pays affiche une assez bonne résilience à la conjoncture internationale. Sa structure économique diversifiée et la variété de ses partenaires commerciaux internationaux lui permettent de subir, avec moins de sévérité, les évolutions défavorables de la conjoncture internationale dont la récente chute drastique des cours du pétrole. Le pays espère en outre tirer le meilleur parti de l'Accord de Partenariat Economique (APE) d'Etape entrée en vigueur le 04 Août 2016 avec son principal partenaire économique, l'Union Européenne.

□ **Emploi et le travail au Cameroun**

Malgré ces perspectives et ces performances encourageantes, la croissance économique camerounaise reste fragile et surtout, se situe en deçà des objectifs prévus dans le scénario central du Document de Stratégie pour la Croissance et l'Emploi (+6,3% en moyenne sur 2013-2014) et largement en décalage de ceux de la vision d'émergence (+7,0% en moyenne sur 2013-2014) dont l'horizon a été fixé en 2035. En outre, la croissance reste peu redistributive, s'accompagne d'un relèvement du niveau d'endettement et génère d'importants déficits commerciaux. La volonté des pouvoirs publics de rattraper ces gaps se traduit par la mise en place de programmes spéciaux dont le Plan Triennal d'Urgence pour l'accélération de la croissance (PLANUT) doté d'une enveloppe de 925 milliards de F CFA et le Plan Triennal Spécial Jeunes pour la facilitation et l'accélération de l'insertion socio-économique des jeunes (PST) doté d'une enveloppe de 102 milliards de F CFA.

L'année 2018 devrait marquer l'achèvement de la première génération des Grands Travaux, lesquels ont constitué l'un des principaux piliers sur lesquels s'est appuyée la « résilience » économique affichée par le Cameroun ces dernières années. Malgré les déficits déjà accumulés, les autorités ambitionnent de lancer à cette échéance un Programme de Grands Travaux de seconde génération⁷. Si le maintien d'une telle emphase sur le développement des infrastructures présente une pertinence certaine au regard des défis en la matière, un accent mériterait d'être porté sur les réformes structurelles nécessaires pour assurer la transition vers le secteur structuré de la grande masse des unités informelles, capitaliser les efforts consentis dans les grands projets, développer un tissu industriel robuste et ainsi mieux intégrer les chaînes de valeur mondiales.

De telles réformes apparaissent indispensables pour garantir une croissance soutenue (9% en moyenne) nécessaire pour impulser les changements structurels au plan social, notamment en ce qui concerne l'emploi. Dans ce domaine, en particulier, le Cameroun, comme la plupart des pays en développement, se caractérise à la fois par un taux d'activité élevé (72,1% en 2014 pour les personnes âgées de 15 ans ou plus) et par la persistance de trois (03) distorsions du marché du travail : le chômage, le sous-emploi et l'emploi informel.

Bien que concernant seulement 5,7% des personnes actives, le chômage reste un phénomène essentiellement urbain qui touche plus sévèrement les personnes de 15-24 ans (10,3%) et de 15-34 ans (8,9%). Chez ces derniers, il évolue avec le niveau d'instruction et est notamment plus élevé chez les diplômés de l'enseignement supérieur (27,1%).

⁷ Construction des lignes ferroviaires conformément au Schéma ferroviaire national, 3^{ème} pont sur le Wouri, Port de Limbé, densification de la fibre optique, etc.

Compte tenu de la structure de l'économie, les distorsions les plus préoccupantes sont l'emploi informel et le sous-emploi⁸. Mesuré par le nombre de personnes employées dans le secteur informel, l'emploi dans ce secteur représente 90% des emplois avec un taux de 95% en milieu rural et de 79% en milieu urbain.

Le sous-emploi se présente comme le problème principal du marché du travail au Cameroun. Le taux de sous-emploi global chez les personnes âgées de 10 ans ou plus est passé de 75,8% en 2005 à 71,1% en 2007 pour remonter à 79,0% en 2014⁹. Fortement corrélé avec l'expansion du secteur informel, le Sous-emploi a pour caractéristiques la précarité de l'emploi, les revenus dérisoires, la faible salarisation et l'absence de sécurité sociale. Les disparités les plus significatives en matière d'emploi sont observées en fonction du milieu de résidence, de l'âge, du niveau d'instruction et surtout du sexe ; les femmes apparaissant particulièrement défavorisées.

1.3- Développement social

Suivant le trend imprimé dans le secteur économique, la situation dans les secteurs de l'éducation, de la santé, de l'assainissement et de l'eau au Cameroun s'est également inscrite dans une tendance d'amélioration. Même si d'importants gaps persistent, le pays commence à récolter les fruits des nombreux efforts déployés depuis les années 2004 avec l'accent mis sur les stratégies de réduction de la pauvreté. Le Cameroun a ainsi pu glaner quelques points sur son indice de développement humain (IDH) ; celui-ci passant de 0,415 en 2000 à 0,460 en 2010 pour se situer à 0,504 en 2013 et à 0,512 en 2015. Les plus importantes évolutions ont été obtenues sur le front de l'éducation avec une amélioration significative de la durée moyenne de scolarisation. Sur le classement établi par le PNUD suivant le niveau de l'IDH, le Cameroun demeure cependant logé dans la catégorie "Pays à Développement humain faible". En 2015, il est classé au 153ème rang mondial sur 188 pays étudiés.

De nombreux défis sociaux demeurent et de nouvelles menaces sont apparues en la faveur des crises sécuritaires à l'Est et dans l'Extrême-Nord du pays. En occurrence, le niveau de réalisation des OMD reste insatisfaisant pour la plupart de ces objectifs et des disparités énormes subsistent, notamment en défaveur des ménages pauvres, des zones rurales, des femmes et des régions septentrionales. Sur les 17 cibles arrêtées au niveau national, seulement deux ont été effectivement atteints à l'horizon 2015.

□ Santé et nutrition

Dans le domaine de la santé, des améliorations substantielles ont été obtenues ces dernières années, notamment dans le domaine de la lutte contre la maladie. Le taux d'années de vie corrigées de l'incapacité (AVCI ou DALY) qui est un indicateur évaluant le poids de la maladie a globalement baissé de 23,5% entre 2000 et 2013. Cette réduction concerne principalement les maladies transmissibles : (i) la prévalence du VIH/SIDA est passée de 5,5% à 4,3% entre 2004 et 2011 même si la situation de l'épidémie reste préoccupante dans certaines zones et dans certaines catégories sociales ; (ii) le taux de mortalité spécifique du paludisme en milieu hospitalier a chuté de 43% à 22,4% entre 2008 et 2013 ; (iii) la mortalité infanto-juvénile a connu une réduction significative de 28%, passant de 144 à 103 décès d'enfants de moins de 5 ans pour 1000 naissances vivantes entre 2004 et 2014.

Alors que les progrès sont perceptibles pour les maladies transmissibles, il n'en est pas de même pour les maladies non-transmissibles dont la charge morbide n'a diminué que de 4,3% entre 2000 et 2010, avec une tendance à la hausse à partir de 2010 : (i) la mortalité maternelle qui devait être réduite de 2/3 a plutôt

⁸ En 2013, le BIT a adopté de nouveaux indicateurs censés mieux caractériser la situation du marché du travail dans le pays en développement. L'un d'eux est la mesure composite de la sous-utilisation de la main-d'œuvre chez les personnes âgées de 15 ou plus. Au Cameroun, cet indicateur a été évalué à 17,8% en 2014, soit une amélioration de 2 points par rapport à 2010. C'est une mesure composite qui combine le chômage, le sous-emploi lié au temps et la main-d'œuvre potentielle (personnes en âge de travailler qui ont cherché du travail pendant les 7 derniers jours mais ne sont pas disponibles pour travailler immédiatement, ou alors n'ont pas cherché du travail mais disponibles pour travailler).

⁹ Pour les personnes âgées de 15 ans ou plus, le taux de sous-emploi global se situe à 77,6% en 2014

augmenté, passant de 669 à 782 décès pour 100 000 naissances vivantes entre 2004 et 2011 ; (ii) le pourcentage des districts viabilisés dont la cible était fixée à 80% est resté rivé autour de 7%.

Concernant la promotion de la santé, la réalisation majeure est la réduction de plus de 50% des cas de sous-alimentation sur l'ensemble du territoire national entre 2001 et 2014. La situation sanitaire reste marquée par la persistance de plusieurs endémies et la récurrence des épidémies épisodiques. En particulier, la prévalence des maladies infectieuses et parasitaires demeure préoccupante ; le Paludisme constituant la première cause de morbidité, suivi des infections respiratoires, des dermatoses et des maladies gastro-intestinales. L'on observe en outre une recrudescence de certaines maladies comme la Tuberculose, de la Trypanosomiase humaine africaine et des apparitions épisodiques de foyers de choléra dans le grand Nord. Ces menaces sont accentuées par la récurrence de catastrophes naturelles (inondations), les crises sécuritaires à l'Est et à l'Extrême Nord et entretenues par un état nutritionnel des populations encore préoccupant.

De fait, la production alimentaire en plein essor n'a pas suivi l'accroissement démographique qui se maintient à 2,8% par an, entraînant une insécurité alimentaire. C'est ainsi que 9,6 % des ménages en zone rurale sont en insécurité alimentaire (dont 2,2% sous une forme sévère et 7,4% sous une forme modérée). En zone urbaine, la prévalence de l'insécurité alimentaire des ménages est de 6,7% (avec 0,7% sous forme sévère et 6% sous forme modérée). A cela, il faut ajouter les pratiques inadéquates en matière d'alimentation maternelle et infantile. Tout ceci est à l'origine d'importantes carences nutritionnelles encore observées au Cameroun, notamment un taux de malnutrition chronique de 32% et un taux de malnutrition aiguë de 6% chez les enfants de moins de 5 ans (MICS 2014).

En matière de nutrition, les principaux défis portent sur l'amélioration de l'allaitement maternel, l'alimentation de complément adéquate du nourrisson, la lutte contre les carences en micronutriments (fer, vitamine A, iode, etc.) et la lutte contre les maladies chroniques liées à la nutrition. Les problèmes nutritionnels restent à l'origine de nombreux décès de jeunes enfants, d'une réduction drastique de leur potentiel intellectuel et entraînent d'énormes pertes économiques.

□ **Education**

Dans le domaine de l'éducation, le Cameroun continue d'engranger des bons points suite aux stratégies de développement déployées pour l'alphabétisation et l'éducation non formelle, le développement de la petite enfance et le préscolaire, les cycles primaire et le secondaire ainsi que la formation professionnelle. Le taux d'alphabétisation de la population de 15-24 ans a notamment progressé, passant de 73,4% en 2004 à 81,8% en 2011. Le niveau la scolarisation au primaire se situe à un taux net de 85,1% en 2014 tandis que le taux d'achèvement au primaire a augmenté de 16,3 points sur 10 années scolaires pour atteindre 74,2% en 2014. Dans ces deux domaines, le pays semble sur la bonne voie pour atteindre les cibles des OMD en 2020.

Pour se faire, des efforts sont nécessaires pour combler les gaps qui persistent, notamment dans l'alphabétisation des femmes qui reste particulièrement faible dans les zones rurales des régions de l'Extrême-Nord (17.4%), du Nord (26.7%) et de l'Adamaoua (31.8%). Les insuffisances opérationnelles concernent les structures et les équipements d'encadrement extrascolaire ainsi les encadreurs et des formateurs qualifiés. On note en outre un faible intérêt des populations pour l'AENF et l'absence d'un programme minimal harmonisé.

Dans l'enseignement primaire, un accent devra être mis sur la correction des disparités, notamment celles concernant la scolarisation des jeunes filles, sur le renforcement de la formation du personnel pour le préscolaire et la prise en charge des enfants à besoins spéciaux, sur l'aménagement des infrastructures, l'accessibilité au manuel scolaire et l'amélioration des curricula. Pour relever le défi de la maîtrise de l'importante massification dans le secteur éducatif, sa gestion globale requiert des améliorations, particulièrement en ce qui concerne ses mécanismes de coordination et de gestion.

□ **Formation professionnelle**

Ces mécanismes devront nécessairement s'étendre au système de la formation professionnelle dont l'une des missions est d'assurer la régulation des flux du système éducatif et servant de pont entre ce système et le secteur productif. Les efforts récents du pays ont porté des fruits dans l'offre de formation professionnelle mais celle-ci demeure peu collée aux besoins réels du marché. En perspective, il est envisagé de poursuivre ces efforts pour renforcer l'initiative privée par des structures à gestion publique ou développées en mode partenariat public-privé ; l'ensemble sous-tendu par un système fiable de certification des compétences et des qualifications professionnelles y compris par la Validation des Acquis de l'Expérience (VAE). Une forte implication des milieux socioéconomiques et professionnels est recherchée pour une meilleure adéquation formation – emploi et normes/qualité à travers des programmes conjointement élaborés, appliqués et évalués. Une déclinaison importante dans la mise en œuvre des stratégies en matière d'éducation et de formation professionnelle restera le transfert de plusieurs des compétences aux Collectivités Territoriales Décentralisées.

□ **Pauvreté et inégalités**

Les avancées réalisées dans les domaines ci-dessus évoqués reflètent les progrès opérés sur le plan social par le pays d'une manière général et comme le reflète l'évolution de son indice de développement humain. Cependant, la situation sociale reste marquée par l'approfondissement des écarts sociaux et des difficultés en matière d'inclusion sociale. Les disparités les plus frappantes sont observées entre les zones urbaines et les zones rurales, entre les populations pauvres et celles non-pauvres et en défaveur de certains groupes spécifiques dont les femmes. Entre 2007 et 2014 par exemple, tandis que l'incidence de pauvreté régressait de 3,3 points en milieu urbain, le phénomène était en hausse de 1,8 point en milieu rural. Sur la même période, l'indice de concentration de Gini, qui permet de mesurer les inégalités entre différents groupes, est passé de 0,39 en 2007 à 0,44 en 2014, traduisant une accentuation des inégalités entre les pauvres et les non pauvres de 13%. Faute de ciblage approprié, les ménages pauvres semblent ne bénéficier que de façon marginale des mesures de protection sociale prises.

Les régions septentrionales et l'Est se distinguent comme celles affichant les niveaux les plus bas des indicateurs de développement dans tous les piliers du bien-être et en matière d'accessibilité aux services sociaux de base. En plus des facteurs naturels comme le faible niveau de fertilité des sols, les aléas climatiques (pluviométrie insuffisante, sécheresse sévère, inondations), les catastrophes naturelles (prévalence de nombreux prédateurs ou invasion fréquente de criquets migrants, pachydermes, chenilles, oiseaux granivores, etc.), les régions septentrionales sont pénalisées par certaines pesanteurs socio-culturelles qui se reflètent dans les habitudes alimentaires et le mode de vie et qui sont préjudiciables à la scolarisation, à la demande des services de santé et à l'inclusion sociale de certains groupes. Par ailleurs, ces quatre Régions sont les plus touchées par la double crise humanitaire et sécuritaire que le Cameroun vit depuis 2013. La situation sociale et humanitaire s'y est significativement dégradée avec les impacts de la crise centrafricaine à l'Est et des exactions terroristes dans l'Extrême Nord.

Les disparités sociales concernent également certaines catégories qui en l'absence d'un socle de protection sociale ne peuvent bénéficier ni d'une sécurité de revenu de base, ni d'une garanti d'accès financièrement abordable aux services sociaux essentiels en matière de santé, d'eau potable et d'assainissement, d'éducation, de sécurité alimentaire et de logement. L'efficacité des politiques sociales déployées par le pays (transferts sociaux non contributifs, appui aux activités génératrices de revenus, gratuité de certains aux services sociaux de base, ...) reste limitée par leur faible envergure et par les difficultés de ciblage des populations les plus vulnérables. Certaines initiatives sont aussi limitées par une insuffisante normalisation et l'absence de principes d'affectation budgétaire ou de répartition des ressources. De telles difficultés concernent tout particulièrement la promotion de l'approche genre.

Dans ce domaine en particulier, le Cameroun a inauguré une nouvelle ère avec l'entrée en vigueur, le 14 janvier 2014, de son Document de politique genre, dont la vision découle de la vision à long terme du pays à l'horizon 2035 et énoncée : « Le Cameroun, un pays émergent, bâti sur les principes de bonne gouvernance,

où les femmes et les hommes jouissent des mêmes droits et participent de manière équitable et égalitaire au développement ». Malgré l'évolution vers l'institutionnalisation de l'approche genre dans les politiques publiques, les difficultés se posent essentiellement en termes de discriminations à l'égard des femmes sur les plans socioculturel, économique et politique et freinent considérablement la participation efficace des femmes au développement.

Les principaux défis sont liés à l'éducation des jeunes filles, à la santé maternelle, aux discriminations et violences basées sur le genre, à l'accès et au contrôle des ressources économiques et à la participation à la vie publique. Sur le marché du travail en particulier, les femmes demeurent marginalisées quant au volume et à la qualité de l'emploi ; elles sont moins actives que les hommes au Cameroun (64% contre 74%) ; plus affectées par le chômage et le sous-emploi (79% contre 63%).

Quant à la protection des enfants des risques d'abus, de violence, d'exploitation et de discriminations, le cadre juridique et politique est favorable au respect de ces droits, bien que l'harmonisation avec la loi internationale ne soit pas encore complète. Une des lacunes les plus graves concerne l'âge minimum de mariage, permis à 15 ans. Même si le cadre juridique a besoin d'affinement, le défi principal est plutôt celui de sa mise en œuvre effective. Les services d'action sociale en faveur des familles et enfants à risque sont faibles. Les interventions sont éparpillées et mises en œuvre à petite échelle, avec une orientation plus forte vers la prise en charge que la prévention, sauf sous forme de campagnes de sensibilisation. La référence de cas entre institutions publiques, privées et communautaires est quasi inexistante. Un nombre important d'enfants en conflit avec la loi est inutilement en détention provisoire dans les prisons. Les services d'état civil souffrent de dysfonctionnements, caractérisés par l'inefficacité d'un système décentralisé encore peu informatisé, par la lourdeur et les coûts élevés des procédures judiciaires requises pour obtenir les jugements supplétifs. Celles-ci conduisent à des pratiques illicites pour contourner les obstacles. Le programme de réformes, actuellement en cours mérite d'être renforcé.

1.4- Développement durable et changements climatiques

Les questions environnementales constituent un enjeu mondial majeur et la prise de conscience par l'humanité de son destin commun offre désormais des opportunités de coopération et de développement des synergies régionales et internationales dans le domaine. Le Cameroun n'échappe pas à ces enjeux ; le pays étant confronté à plusieurs autres contraintes environnementales (pollution des eaux de surface, des nappes phréatiques, des sols, et de l'air, dégradation de certaines ressources environnementales et écosystèmes fragiles, accumulations des déchets solides, problèmes d'assainissement dans les villes, inondations, volcanisme, glissements de terrains et éboulements de rochers, émanations de gaz toxiques, avancée du désert, ...).

Plusieurs de ces différentes menaces sont aujourd'hui accentuées par les répercussions au niveau national des changements climatiques. Bien que le Cameroun ne contribue presque pas à l'émission des gaz à effet de serre, les conséquences du réchauffement général de la planète s'y manifestent par une régression continue des précipitations (-2,2% par décennie), l'augmentation de la température moyenne annuelle (+0,7 °C entre 1960 et 2007) et la recrudescence des événements extrêmes dans tout le pays (sécheresses, inondations, glissements de terrain, coulées de boue, chute de pierres, éboulements, etc.). Dans les prochaines années, le pays devra s'attendre également à une élévation plus importante du niveau de la mer (entre 9 à 38 cm en 2050 puis 86 cm en 2100).

Deux zones agro écologiques sont particulièrement exposées à ces effets des changements climatiques :

- la zone soudano sahélienne où l'accroissement des vagues de chaleur, la diminution des quantités de pluies et l'accentuation de leur variabilité entraînent l'assèchement des cours d'eau, la baisse des rendements et de la production agricole, l'accroissement des maladies comme le paludisme, le rhume, la typhoïde, la grippe, affections cutanées, des maladies hydriques et celles liées à la sécheresse.
- la zone côtière à pluviométrie monomodale où l'élévation du niveau de la mer entraîne la salinisation des eaux d'irrigation, des estuaires et des systèmes d'eau douce, l'érosion côtière, les inondations,

la destruction des infrastructures ; toutes choses susceptibles d'accélérer les mouvements de populations dont les corollaires sont les conflits sociaux de toutes sortes.

Pour y faire face, le Cameroun a adhéré à la Convention Cadre des Nations Unies pour les Changements Climatiques (CCNUCC) et sa Contribution Prévue Déterminée niveau National (CPDN) présenté à la COP21 à Paris porte sur un engagement à réduire ses émissions de gaz à effet de serre à hauteur de 32% par rapport à un scénario de référence pour l'année cible (2035). Les stratégies nationales portent sur la lutte contre la désertification, la gestion durable de la biodiversité et la lutte contre les pollutions et les nuisances et substances chimiques nocives et/ou dangereuses.

Les principaux défis se rapportent à l'amélioration des connaissances sur les changements climatiques, l'information, l'éducation et la mobilisation des populations pour s'adapter aux changements climatiques, la réduction de la vulnérabilité aux changements climatiques dans les principaux secteurs et zones agro-écologiques du pays et l'intégration de l'adaptation aux changements climatiques dans les stratégies et politiques sectorielles nationales.

1.5- Crise humanitaire et cohésion sociale

Depuis 2013, le Cameroun vit une crise sécuritaire et humanitaire sans précédents. Traditionnellement, le pays avait toujours été l'objet de crises humanitaires, mais celles-ci restaient épisodiques, localisées et restreintes (réfugiés, épidémies, inondations, incendies, accidents de circulation, éruptions volcaniques, sécheresse, ...). Les mouvements internes de populations qui en découlent affectent régulièrement des millions de personnes¹⁰ ; alimentés par la pauvreté, la malnutrition et l'insécurité alimentaire chronique, les épidémies récurrentes, et les inondations. A côté de ces facteurs internes, plusieurs de ces crises sont alimentées par le climat d'instabilité qui caractérise la sous-région. Celle-ci est régulièrement le théâtre de conflits sociopolitiques et armés (Centrafrique et Nigéria) qui forcent plusieurs milliers de personnes de différentes nationalités à chercher asile au Cameroun. Depuis 2013, la situation de fragilité s'est significativement aggravée avec l'approfondissement de la crise centrafricaine à l'Est et les exactions terroristes dans l'Extrême Nord et le Nord.

En effet, le Cameroun est l'une des destinations privilégiées de la population fuyant les violences résultant de la crise politique, sécuritaire et militaire en République Centrafricaine. Dans les Régions de l'Est et de l'Adamaoua limitrophes à la RCA, le nombre total de réfugiés Centrafricains au Cameroun était estimé à 325 000 en juillet 2016. Les conséquences de cette crise en RCA et de l'afflux de réfugiés qu'elle génère sont multiples pour le Cameroun et se perçoivent au plan humanitaire, sécuritaire, social, économique et même sur l'exécution des investissements publics. Ils induisent notamment de grands besoins et une vaste mobilisation pour l'assistance humanitaire aux réfugiés. L'Est du Cameroun est ainsi devenu l'une des zones géographiques prioritaires en fin 2014 pour la réponse humanitaire.

Il en résulte au plan social, le défi de faire face à la pression supplémentaire générée par l'accueil de personnes déplacées sur les ressources et aux tensions avec les populations hôtes. Au plan économique, la crise a déstructuré certaines activités (transport, commerce, élevage, tourisme) qu'il convient de restaurer, notamment en relançant les chantiers d'investissement public et en multipliant les efforts pour prévenir et contrer les incursions et des pillages perpétrés par des groupes armés.

Concomitamment à la Région de l'Est, l'Extrême-Nord est, depuis 2012, sujet à une escalade de la violence. Des raids meurtriers de terroristes, on est passé aux kidnappings et aux attaques militaires avec des conséquences économiques et sociales désastreuses dont l'accroissement exponentiel des Personnes Déplacées Internes¹¹ (PDI). Parallèlement, la recrudescence des opérations militaires au Nigéria en 2013 a entraîné un afflux de réfugiés Nigériens dans la Région, notamment dans les Départements du Mayo Tsanaga, du Mayo Sava et du Logone et Chari. Depuis lors, le camp de Minawao ne cesse d'accueillir chaque

¹⁰ 3 400 000 en 2011

¹¹ En juillet 2016, le nombre de PDI était estimé à 190 mille

jour de nouveaux arrivants. L'évolution croissante des deux phénomènes (réfugiés et Personnes déplacées Internes) induit une situation d'urgence humanitaire particulièrement préoccupante dans la Région qui est devenue prioritaire, fin 2014, pour la réponse humanitaire dans le cadre des réfugiés.

Comme à l'Est du pays, les conséquences économiques et sociales de cette crise sont nombreuses et aussi néfastes les unes que les autres. Cette situation favorise notamment la déscolarisation, les risques sanitaires, le chômage des jeunes, le grand banditisme (coupeurs de route, enrôlement dans les mouvements terroristes) de même qu'elle fragilise la cohésion sociale.

En plus de la réponse humanitaire d'urgence, il convient d'envisager le relèvement précoce des tissus économique et social ainsi fragilisés (désarmement, démobilisation, réintégration, relance du tissu économique et social, retour des réfugiés...) pour remettre les zones touchées et les populations concernées sur la voie du développement. Les enjeux portent ainsi sur la restauration des services sociaux de base (santé et éducation notamment), la relance du tissu économique, la démobilisation et la réintégration des enfants sortis du joug des groupes armés ainsi que l'identification et la neutralisation des facteurs de radicalisation.

Parallèlement, des stratégies inclusives sont indispensables pour réduire des poches de fragilités et les facteurs menaçant la cohésion sociale au Cameroun dans son ensemble. Les principaux risques régulièrement évoqués se rapportent à la détérioration du climat religieux, aux conflits interethniques, à la défiance des populations (particulièrement les jeunes face aux institutions) et à la gestion d'une éventuelle transition politique. Ces risques accentuent les défis liés à la promotion des droits de l'homme. A ce titre, le Cameroun a ratifié plusieurs conventions internationales et régionales en matière des droits de l'homme¹² et s'est doté d'une institution nationale des droits de l'homme appelée Commission Nationale des Droits de l'Homme et des Libertés du Cameroun, instituée par la loi No 2004/016 du 22 juillet 2004 qui a été amendée en 2010.

2. L'UNDAF ET LA VISION COMMUNE DU SNU POUR 2018-2020

2.1- Leçons apprises de l'UNDAF 2013-2017

L'UNDAF 2013-2017, présenté comme la réponse collective, coordonnée, cohérente et intégrée du SNU aux priorités nationales de développement et intitulé «Pour une Croissance Inclusive et la Protection des Personnes Vulnérables», avait été formulé en adéquation avec les principes de programmation des Nations Unies. Il se déclinait en trois axes de coopération adossés sur ceux du Document de Stratégie pour la Croissance et l'Emploi : (i) Soutien à une croissance forte, durable et inclusive ; (ii) Appui à la promotion de l'emploi décent et ; (iii) Soutien à la Gouvernance et à la gestion stratégique de l'Etat.

Sa mise en œuvre s'est effectuée dans un contexte marqué par un regain de la croissance économique qui a permis au pays de réaliser des avancées sur le plan social. La persistance de certains gaps a amené les autorités à adopter des plans de rattrapage spéciaux dans un contexte de réforme des finances publiques marqué notamment par l'entrée en vigueur du budget programme. La double crise sécuritaire et humanitaire que le pays connaît depuis 2013 ainsi que d'autres contingences internationales tendent cependant à freiner cette dynamique et à remettre en cause certains acquis.

¹² Les neuf principales sont : la Convention internationale sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale (CERD) ; le Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels (PDESC) ; le pacte international relatifs aux droits civils et politiques (PDCP) ; la convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes(CEDEF) ; la convention contre la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants(CCT) ; la convention relative aux droits de l'enfant(CDE) ; le Protocole facultatif se rapportant au Pacte relatif aux droits civils et politiques ; le protocole facultatif à la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes ; et le protocole facultatif à la Convention relative aux droits de l'enfant, concernant l'implication d'enfants dans les conflits armés

Les bonnes pratiques et principales leçons apprises de la mise en œuvre de l'UNDAF 2013-2017 sont :

- la contribution à la réponse humanitaire d'urgence : Bien que la crise sécuritaire soit survenue après l'adoption de l'UNDAF, la réponse humanitaire a mobilisé une grande part des interventions du SNU durant la période. Une importante équipe humanitaire est déployée aussi bien dans l'Extrême-Nord qu'à l'Est dont neuf Agences du système des Nations Unies.
- le développement des services sociaux : Dans les domaines de la santé, de l'éducation et d'alphabétisation, de la sécurité alimentaire et de la protection sociale, le système des Nations Unies au Cameroun a accompagné le pays dans sa quête de réalisation des OMD en apportant une contribution significative dans la définition des normes et standards, des appuis importants en approvisionnement direct d'intrants et en fourniture de services, l'implémentation de stratégies innovantes et l'amélioration des mécanismes de gestion.
- le plaidoyer pour le respect des droits de l'homme : De par ses diverses alertes, plaidoyers, et appuis techniques, le SNU a joué un important rôle préventif en matière de respect des droits de l'homme. Plusieurs activités de renforcement des capacités des acteurs clés sur leur rôle dans la promotion et protection des droits de l'homme ont été organisées. Cette contribution a été encore plus déterminante dans le contexte de crise sécuritaire qui a entraîné un engagement militaire du pays et un afflux massif de réfugiés sur ses frontières Est et Nord-Ouest.
- la réduction de la marginalisation et l'exclusion sociale : La lutte contre les discriminations et les inégalités et la réduction des vulnérabilités ont été des marqueurs transversaux des initiatives du SNU au cours de la mise en œuvre de l'UNDAF 2013-2018. Le SNU s'est impliqué dans les programmes de transferts sociaux, de développement des activités génératrices de revenus pour certains groupes vulnérables, de documentation des facteurs de marginalisation pour le plaidoyer en vue de leur réduction et l'amélioration des cadres normatifs.
- le renforcement des capacités nationales de planification et de production statistique : Le SNU a accompagné le renforcement des capacités opérationnelles des administrations en matière d'élaboration de plans, de stratégies et de document de politique, d'amélioration de ces instruments ainsi que des outils et méthodes nécessaires à leur suivi et évaluation. Une attention particulière a ainsi été portée au système statistique national.
- la mobilisation locale : Conformément à ses principes, le SNU a contribué au renforcement des capacités des détenteurs de droits en matière d'information, d'organisation et de mobilisation. Ces actions ont permis d'améliorer leurs capacités de représentation et de plaidoyer mais aussi de réduire certaines réticences et pesanteurs qui induisent des attitudes de défiance, des pratiques à risque, des rejets et autres discriminations.

2.2- Avantages comparatifs du SNU Cameroun

Au Cameroun, le Système des Nations Unies se positionne comme une entité de veille institutionnelle à la fois pour l'arrimage du pays aux normes et standards internationaux en matière de développement, mais également pour le positionnement de l'être humain au cœur des problématiques de développement du pays. En raison de la neutralité, de la légitimité et de la crédibilité dont jouit le SNU, les actions passées avec les acteurs locaux leurs servent de leviers pour le développement de relations avec les autres partenaires institutionnels

De manière spécifique, ses avantages comparatifs portent sur l'appui et l'accompagnement en matière de :

(i) Gestion stratégique:

Le SNU apporte une contribution forte dans la promotion et l'application des normes et standards internationaux, la prise en compte des problématiques émergentes (genre, développement durable, vulnérabilité, droits de l'homme, etc.) dans les politiques de développement et la formulation des politiques et stratégies de développement impartiales et basées sur les éléments factuels et probants. Le SNU se distingue ainsi par sa capacité de mobilisation d'expertises techniques et des conseils nécessaires au partage des connaissances et à l'amélioration des politiques publiques en s'appuyant sur un réseau mondial dans le domaine. En ce sens, le SNU accompagne les réformes sociétales majeures mettant fin à des discriminations et facilitant l'accès de l'ensemble des groupes et des individus aux droits fondamentaux.

(ii) Développement local:

Le SNU joue un rôle de catalyseur avéré dans la mise en œuvre des plans de développement au niveau communautaire et d'expérimentation d'approches locales tirées d'expériences internationales réussies. Il se distingue par la contribution qu'il apporte au développement des capacités locales à tous les niveaux dans une dynamique d'appropriation nationale.

(iii) Renforcement des capacités:

N'ayant pas la vocation de se substituer aux acteurs camerounais dans leur champ d'action, les agences du SNU interviennent en priorité pour le renforcement et le développement des capacités. Elles se distinguent par les appuis aux réformes, l'accompagnement des politiques publiques et la mobilisation des acteurs. En ce sens, les Nations-Unies travaillent en étroite collaboration avec les acteurs institutionnels et les assistent dans l'exercice de leur mandat.

(iv) Intermédiation:

Le SNU se distingue par sa capacité à mobiliser et à faciliter les interactions entre les acteurs nationaux de développement (détenteurs de droits et débiteurs d'obligations) d'une part et d'autre part entre ces derniers et les partenaires internationaux. Le système est actif dans l'intermédiation et les plaidoyers pour la réalisation des objectifs de développement internationaux et la promotion des droits humains. Le Système fournit un espace neutre au sein duquel des questions politiques et sociales sensibles peuvent être abordées et réglées, y compris le soutien à la médiation ou aux négociations de paix.

(v) Réponse humanitaire d'urgence:

De par son expérience au plan international et dans le développement des approches locales, le SNU dispose d'un avantage comparatif certain dans le domaine de l'action humanitaire. Le SNU est particulièrement outillé pour le recueil et l'analyse des données sur les risques et les vulnérabilités, pour l'amélioration des capacités de résilience des populations exposées aux chocs par le développement des signaux d'alerte, des mécanismes relèvement post-crise et pour l'administration d'une assistance coordonnée et intégrée d'urgence (Santé, Eau, Hygiène et Assainissement, Nutrition, Protection, Sécurité alimentaire, Éducation) nécessaire à la survie des populations affectées par les conflits et les catastrophes.

(vi) Promotion des droits de l'homme:

Le SNU œuvre pour la prise en compte systématique des droits de l'homme dans les processus de planification et de mise en œuvre des actions de développement. Le SNU se distingue par des appuis au gouvernement qui permettent de renforcer son interaction avec les mécanismes internationaux des droits de l'homme, tels que l'Examen Périodique Universel (EPU), les organes des traités, les procédures spéciales, les mécanismes de la commission africaine des droits de l'homme surtout en matière de rédaction des rapports périodiques et la prise en compte des recommandations provenant de ces mécanismes dans les actions de développement.

Au regard de l'importance du nombre de ses Agences (16 au total), le SNU au Cameroun s'est engagé, sur la demande du Gouvernement, dans l'initiative "Unis dans l'action" (*Delivering as One* – DaO) pour une meilleure cohérence et une amélioration de l'efficacité et de l'efficacé du système des Nations Unies pour le développement. L'initiative "Unis dans l'action" adresse quatre enjeux majeurs identifiés:

- ✓ La fragmentation: Elle compromet la cohérence des activités opérationnelles, génère des coûts de transaction élevés pour le pays.
- ✓ L'atomisation du financement : L'augmentation relative des contributions ciblées et la concurrence des autres acteurs tendent à miner l'assise financière des Agences du SNU et limiter leur capacité à remplir pleinement leurs mandats.
- ✓ La complexité des pratiques opérationnelles : La diversité des pratiques opérationnelles en vigueur au sein des Agences du SNU implique des divergences en termes de planification, de financement, d'établissement de rapports et d'évaluation et renchérit les coûts de transaction des activités de coordination.

- ✓ La responsabilité pour les résultats et la transparence : L'amélioration de l'efficacité des activités opérationnelles de développement des Nations Unies passe par un suivi et une évaluation des résultats cohérents. Les mécanismes de reddition des comptes de la part du Système des Nations Unies dans son engagement aux côtés des acteurs locaux nécessitent des améliorations.

Le DaO suppose ainsi l'adoption de procédures de planification, de suivi et d'évaluation communes, l'utilisation d'un cadre budgétaire unique et enfin, la nécessité d'une harmonisation plus poussée des pratiques opérationnelles, notamment en matière de gestion financière, de normes comptables et de gestion des ressources humaines. Afin d'y parvenir, cinq principes clés ont été définis :

- **UN Programme unique** : il réunit les Agences des Nations Unies autour d'une stratégie/d'un plan national pour le développement, et repose sur des positions et services politiques intégrés, ainsi que sur un suivi en temps réel par le biais de plans de travail conjoints ;
- **UN Cadre budgétaire commun** : il comprend toutes les activités programmatiques prévues et chiffrées du système des Nations Unies présentées en toute transparence en un seul lieu, et propose un aperçu commun des contributions de l'ensemble des institutions des Nations Unies dans le pays.
- **UN Responsable unique et une direction de l'Equipe Pays des Nations Unies** : Ils se fondent sur une responsabilisation mutuelle et relèvent de la Coordinatrice résidente qui exerce une fonction de coordination renforcée, avec la participation de toute l'Equipe Pays (EP), en vue d'assumer la responsabilité du rôle et des résultats du SNU dans le pays ;
- **UN Financement commun** : il permet une mobilisation cohérente des ressources et un meilleur rapport coût-efficacité. Le Financement Commun ONU au Cameroun facilitera la gestion des contributions des donateurs à destination du Programme Commun ONU. Il vise la progression vers les engagements pris lors des différentes Déclarations sur l'efficacité de l'Aide.
- **UNE Communication commune** : elle favorise la cohérence dans la transmission des messages et la sensibilisation à des questions normatives et opérationnelles.

2.3- Positionnement stratégique pour 2018-2020

Le positionnement stratégique du SNU pour l'UNDAF 2018-2020 est défini sur la base de ses avantages comparatifs au Cameroun, des défis structurels de développement du pays et de ses problématiques émergentes tels qu'ils transparaissent de ses cadres de référence et de ses engagements internationaux. C'est sur la base de ces différents éléments et de la Vision 2030 que se forge le SNU sur les perspectives de développement du pays que se décline la vision et le positionnement stratégique du Système des Nations Unies au Cameroun pour la période 2018-2020.

Les défis structurels de développement ressortent de l'analyse des capacités du pays à réaliser ses ambitions de développement à de long terme (15-20 ans) qui ont été cristallisées dans la vision formulée en 2009. D'une manière générale, les principaux défis identifiés au moment de la formulation de la Vision 2035 et du DSCE restent d'actualité et se complètent aujourd'hui par de nouveaux enjeux induits : (i) en premier lieu par les évolutions internes intervenues entre temps et dont la plus marquante est la double crise sécuritaire et humanitaire ; (ii) en second lieu par les modifications de l'environnement international qui ont suscité une évolution des références et des enjeux globaux et ; (iii) en troisième lieu par les écarts et retards que le pays accuse déjà sur le sentier tracé pour son émergence. C'est ainsi que les analyses relèvent la nécessité, pour le Cameroun dans une perspective de long terme, de:

- Réaliser le dividende démographique : Cette notion renvoie à l'avantage économique qui résulte d'une augmentation en quantité et en qualité des personnes en âge de travailler par rapport aux personnes dépendantes. La réaliser dépendra en grande partie d'un plus grand accès des jeunes et particulièrement la jeune fille à une éducation et à une formation professionnelle qui corresponde aux besoins des secteurs de la production, à leur participation aux activités économique, et aux soins de santé en général, y compris santé de la reproduction et la planification familiale en particulier. Des investissements ciblés sont donc nécessaires pour garantir que les jeunes soient bien éduqués et qualifiés, en bonne santé et accèdent en grand nombre à des emplois décentes dans un environnement fait de systèmes et des processus inclusifs de bonne gouvernance.

- Réussir la transformation structurelle de l'économie : Malgré les relatives bonnes performances de ces dernières années, l'économie camerounaise reste insuffisamment diversifiée même si en la matière, sa structure se démarque déjà de celles des autres pays de la sous-région. En matière économique, le défi majeur est celui de la mutation du secteur informel vers le secteur structuré, à travers une amélioration significative de la productivité globale et de l'intégration des différentes filières ; le développement du secteur de la transformation pour mieux intégrer les chaînes de valeur mondiales. Il s'agit aussi de relever le défi de la transformation des services en un outil efficace d'appui à l'industrialisation et de création d'emplois décents pour la grande majorité de la population active.
- Renforcer l'inclusion sociale et améliorer la répartition des richesses : Malgré des progrès sociaux indéniables obtenus ces dernières années, la situation sociale du Cameroun reste marquée par l'approfondissement des certains écarts sociaux. Développer une véritable politique d'inclusion sociale reste donc un défi majeur à adresser par le Cameroun. Comme préalable, il s'agit d'achever les OMD en étendant les efforts précédents pour adresser les causes multidimensionnelles de la pauvreté, réduire la vulnérabilité des plus marginalisés, éliminer les discriminations envers les populations vulnérables dont les femmes et les minorités autochtones et déployer une véritable politique de protection sociale et de prise en compte des droits de ces différentes catégories.
- Prévenir les violences et les conflits sociaux : Depuis 2013, le Cameroun fait face à une crise sécuritaire et humanitaire inédite qui accroît les facteurs de fragilité dans des Régions déjà en proie à plusieurs menaces. Elle constitue une nouvelle alerte à la cohésion sociale déjà menacée par la détérioration du climat religieux, les conflits interethniques, à la défiance de certaines populations vis-à-vis des institutions. Ce défi requiert une prise de conscience et une mobilisation générale pour apporter des réponses pertinentes au plan politique et dans les politiques de développement de moyen et long terme.
- Améliorer la gouvernance et renforcer la participation : Malgré les améliorations, le système de gouvernance du Cameroun porte un certain nombre de défaillances inhérentes à son mode de construction et aux insuffisances de ses mécanismes d'auto régulation. Celles-ci contribuent à faire du Cameroun, un pays perçu comme à risque d'investissement élevé. Le défi à moyen terme est de renforcer la gouvernance locale, renforcer la participation, l'implication et la représentation de toutes les couches sociales, rendre le système plus redevable, réduire la corruption et les multiples rigidités administratives, améliorer l'image de marque et la crédibilité du pays aux yeux de ses partenaires.
- Gérer les risques environnementaux et s'adapter aux changements climatiques : Les questions environnementales constituent enjeu mondial majeur pour le XXIème siècle. Le Cameroun fait déjà face à plusieurs contraintes en la matière et doit désormais avec les répercussions déjà manifestes des changements climatiques au plan national. Le défi environnemental porte, comme pour tous les pays, sur la recherche d'un développement respectueux des équilibres biologiques. Ses déclinaisons, porteront, pour les années à venir, sur le respect de ses engagements dans la lutte contre le réchauffement climatique, la protection et la restauration des écosystèmes fragiles et l'adaptation aux changements climatiques.

Ces défis qui s'inscrivent dans une perspective de long terme doivent orienter les stratégies globales et sectorielles du Cameroun ainsi que les cadres de référence et de coopération avec ses partenaires dont le SNU. En particulier, ils éclairent les considérations clés qui fondent le positionnement stratégique du Système dans le cadre du présent UNDAF. Ces considérations concernent :

- La mise en évidence des principes de l'Agenda 2030 : Ces principes prescrivent la prise en compte des Droits de l'homme, la promotion de l'égalité genre et autonomisation des femmes, le focus sur

la durabilité environnementale, le renforcement de la Résilience, l'Inclusion des plus défavorisés et le renforcement de la redevabilité des acteurs. De manière transversale, les interventions du SNU dans les piliers retenus auront pour axe fédérateur la réduction des vulnérabilités dont l'accentuation se pose en hypothèques à la cohésion sociale et remet en cause certains acquis auxquels d'importants efforts et ressources ont été consacrés.

- **Le ciblage approprié des groupes et des zones géographiques vulnérables** : Les leçons tirées de la mise en œuvre du précédent UNDAF et la prise en compte des avantages comparatifs du SNU obligent à procéder à un meilleur ciblage des interventions dans les piliers retenus. Les principes de l'Agenda 2030 ci-dessus impliquent un focus sur la correction des disparités et donc un ciblage des groupes vulnérables que sont les Réfugiés, les Personnes Déplacées Internes, les populations hôtes, les enfants, les femmes, les jeunes (15 -35 ans) et les autres Groupes vulnérables. L'expérience du SNU au Cameroun et le contexte amènent à considérer, comme zones prioritaires d'intervention, respectivement les Régions de l'Extrême-Nord, de l'Adamaoua, de l'Est et du Nord.
- **Le renforcement des capacités des débiteurs d'obligations et des détenteurs de droits** : Pour induire des changements significatifs, les interventions du SNU serviront de levier pour une plus grande et meilleure mobilisation des parties prenantes. Dans les quatre piliers, les initiatives viseront à combler les capacités manquantes aussi bien des titulaires des droits que des débiteurs d'obligations afin d'assurer un renforcement de l'offre en programmes de développement et sa cohérence avec une demande clairement exprimée et assumée par les populations.
- **L'impulsion de la marche du pays vers les ODD et les engagements de la COP 21** : L'adoption des ODD induit un grand besoin de recadrage des cadres de référence nationaux, sectoriels et locaux et ainsi que des instruments de coopération qui étaient adossés sur les OMD. A ce titre, l'UNDAF servira de cadre d'accompagnement du pays pour l'internalisation et la localisation de ces objectifs, en commençant par l'achèvement des OMD dont l'échéance de certaines cibles a été renvoyée à 2020, horizon du présent UNDAF.
- **La construction d'une articulation harmonieuse entre l'humanitaire et le développement** : Le Cameroun étant devenu une zone urgence humanitaire, de telles interventions qui mobiliseront plusieurs Agences du système des Nations Unies sont codifiées dans le cadre des Plans (annuels) de Réponse humanitaire (HRP). Le présent UNDAF entend servir de cadre pour la transition entre l'humanitaire et le développement à travers la prise en compte de stratégies de résilience et de relèvement précoce post-crise clairement ciblées. Dans cette optique, le SNU accompagnera le retour à l'autonomie des communautés concernées, notamment à travers le rétablissement des services sociaux de base et la relance des activités économiques.
- **L'alignement aux stratégies et priorités nationales** : Le Document de Stratégie de la Croissance et l'Emploi (DSCE) articule les stratégies de mise en œuvre de la vision 2035 pour la décennie 2010-2020 autour de quatre objectifs globaux: (i) réduire la pauvreté à un niveau socialement acceptable; (ii) devenir pays à revenu intermédiaire; (iii) atteindre le stade de Nouveau Pays Industrialisé et ; (iv) renforcer l'unité nationale et consolider le processus démocratique. En plus des défis émergents liés à la crise sécuritaire et aux enjeux globaux de développement, l'UNDAF restera la réponse collective, coordonnée, cohérente et intégrée du SNU aux priorités nationales de développement.

Comme motivé dans la déclaration d'engagement de l'équipe pays du SNU, l'UNDAF 2018-2020 a pour vision : «**DES POPULATIONS PLUS RESILIENTES ET ENGAGEES POUR UN DEVELOPPEMENT INCLUSIF ET DURABLE** ». Précisément, sur la base de la « Cameroun Vision 2035 » et en tenant compte des priorités nationales, de ses défis émergents et des avantages comparatifs de l'équipe des Nations Unies, le cadre de partenariat se décline en priorité stratégique du Système autour des quatre piliers convenus avec le Gouvernement pour la période 2018-2020.

- Pilier 1. Développement des opportunités d'emplois décentés et de l'inclusion sociale
- Pilier 2. Santé et Nutrition
- Pilier 3. Education et formation professionnelle
- Pilier 4. Résilience, relèvement précoce et Sécurité alimentaire

A travers chacun de ces piliers, trois préoccupations transversales serviront de socle d'orientation à la formulation des engagements et à la définition des interventions. Elles découlent du principe «Ne laisser personne pour compte» qui est au cœur de l'Agenda 2030 et réponds aux défis majeur de développement déclinés ci-dessus :

- **Renforcement de l'inclusion sociale des plus vulnérables** : Dans l'optique de réduire la vulnérabilité des plus marginalisés, l'UNDAF mettra l'accent sur l'appui au développement des systèmes de protection sociale, le déploiement des programmes de filets sociaux pour l'accès aux services sociaux, le développement des opportunités d'emplois, la promotion du genre et de l'autonomisation des femmes.
- **Consolidation des acquis et réponse aux nouveaux défis sociaux**: L'ambition partagée Gouvernement – SNU est de rattraper les gaps et les retards, corriger les disparités et lever les goulots d'étranglement systémiques dans les domaines de la santé, notamment la santé de la Reproduction, Maternelle, Néonatale, Infantile et des Adolescents et la lutte contre le VIH/SIDA et la Tuberculose ; dans les domaines de la nutrition, de l'éducation, de l'alphabétisation et de l'éducation non formelle et de la formation professionnelle.
- **Développement et renforcement des capacités de résilience économique, sociale et environnementale** : L'UNDAF 2018-2020 vise à doter le pays des capacités adéquates pour préserver la biodiversité, anticiper, gérer et se relever rapidement des aléas naturels. Les actions s'orienteront vers le renforcement des capacités d'adaptation aux changements climatiques et des stratégies de mitigation des risques environnementaux. Dans un contexte "post-crise", l'objectif sera aussi de renforcer les capacités de résilience des populations affectées/exposées aux crises en mettant l'accent sur le relèvement précoce selon la considération portant sur la construction d'une articulation harmonieuse entre l'humanitaire et le développement.

2.4- Processus d'élaboration de l'UNDAF 2018-2020

L'Equipe-Pays des Nations Unies et le Gouvernement de la République du Cameroun ont conduit l'exercice de formulation de l'UNDAF 2018-2020 selon une démarche participative, à laquelle ont pris part les représentants de l'administration, du secteur privé et des organisations de la société civile ainsi que les agences des Nations Unies. Sous la conduite de l'équipe de coordination, le processus a bénéficié de l'appui de consultants. L'UNDG WCA a participé de bout en bout au processus qui a suivi les étapes suivantes conformément aux orientations méthodologiques du guide 2016 de préparation de l'UNDAF:

- ✓ ***Revue et Analyse de la pertinence de l'UNDAF 2013-2017*** : Cet exercice a recensé puis analysé les principales évolutions du contexte économique et social ainsi que celles des orientations stratégiques et opérationnelles des politiques de développement du pays et des appuis de ses partenaires. Il a été procédé à une exploration des implications de ces évolutions sur le cadre stratégique de l'UNDAF et incidemment, des inflexions et aménagements nécessaires pour permettre à ce cadre de préserver et d'améliorer sa pertinence lors de sa révision. L'importance des changements mis en évidence a amené le Gouvernement et le SNU à s'accorder sur la nécessité d'élaboration d'un nouveau cadre de coopération. Dans la foulée, les deux parties ont procédé au choix des piliers du présent UNDAF.
- ✓ ***Conduite des consultations régionales*** : Ces consultations, menées dans six Régions (Centre, Est, Littoral, Sud-Ouest, Adamaoua et Nord) ont alimenté l'exercice de la planification et de la formulation

de l'UNDAF par le dialogue participatif, des discussions et des réunions de partenariat avec des groupes cibles. Les points de vue de groupes d'acteurs clés sur les vulnérabilités et les inégalités, le dialogue intergénérationnel, la décentralisation, l'urbanisation, la résilience face aux chocs et aux catastrophes ont été recensés pour renforcer le processus de planification et la responsabilité mutuelle.

- ✓ **Réalisation des études complémentaires** : Dans ce registre, l'équipe pays et le Gouvernement ont réalisé un mapping des interventions du SNU au Cameroun et une analyse causale des piliers retenus. La cartographie a débouché sur une base de données spatialisée, des analyses de la répartition géographique des interventions tant humanitaires que d'appuis au développement mises en œuvre par les différentes agences du Système des Nations Unies sur le territoire camerounais. L'analyse causale a identifié les défis de développement relatifs à chaque pilier et auquel le SNU peut apporter une contribution significative par une réponse collective du système. Dans chacun des domaines couverts, elle a procédé à une identification et à une analyse des principaux problèmes de développement, leurs causes immédiates, intermédiaires et lointaines et les axes de réponses pour lesquels une contribution collective du SNU aurait une valeur ajoutée significative.
- ✓ **Réalisation d'une analyse complémentaire** : Cet exercice a consisté en des analyses sectorielles et transversales autour des quatre piliers retenus par le Gouvernement et le SNU. L'analyse complémentaire a complété les analyses de la situation du pays en termes d'identification des problèmes et de structuration des défis pour la formulation de la Vision 2030 du SNU sur le développement du pays ainsi que les capacités du dispositif statistique national. Elle a débouché sur une analyse du positionnement stratégique du SNU sur la période sur la base de ses avantages comparatifs, du positionnement des autres partenaires au développement et du contexte national et international.
- ✓ **Atelier de planification stratégique** : cet atelier a regroupé toutes les parties prenantes de l'exercice (administrations, Agences du SNU, secteur privé, société civile) et a été le lieu d'information et de partage des principales orientations de l'exercice et des résultats des travaux déjà réalisés et de renforcement des capacités sur les principes de programmation du SNU. Le principal résultat a été formulation des Effets, des axes d'intervention, des indicateurs et l'identification des parties prenantes pour chaque Effet retenu.
- ✓ **Travaux d'affinement des Effets et indicateurs** : Ils ont consisté en des ateliers de travail sur chaque Effet. En s'appuyant sur la méthodologie de l'approche de "**Théorie du changement**". Ces ateliers ont procédé à l'affinement des matrices causales et en ont décliné les résultats, les produits et les indicateurs pour chaque niveau de résultat (impact/Effet, Résultat et produit). Les risques et les hypothèques liés à chaque Effet ont également été recensés à cette phase. Ce travail s'est poursuivi plus tard par le costing des interventions liées à chaque effet. Chaque groupe a alors exploré les prévisions de ressources régulières (Core) non-régulières (non-core) et a dégagé la part restant à mobiliser (Funding Gap) pour la réalisation des activités nécessaires à l'atteinte des résultats fixés.
- ✓ **Consultations avec la société civile et le secteur privé** : Elles se sont déroulées lors d'un atelier de partage des informations. Ce fut également le lieu d'identification des synergies et partenariats entre les OSC, le secteur privé et le Système des Nations Unies.
- ✓ **Validation** : La validation de l'UNDAF 2018-2020 s'est faite à plusieurs niveaux. Les résultats des différentes phases ont régulièrement été examinés par le Programme Management Team (PMT) et validés au cours des sessions mensuelles de l'UNCT. Le 10 octobre 2016, une première version du narratif de l'UNDAF a été examinée au cours d'un atelier restreint de l'UNCT et ouvert la voie aux phases de validation partenariale avec le Gouvernement et les autres acteurs de développement.

3. RESULTATS ATTENDUS DE L'UNDAF 2018-2020

Les changements attendus de l'UNDAF 2018-2020 découlent des axes stratégiques de coopération retenus qui sont alignés sur les orientations du cadre stratégique national, le DSCE. S'appuyant sur le socle de l'approche basée sur les droits humains, ils tiennent compte des nouveaux défis de développement auquel le Cameroun doit répondre en particulier ses engagements internationaux et les Objectifs de Développement Durable (ODD) que le pays a internalisés.

3.1- Alignement aux priorités nationales et aux ODD

S'agissant des priorités nationales, le DSCE reste conforté comme cadre de référence de l'action gouvernementale. Il couvre la première phase d'une vision de développement à long terme qui ambitionne de faire du Cameroun à l'horizon 2035 un pays émergent démocratique et uni dans sa diversité. Les trois axes stratégiques du DSCE portent respectivement sur la croissance, la création d'emplois, la gouvernance et la gestion stratégique de l'Etat. Des programmes spéciaux ont été initiés pour rattraper les gaps constatés au terme sa première phase d'exécution et retrouver ainsi le sentier des trois objectifs initiaux à savoir : (i) porter la croissance annuelle moyenne à 5,5% entre 2010 et 2020 ; (ii) réduire de près d'un tiers le sous-emploi en ramenant son taux de 75,4% (2005) à moins de 50% en 2020 et ; (iii) réduire le taux de pauvreté de son niveau de 39,9 (2007) à moins de 28% en 2020.

Pour accompagner le Cameroun dans sa réponse aux défis posés dans ces trois domaines, la stratégie du SNU portera sur la réduction des disparités, principalement en matière de développement humain (réduction des vulnérabilités, santé et éducation) et d'accès aux opportunités d'emploi (accroissement de l'offre, mise en adéquation de la demande et efficacité du marché). Dans le cadre du renforcement des capacités de résilience, le SNU accompagnera le pays dans le renforcement de ses capacités de gestion stratégique, notamment les systèmes d'alertes, d'analyse et de gestion des crises et catastrophes. Au total, l'UNDAF 2018-2020 s'aligne sur les trois stratégies globales du DSCE que sont la Stratégie de croissance, la Stratégie d'emploi et la Stratégie de gouvernance et de modernisation de l'Etat. Il met cependant un accent particulier sur la Stratégie de croissance et notamment son volet Développement humain.

Concernant les ODD, le présent UNDAF s'exécutera dans le contexte du nouveau cadre global de développement que ces objectifs consacrent. En plus de consolider et prolonger les OMD, les ODD intègrent les réponses aux défis émergents de développement. Ils constituent un ensemble intégré et indivisible de priorités globales indispensable pour assurer un développement durable pour lesquels chaque pays arrête ses cibles nationales en fonction de son contexte et de ses spécificités.

Le Cameroun a activement participé aux consultations organisées en prélude à l'adoption de l'Agenda post 2015 et leurs résultats ont sous-tendu les positions portées par le Gouvernement du Cameroun à New-York en septembre 2013. Les priorités ressorties à l'issue desdites consultations sont liées à la santé, à l'éducation, à l'emploi, notamment l'emploi des jeunes et à l'environnement en considérant les questions de gouvernance et celles liées aux infrastructures comme des préalables indispensables à la réalisation de ces priorités.

De les 17 objectifs ODD retenus, le présent UNDAF répond directement à 13 et s'aligne sur les cibles indicatives retenues pour parvenir à : Pas de pauvreté (ODD1), "zéro" Faim (ODD2), Bonne santé et bien-être (ODD3), Education de qualité (ODD4), Egalité entre les sexes (ODD5), Eau potable et assainissement (ODD5), Energie propre et d'un coût abordable (ODD7), Travail décent et croissance économique (ODD8), Inégalités réduites (ODD10), Villes et communautés durables (ODD11), Mesures relatives à la lutte contre les changements climatiques (ODD13), Vie aquatique (ODD14), Vie terrestre (ODD15) et Paix, justice et institutions efficaces (ODD16).

Tableau : Matrice de cohérence du cadre stratégique de l'UNDAF avec les priorités nationales et les ODD

Axes /Piliers / Effets	Priorités nationales (DSCE)	ODD
Pilier 1 : Développement des opportunités d'emplois décents et de l'inclusion sociale	<ul style="list-style-type: none"> ◆ Stratégie de croissance ◆ Stratégie d'emploi 	
Effet 1.1: D'ici à 2020, les femmes et les jeunes ont un accès accru et équitable aux opportunités d'emploi décents et sont économiquement plus autonomes	<ul style="list-style-type: none"> - Stratégie de l'emploi - Modernisation de l'appareil de production - Développement humain - Accroissement de l'offre d'emplois - Amélioration de l'efficacité du marché de l'emploi - Plan triennal spécial Jeune 	
Effet 1.2 : D'ici à 2020, les femmes, les jeunes, les enfants et les personnes vulnérables ont un accès accru à des mesures efficaces et durables de protection sociale en vue de la réduction des inégalités et des violences	<ul style="list-style-type: none"> - Développement humain - Stratégie de développement des services sociaux 	
Pilier 2. Santé et Nutrition	◆ Stratégie de croissance	
Effet 2.1 : D'ici 2020, les femmes, les nouveaux nés, les enfants et les adolescents(es) ont accès et utilisent de façon accrue et équitable des services de santé de la reproduction de qualité	<ul style="list-style-type: none"> - Développement humain - Stratégie sectorielle de la santé 	
Effet 2.2 : D'ici à fin 2020, les hommes, les femmes, les adolescents(es) et les enfants ont accès et utilisent de façon accrue et équitable les services de prévention et de prise en charge du VIH/SIDA, de la tuberculose, du paludisme et autres maladies	<ul style="list-style-type: none"> - Développement humain - Stratégie sectorielle de la santé 	
Effet 2.3 : D'ici 2020, les enfants de moins de 5 ans et les femmes dans les zones vulnérables ont accès aux services de prévention et de prise en charge de la malnutrition et les utilisent de façon accrue et équitable pour améliorer leur état nutritionnel.	<ul style="list-style-type: none"> - Développement humain - Stratégie sectorielle de la santé - Politique Nationale d'Alimentation et de la Nutrition 	
Pilier 3. Education et formation professionnelle		
Effet 3.1 : D'ici 2020, les enfants et les jeunes issus des groupes vulnérables et particulièrement les filles, bénéficient d'une éducation inclusive de qualité y compris une offre d'alphabétisation	<ul style="list-style-type: none"> - Développement humain - Stratégie sectorielle de secteur de l'éducation et de la formation professionnelle 	
Effet 3.2 : "D'ici 2020, les jeunes de 15-35 ans ont un accès plus accru et équitable à la formation professionnelle et aux opportunités d'apprentissages en adéquation avec le secteur productif (efficacité de la formation avec débouchées)"	<ul style="list-style-type: none"> - Développement humain et de la formation professionnelle - Plan triennal spécial Jeune - Stratégie nationale de volontariat 	
Pilier 4. Résilience, relèvement précoce et Sécurité alimentaire	<ul style="list-style-type: none"> ◆ Stratégie de croissance ◆ Stratégie de Gouvernance et gestion stratégique de l'Etat 	
Effet 4.1 : D'ici à 2020, les populations (en particulier les groupes vulnérables) des zones cibles sont plus résilientes aux chocs environnementaux, sociaux et économiques	<ul style="list-style-type: none"> - Développement humain - Modernisation de l'appareil de production - Gestion stratégique de l'Etat - Plan national d'adaptation aux changements climatiques - Stratégie de développement du Secteur Rural (SDSR) ; - programme d'aménagement du territoire pour les régions du septentrion 	
Effet 4.2 : D'ici à 2020, les populations (en particulier les groupes vulnérables) des zones cibles ont, de façon permanente, un accès accru et équitable à une alimentation adéquate	<ul style="list-style-type: none"> - Développement humain - Stratégie de développement du Secteur Rural (SDSR) ; - PNIA 	

3.2- Pilier I: Opportunités d'emplois décents et inclusion sociale

Effet 1.1: D'ici à 2020, les femmes et les jeunes ont un accès accru et équitable aux opportunités d'emploi décents et sont économiquement plus autonomes

Depuis bientôt une dizaine d'années, le Cameroun a placé l'emploi au centre de ses orientations stratégiques en matière de développement. Fort de ce que l'accès à un emploi de qualité constitue la principale forme d'insertion sociale, le facteur le plus sûr d'amélioration des conditions de vie et de réduction de pauvreté et des vulnérabilités, le DSCE a retenu la nécessité de promouvoir un cadre global incitatif favorable au développement des PME pour en faire le creuset de la création d'emplois décents.

Dans le cadre de la stratégie emploi du DSCE, particulièrement les déclinaisons portant sur l'accroissement de l'offre d'emplois décents et l'amélioration de l'efficacité du marché du travail, il s'agira d'appuyer les efforts nationaux dans la promotion de l'emploi en faveur des deux principaux groupes les plus marginalisés : les jeunes et les femmes. Le principal résultat attendu porte sur l'accroissement des opportunités d'emplois décents en leur faveur et l'amélioration des conditions de travail pour ceux déjà présents sur le marché. Il devra se traduire au bout des trois années par une réduction du taux de sous-emploi global en ce qui concerne ces deux groupes.

Les appuis du SNU porteront premièrement sur l'amélioration de l'environnement institutionnel et réglementaire afin de le rendre plus favorable au développement des PME dans leur globalité et donc à l'accroissement des opportunités d'emplois décents. Il s'agira aussi de contribuer à la mise en adéquation de la demande d'emploi avec les besoins des entreprises afin d'assurer une plus grande insertion des jeunes et des femmes notamment, dans les régions ciblées. L'accent sera aussi mis sur le renforcement des capacités techniques de ces groupes cibles pour répondre aux besoins du marché du travail. Pour y arriver, les différentes initiatives s'appuieront sur les dispositifs et les mécanismes existants auxquels des appuis stratégiques et opérationnels seront apportés pour améliorer leur efficacité.

L'objectif visé est de contribuer à ramener le sous-emploi global des jeunes et des femmes respectivement de 71,4% et 78% à 50%.

En deuxième lieu, un accent sera mis sur la promotion de l'auto-emploi par l'accompagnement des initiatives entrepreneuriales, la facilitation de l'installation et de l'insertion dans les secteurs porteurs et dans le développement des activités connexes autour de certains grands projets. Pour ce faire, une identification des filières porteuses d'emplois décents sera conduite, les faiblesses des jeunes et des femmes des régions ciblées, en matière de création et de développement des entreprises seront identifiées et leurs capacités renforcées en conséquence. En outre, les facteurs limitant à l'accès des jeunes et des femmes aux ressources productives seront recensés et des stratégies déployées pour les éliminer de manière progressive. Les contraintes d'accès aux ressources financières seront prioritairement visées au regard de leur importance et de leur impact négatif sur la capacité des jeunes et des femmes à initier et pérenniser leurs projets générateurs de revenus.

Les appuis viseront, en troisième lieu, l'amélioration des conditions de travail des jeunes et femmes déjà insérés dans le mode du travail. Dans un environnement dominé globalement par le secteur informel, l'importance des disparités qui touchent ces deux catégories exige des efforts pour améliorer l'appropriation et l'application des normes internationales de travail. De même, des actions devront être engagées pour renforcer la structuration et la représentativité des organisations de travailleurs et d'employeurs et pour une meilleure prise en compte des spécificités des jeunes et des femmes dans dialogue social.

Par ailleurs, l'UNDAF poursuivra les efforts déjà déployés pour renforcer le système d'information sur le marché du travail. Tirant les leçons des expériences précédentes, le SNU soutiendra la diffusion des bonnes pratiques en matière de coordination et de suivi-évaluation des interventions de promotion de l'emploi. L'information stratégique nécessaire à la formulation de programmes adéquats et ciblés sera développée pour mieux éclairer les choix des acteurs, notamment ceux des décideurs à tous les niveaux et des populations.

En cohérence avec les options stratégiques du Gouvernement, les interventions du présent UNDAF auront pour finalité, dans le domaine de l'emploi, d'infléchir la tendance actuelle à l'augmentation du taux de sous-emploi des jeunes et des femmes dont les niveaux ont été évalués en 2010 respectivement à 73% 78% ; se situant au-dessus de la moyenne nationale évaluée à 70,6% d'actifs. Les résultats dépendront de l'efficacité des actions, mais surtout de la synergie entre les interventions des différents acteurs qui ont souvent été caractérisées par leur fragmentation et leur faible intégration.

Effet 1.2 : D'ici à 2020, les femmes, les jeunes, les enfants et les personnes vulnérables ont un accès accru à des mesures efficaces et durables de protection sociale en vue de la réduction des inégalités et des violences

Au cours des dernières années, les avancées du Cameroun dans le domaine social se sont malheureusement conjuguées avec une accentuation des inégalités et une aggravation des écarts sociaux. Et pourtant, faire en sorte que chaque membre d'une communauté participe pleinement à celle-ci (notamment par l'exercice d'un emploi), y soit valorisé et respecté apparaît comme un impératif pour le maintien de la cohésion sociale dans un environnement de plus en plus marqué par les crises. L'ambition de l'UNDAF est de contribuer à l'intégration de tous les groupes et catégories de populations par la reconnaissance de leurs droits et de leurs besoins de jouir d'une sécurité de revenu de base, d'un accès aux services sociaux de base, aux opportunités économiques, et leur besoin de participation aux processus décisionnels qui affectent leurs vies.

Le premier domaine visé est la promotion du genre. Les femmes, pourtant plus nombreuses au sein de la population, restent affectées par des inégalités, discriminations et même des violences qui se traduisent par leur faible participation et implication dans les processus décisionnels et dans les domaines économique et social. En tirant profit des récentes évolutions en faveur de l'institutionnalisation de l'approche genre dans les politiques publiques, l'UNDAF entend développer des stratégies et mécanismes de plaidoyers en vue de l'adoption et la mise en œuvre des instruments juridiques favorisant l'autonomisation des femmes. Un accent particulier sera alors mis sur l'allocation suffisante des ressources aux programmes adossés sur cet objectif. Ces efforts devront déboucher sur une évolution à la hausse de la participation des femmes au processus de prise de décision au niveau familial, communautaire et politique. Au niveau communautaire en particulier, des actions seront déployées pour engager davantage de leaders communautaires dans la défense, la protection et la promotion des droits de la femme et de la jeune fille ainsi que dans la lutte contre les violences basées sur le genre.

L'objectif visé est : (i) d'accroître la prise en compte de l'approche genre et le niveau d'autonomisation politique, juridique, économique et social de la femme et de la jeune fille ; (ii) de renforcer et étendre les mécanismes de protection sociale et ; (iii) d'assurer une meilleure protection des filles et garçons contre les violences, les négligences et l'exploitation

Toujours dans la promotion du genre, le plaidoyer portera aussi sur la promotion et la vulgarisation de l'approche genre pour sa prise en compte à tous les niveaux (planification, programmation et budgétisation). Cette prise en compte devra être impulsée à travers des mécanismes de redevabilité institutionnalisés et plus opérationnels et dont l'illustration principale sera un rapport genre annexé à la loi des finances de chaque année. La densification de ce mécanisme de redevabilité se poursuivra par le renforcement du système de suivi-évaluation de la politique nationale Genre adoptée en janvier 2014 dont la vision est d'amener les femmes et les hommes à jouir des mêmes droits et à participer de manière équitable et égalitaire au développement. Ces résultats nécessiteront une forte adhésion des femmes pour la création d'une masse critique des femmes leaders.

Pour améliorer l'inclusion de l'ensemble des groupes vulnérables, les appuis du SNU viseront en second lieu le renforcement et l'extension des mécanismes de protection sociale. Pour les plus vulnérables, la couverture des programmes de filets sociaux et d'action sociale sera étendue pour leur garantir une sécurité de revenu de base indispensable à leur épanouissement social et économique. Par ailleurs, une réforme du système de sécurité sociale est en cours dans le pays et a déjà abouti à la prise du décret n° 2014/2377/PM du 13

août 2014 instaurant un régime d'assurance volontaire destiné notamment aux travailleurs de l'économie informelle et à la révision des paramètres de prélèvement des cotisations sociales. Les appuis du SNU viseront à accompagner cette réforme de manière à renforcer les outils du système de sécurité sociale et à les adapter aux spécificités des personnes socialement vulnérables.

Dans le cheminement du pays vers l'atteinte des OMD, le domaine de la santé apparaît comme celui dans lequel les gaps les plus importants subsistent. Et pourtant, l'accès à la santé, au-delà d'être un droit fondamental est un pré requis pour envisager toute perspective de développement. La réalisation du dividende démographique nécessite un saut qualitatif de l'organisation du système de santé et particulièrement ses mécanismes de financement. Alors que les ménages contribuent pour plus de 75% des dépenses totales de santé estimées à plus de 600 milliards F CFA par an pour leur santé, un grand nombre de camerounais ne bénéficie pas des soins et services de santé de qualité auxquels ils aspirent légitimement. Le paiement direct, mode de contribution, usité à 95%, est réputé le plus inefficace pour un accès équitable et opportun aux soins de santé. En plus de favoriser des comportements mercantiles, il induit une absence de lisibilité sur la solvabilité des patients qui obère l'investissement dans la technologie hospitalière. Aussi, l'UNDAF œuvrera à l'avènement d'un système de couverture universelle en santé qui garantira le partage des risques et assurera l'accès de tous aux services essentiels de santé.

La troisième poche de vulnérabilité sur laquelle le SNU entend se consacrer prioritairement au cours de la période est la protection des enfants, filles et garçons, contre toutes formes de violences, négligence et exploitation. En tirant profit de ces récentes évolutions au niveau des politiques et stratégies en faveur de la protection de l'enfant, l'UNDAF vise à mobiliser des ressources pour améliorer les services sociaux de protection de l'enfant, élaborer un système de gestion de l'information pour les enfants victimes de violence et d'exploitation, renforcer le système d'état civil et la mise en œuvre des instruments juridiques protégeant les filles et garçons.

Il s'agira de mobiliser des ressources pour améliorer les services sociaux de protection de l'enfant, élaborer un système de gestion de l'information pour les enfants victimes de violence et d'exploitation, renforcer le système d'état civil et la mise en œuvre des instruments juridiques protégeant les filles et garçons. L'atteinte de ces objectifs passera notamment par le renforcement des capacités des organisations de l'économie sociale qui interviennent dans le domaine.

3.3- Pilier II: Santé & nutrition

Le secteur de la santé est celui dans lequel des défis les plus importants restent à relever pour réaliser les cibles des OMD. Pour tenir compte de cet enjeu et intégrer toutes les spécificités du secteur, trois Effets ont été retenus dans le cadre du présent UNDAF.

Effet 2.1 : D'ici 2020, les femmes, les nouveaux nés, les enfants et les adolescents(es) ont accès et utilisent de façon accrue et équitable des services de santé de la reproduction de qualité

De toutes les cibles des OMD (maintenant reprises dans les ODD), le niveau de réalisation de celle portant sur la mortalité maternelle reste particulièrement préoccupant. Le principal défi du Gouvernement est de renverser cette tendance par des stratégies ciblées mais aussi et surtout des réformes importantes du système notamment en ce qui concerne la qualité des services, la disponibilité des médicaments, la formation et la motivation du personnel et l'activation de la demande.

Le SNU appuiera ces efforts dans le renforcement de l'offre et de la demande de services préventifs, curatifs et promotionnels de qualité en Santé de la Reproduction, Maternelle, Néo-natale, Infantile et des Adolescents (SRMNIA). Dans les zones cibles du septentrion et de l'Est, les actions viseront en particulier à renforcer les ressources humaines et assurer une répartition géographique équitable, améliorer l'offre de services de prévention et de promotion de la santé, renforcer la qualité de la prise en charge ainsi que les infrastructures et les équipements. Elles viseront aussi à garantir la disponibilité des intrants par des actions ciblées sur la chaîne d'approvisionnement, le système de suivi et les mécanismes de conservation.

L'insuffisance de résultats observée étant également imputable à la faible demande émanant tant des ménages que des communautés, les interventions du SNU accompagneront les efforts du Gouvernement pour une plus grande mobilisation et implication de ces acteurs. Elles s'efforceront à induire un véritable changement de comportements, à réduire les attitudes et pratiques à risque des populations. Les résultats de telles actions devront se répercuter sur la couverture vaccinale, notamment celle des enfants de 12 à 23 mois qui doivent recevoir toutes les vaccinations recommandées par le programme national de vaccination avant leurs premiers anniversaires, les accouchements assistés par un personnel qualifié et la prévalence de grossesse précoce chez les filles de 15 à 19 ans.

L'objectif visé est de réduire les taux de mortalité maternelle (de 782 à 596 pour cent mille naissances vivantes), néonatale (de 4,5% par an), infantile et infanto-juvénile (de 5% par an).

Pour plusieurs couches sociales très vulnérables, la barrière financière reste particulièrement rédhibitoire à l'accès aux soins. Aussi, le SNU accompagnera certains programmes de filets sociaux et de subventions indirectes en leur faveur. Pour apporter une solution pérenne à cette préoccupation d'accessibilité financière, l'accent sera mis, comme indiqué ci-dessus, sur la réforme du système de financement de la santé.

Le plaidoyer visera à maintenir le cap de la progression du budget public alloué au secteur de la santé. Les efforts avaient permis en 2015 de porter l'enveloppe du secteur à 5,5% du budget total après une augmentation substantielle. A l'horizon 2020, l'ampleur des défis commande de viser un taux d'au moins 10%. En outre, le SNU accompagnera le pays dans la mise en place et l'extension de la couverture sanitaire universelle indispensable pour garantir un accès équitable aux soins de santé de qualité.

Effet 2.2 : D'ici à fin 2020, les hommes, les femmes, les adolescents(es) et les enfants ont accès aux services de prévention et de prise en charge du VIH/SIDA, de la tuberculose, du paludisme et autres maladies et les utilisent de façon accrue et équitable

Au Cameroun, la situation des trois principales maladies que sont le paludisme, la tuberculose et le VIH/Sida reste particulièrement préoccupante, notamment dans les quatre régions cibles. Pour consolider les acquis réalisés par le pays au cours des dernières années, le SNU accompagnera les stratégies de renforcement de la prévention et de la prise en charge de ces maladies en mettant l'accent sur la qualité des services offerts.

Dans ce domaine comme ailleurs, les actions se focaliseront sur les formations sanitaires (FOSA) des zones cibles et porteront sur le renforcement des ressources humaines dont l'insuffisance ici est particulièrement considérable. Au terme de la période considérée, l'ambition est de porter à 50% ou plus, la proportion des FOSA dotées au moins du quart des ressources humaines qualifiées nécessaires pour la délivrance des soins de qualité. Ce renforcement des ressources humaines sera couplé à celui des infrastructures et équipements notamment pour élargir l'offre et répondre aux défis posés par les flux migratoires. En la matière, l'ambition du SNU est d'accompagner la construction/l'équipement d'au moins 75% des 200 Centres de Santé Intégrés (CSI) ciblés.

Toujours dans le cadre du renforcement de l'offre des services de santé, les efforts communs seront déployés pour renforcer le système de gestion, d'approvisionnement (supplychain), de stockage, et de distribution des intrants dont les insuffisances actuelles apparaissent parmi les goulots d'étranglement systémiques les plus importants. Il s'agira de s'assurer que la proportion d'établissement de santé sans rupture de stock d'au moins un médicament traceur par an qui n'était que de 6% en 2003 soit relevée à au moins 60% à l'horizon 2020 dans les zones cibles.

En vue de stimuler une meilleure demande de santé dans le cadre de la lutte contre les trois maladies, les actions seront similaires à celles décrites dans le premier Effet de ce pilier. Les campagnes d'éducation et de sensibilisation à large échelle se focaliseront sur le changement des comportements, attitudes et pratiques à risque y compris le rejet, la discrimination, la stigmatisation, la prostitution, les conduites addictives, les mariages précoces et forcés et les Violences Basées sur le Genre (VBG).

L'objectif est, à l'horizon 2020, de réduire : (i) le taux d'incidence du VIH à 1.9‰ ; (ii) la prévalence de la Tuberculose multi résistante à moins de 2% et ; (iii) le taux de mortalité spécifique chez les enfants de moins de 5ans à 31%.

Elles seront couplées à d'autres initiatives contribuant à une meilleure prévention des trois maladies parmi lesquelles la distribution des Moustiquaires Imprégnées à Longue Durée d'Action (MILDA) pour ce qui concerne particulièrement la prévention du paludisme. De façon spécifique, les campagnes ciblées de distribution seront réalisées concomitamment avec celles de sensibilisation pour leur usage afin de relever la proportion des enfants de 0 à 5 ans dormants sous une MILDA à 80% ; elle n'est encore que de 54,8% en 2014.

Dans la lutte contre le VIH/SIDA, les actions du SNU soutiendront le Cameroun est engagé dans la réalisation des objectifs du programme FAST TRACK « 90-90-90 » à l'horizon 2020. Il s'agira notamment de renforcer et d'étendre les initiatives de dépistage du VIH dans tous les milieux (communautaires, lieux de travail, milieu de soins), de soutenir la décentralisation de la thérapie ARV dans les zones d'interventions prioritaires de l'UNDAF, en cohérence avec le plan d'accélération du traitement ARV lancé en 2016.

L'approche communautaire ayant démontré son efficacité dans certains cas, le renforcement des capacités locales sera décliné au niveau local par la mobilisation des communautés. L'objectif sera alors de porter la proportion des Organisations de la Société Civile et des Organisations à base Communautaire contractualisées par aire de santé à 80% au moins. A tous les niveaux, le SNU appuiera la chaîne de planification, les mécanismes de coordination et de redevabilité afin de renforcer leur efficacité dans le cadre des budgets programmes orientés vers les résultats. A ce titre, le principe du financement basé sur la performance entamé en 2011 et dont les résultats semblent probants pourra être étendu et renforcé. Une attention spécifique visera à réduire la forte dépendance du pays aux financements extérieurs pour lutter contre ces trois maladies. Le SNU poursuivra alors ses efforts dans la recherche de financement domestiques et/ou innovants.

Effet 2.3 : D'ici 2020, les enfants de moins de 5 ans et les femmes dans les zones vulnérables ont accès aux services de prévention et de prise en charge de la malnutrition et les utilisent de façon accrue et équitable pour améliorer leur état nutritionnel.

Il est de notoriété qu'au Cameroun, les retards constatés dans le domaine de la santé des enfants et des femmes particulièrement dans les zones vulnérables de l'Extrême-nord, du Nord, de l'Adamaoua et de l'Est sont, pour une bonne part, imputables à leur mauvais état nutritionnel. Aussi, le Gouvernement et le SNU ont convenu de conjuguer leurs efforts pour améliorer l'accès et l'utilisation des services de prévention et de prise en charge de la malnutrition dans ces zones.

A ce titre, les stratégies viseront à accroître les apports nutritionnels en quantité et en qualité chez la mère et l'enfant pour mieux couvrir leurs besoins nutritionnels. Elles se déclineront en : (i) la promotion d'une alimentation maternelle plus adéquate et d'une alimentation du nourrisson et du jeune enfant de qualité optimale pour prévenir les différentes formes de malnutrition (malnutrition aiguë, malnutrition chronique, carence en fer, carence en vitamine A, carence en iode, etc.) ; (ii) la facilitation de l'accès aux services de prévention, de soins et de prise en charge de la malnutrition et ; (iii) la promotion de l'alimentation du nourrisson et du jeune enfant (initiation de l'allaitement

L'objectif est de ramener le taux de malnutrition chronique chez les enfants de moins de 5 ans de 32% à 27% en 2020.

au cours de l'heure suivant la naissance, allaitement maternel exclusif au cours des six premiers mois, alimentation de complément de qualité optimale entre 6 et 23 mois).

Le SNU accompagnera en outre le renforcement de l'offre de services de manière à améliorer significativement la proportion des enfants de 6-23 mois qui reçoivent un régime alimentaire minimum acceptable. D'autres pratiques de soins seront également promues en vue de prévenir la malnutrition (lavage des mains à l'eau et au savon à des moments critiques, l'utilisation de moustiquaires imprégnées pour prévenir le paludisme, l'utilisation de SRO/Zinc pour le traitement de la diarrhée, l'espacement des naissances, etc.). Ces efforts s'étendront aux services de prévention et de prise en charge des maladies liées à la malnutrition de sorte à améliorer la disponibilité du paquet intégré de prévention et de prise en charge des maladies infectieuses (diarrhée, IRA, paludisme, VIH, Rougeole, Tuberculose, ...).

Les efforts qui se focaliseront aussi sur le renforcement de l'accès à l'eau potable et la promotion des bonnes pratiques d'hygiène et d'assainissement devront impacter les taux d'utilisation de toilettes améliorées, d'utilisation de sources d'eau de boisson améliorées, de couverture vaccinale (notamment au vaccin anti rougeoleux et au PENTA) et in fine l'incidence des maladies infectieuses chez les enfants.

De manière transversale, le défi du SNU sera d'accompagner le Cameroun, pays aux riches potentialités, pour renforcer la place accordée à la nutrition dans les programmes de développement et mobiliser les ressources humaines, financières et matérielles nécessaires pour réaliser les objectifs économiques et sociaux y associés.

3.4- Pilier III : Education et formation professionnelle

L'éducation est le domaine social dans lequel les progrès les plus appréciables ont été accomplis par le Cameroun au cours des dernières années sur le chemin tracé par les OMD. Les avancées réalisées dans la couverture se traduisent par une forte massification qui induit des défis nouveaux. Ceux-ci portent désormais sur l'amélioration de la qualité des enseignements et de la formation, le renforcement de l'inclusion du secteur éducatif et l'amélioration son efficacité externe, notamment la corrélation du système de formation professionnelle avec les besoins économiques. Ces défis concernent au premier chef les zones et les groupes cibles du présent UNDAF.

Effet 3.1 : D'ici 2020, les enfants et les jeunes issus des groupes vulnérables et particulièrement les filles, bénéficient d'une éducation inclusive de qualité y compris une offre d'alphabétisation

Au regard des défis mis en évidence et de ses avantages comparatifs, le SNU focalisera ses interventions sur le préscolaire, le primaire et l'éducation alternative inclusive (Alphabétisation et éducation non formelle) en appui aux stratégies nationales dans ces domaines dans les quatre Régions cibles. Il mettra un accent particulier sur l'analyse et la levée de goulots d'étranglement à l'accès des groupes marginalisés, notamment les plus pauvres ou les plus vulnérables à une éducation de base de qualité et à une offre d'alphabétisation et d'éducation non formelle appropriée.

Les appuis viseront de façon particulière à corriger les insuffisances de personnels qualifiés observées dans le préscolaire et pour la prise en charge des enfants à besoins spéciaux. Ils viseront aussi les insuffisances en infrastructures et équipements scolaires qui limitent particulièrement l'accès à l'éducation dans les Régions de l'Extrême-nord, du Nord, de l'Adamaoua et de l'Est. L'afflux des réfugiés et les déplacements des populations suite aux différentes crises commandent une adaptation de la carte scolaire car plusieurs écoles ont été contraintes de fermer (139 établissements scolaires ont été fermés pour cause d'insécurité dans les Régions de l'Est, de l'Adamaoua et de l'Extrême-Nord) tandis que dans les zones d'accueil, les établissements doivent faire face à un surplus de demande.

L'objectif est de porter le taux d'achèvement du primaire des filles et des garçons de 76% (2015) à 100% ainsi que le taux d'alphabétisation de 81,8% à 100%.

A tous les niveaux de l'enseignement fondamental au Cameroun, l'un des facteurs d'inhibition de la qualité est l'accessibilité au manuel scolaire. Le ratio manuels / élève n'est que 1/12 et il faudrait le porter à 1/3 au moins pour espérer un impact significatif. Pour ce faire, le SNU accompagnera le Gouvernement dans la définition et l'application d'une politique efficace du manuel scolaire. Ces manuels devant s'adosser sur des curricula adaptés aux besoins réels, une attention sera également portée à l'actualisation de ces derniers.

Dans l'ambition de corriger les principales disparités observées et rendre le système camerounais plus inclusif, l'un des objectifs concernera la promotion de la scolarisation des enfants à besoins spéciaux. Les entraves telles que l'insuffisance des personnels outillés pour l'encadrement et l'inadaptation des infrastructures à l'accueil des enfants seront progressivement levés par des actions et des initiatives que le Gouvernement le SNU déploieront en synergie.

La disparité la plus importante dans les zones cibles restant la scolarisation de la jeune fille, un accent tout particulier sera mis sur la stimulation de la demande d'éducation des familles et des communautés en faveur de cette catégorie. Que ce soit à travers la sensibilisation, des transferts spécifiques (bourses, kits scolaires, ...), des mécanismes de compensation ou des initiatives d'amélioration de l'attractivité du cadre scolaire (cantines, toilettes, eau potable, ...), tout sera mis en œuvre pour lever les barrières socio-culturelles et motiver les parents à envoyer et maintenir leurs enfants filles à l'école.

Outre le cycle formel, les défis portent aussi sur la promotion de l'alphabétisation, particulièrement en faveur des femmes adultes et de l'éducation non formelle pour les jeunes non scolarisés ou déscolarisés. Les efforts se concentreront sur le développement et l'équipement des infrastructures de AENF dans les zones cibles, l'élaboration d'un programme minimal harmonisé de AENF et le renforcement des capacités des personnels de AENF afin de mieux les outiller pour mettre en œuvre ce programme minimal harmonisé. Pour stimuler la demande, des initiatives conjointes seront menées pour sensibiliser les populations et accroître ainsi les taux de fréquentation des centres d'AENF.

Pour atteindre les objectifs ainsi déclinés, il sera nécessaire d'œuvrer au renforcement des stratégies et politiques nationales de gestion du système scolaire y compris en situation d'urgence ainsi qu'à celui des capacités des acteurs à tous les niveaux et particulièrement au niveau opérationnel, notamment dans les zones à faibles taux d'accès et d'achèvement. A cet effet, le SNU accompagnera la stratégie d'amélioration de la gouvernance éducative, notamment dans les axes portant sur : (i) la mobilisation de ressources et l'optimisation de la répartition intra-sectorielle ; (ii) le développement et l'opérationnalisation Système intégré d'Information et de Gestion de l'Education (SIGE) et ; (iii) le renforcement des mécanismes et de la culture de redevabilité.

Par ailleurs et pour promouvoir une gestion plus participative, des actions seront initiées pour renforcer l'implication des familles et des communautés dans les activités d'éducation et des appuis apportés aux Collectivités Territoriales Décentralisées (CTD) des zones cibles pour une meilleure gestion des compétences et des ressources transférées dans le cadre du processus de décentralisation. L'ensemble des initiatives sera déployé dans une approche intersectorielle tant il est vrai que les résultats en matière d'éducation requièrent et/ou induisent des avancées dans d'autres domaines à l'instar de la santé et de la sécurité alimentaire.

Effet 3.2 : D'ici 2020, les jeunes de 15-35 ans ont un accès plus accru et équitable à la formation professionnelle et aux opportunités d'apprentissages en adéquation avec le secteur productif (efficience de la formation avec débouchées)

Considérée comme levier pour la régulation des flux du système éducatif, atout pour l'insertion professionnelle et instrument majeur d'insertion sociale pour des personnes vulnérables et marginalisées, la formation professionnelle fait depuis quelques années l'objet d'un intérêt particulier de l'Etat et de ses partenaires. La réforme amorcée vise sur l'extension de l'offre, la cohérence des interventions et

l'amélioration de l'efficacité de l'ensemble du système, notamment sa mise en adéquation avec les besoins du secteur productif et la demande sociale.

Dans le cadre du présent UNDAF, le SNU entend accompagner les initiatives du Gouvernement dans l'amélioration et la diversification de l'offre de formation professionnelle, l'élargissement de l'accès pour les jeunes filles particulièrement, l'amélioration de l'efficacité externe du système et de ses mécanismes de gestion. S'agissant l'offre de formation professionnelle dans les zones cibles, l'accent sera mis sur : (i) la disponibilité et l'accessibilité du matériel pédagogique et des référentiels de la formation professionnelle ; (ii) les infrastructures de formation, d'information et d'orientation et leurs équipements ; (iii) les capacités des encadreurs et formateurs et ; (iv) le dispositif d'ingénierie de la formation professionnelle.

En ce qui concerne l'accès des jeunes filles et des autres groupes vulnérables, les stratégies seront axées sur : (i) les mesures incitatives pour l'accès et la rétention de la jeune fille à la formation professionnelle ; (ii) la prise en compte des spécificités des groupes vulnérables dans l'offre de formation professionnelle et ; (iii) la levée des barrières financières à l'accès des jeunes issus des ménages pauvres.

L'objectif visé est de renforcer la formation professionnelle des jeunes dans les zones cibles et assurer l'insertion d'au moins 50% dans le marché du travail.

L'efficacité externe mesurée par les taux d'insertion des apprenants dans le marché du travail sera améliorée au travers des actions portant sur : (i) la mise en adéquation des programmes de formation ; (ii) le suivi de l'insertion professionnelle des sortants des structures de formation professionnelle et ; (iii) l'harmonisation des systèmes d'évaluation, de validation et de certification des acquis professionnels.

Quant aux mécanismes de gouvernance, les appuis des Agences spécialisées apporteront leur expertise dans l'exercice de révision du cadre législatif et réglementaire de la formation professionnelle de manière à accélérer l'élaboration et l'adoption de la Loi d'orientation de la formation professionnelle et de ses textes d'application. En outre, le SNU alimentera le plaidoyer pour un accroissement des ressources allouées à la formation professionnelle et accompagnera la mise en place d'un système d'information de gestion (SIGE) de la formation professionnelle et son utilisation effective comme instrument d'aide à la prise de décision.

3.5- Pilier IV : Résilience, relèvement précoce & sécurité alimentaire

L'adoption de ce pilier répond au souci partagé du Gouvernement et du SNU de répondre efficacement aux défis nouveaux de développement induits par les crises sécuritaires et humanitaires à l'Extrême-Nord et à l'Est et par les changements climatiques dont les effets néfastes se ressentent avec acuité sur la situation alimentaire des populations. Les stratégies seront non seulement curatives en prolongement de l'action humanitaire d'urgence pour un relèvement précoce des populations, mais aussi et surtout, préventives pour améliorer leur capacité de résilience à faire face aux différents chocs auxquels elles sont exposées et endiguer les risques latents de conflits sociaux.

Effet 4.1 : D'ici à 2020, les populations (en particulier les groupes vulnérables) des zones cibles sont plus résilientes aux chocs environnementaux, sociaux et économiques

L'ambition du SNU est d'accompagner les efforts déployés par le Gouvernement pour doter les institutions et les personnes – que ce soit des individus, ménages, communautés locales, les groupes vulnérables et les institutions – d'une meilleure capacité à faire face aux chocs économiques et sociaux causés par les crises et les événements naturels extrêmes, à s'adapter et se relever rapidement sans compromettre leur avenir à moyen et long terme. Sur la base des potentialités existantes en matière de développement, il s'agira, pour le SNU, d'œuvrer au rétablissement et à la redynamisation des services essentiels ainsi que des moyens de subsistance tout en faisant de la promotion des droits de l'homme, un vecteur de la cohésion sociale.

S'agissant du renforcement des capacités de résilience environnementales des populations, le SNU poursuivra des actions ciblées pour l'adoption des techniques de production et de conservation adaptées au

nouveau contexte climatique. Afin de garantir une gestion durable des ressources naturelles, des actions seront entreprises pour renforcer les capacités des populations en techniques de gestion plus adaptées, notamment en ce qui concerne les ressources énergétiques et halieutiques.

La participation communautaire étant très importante en cas de crise, les populations bénéficieront d'un accompagnement soutenu pour leur implication accrue dans la prévention et la gestion des chocs dont elles sont victimes ou auxquels elles sont exposées. Le renforcement de leur capacité de résilience passera aussi par la mise en œuvre des programmes de relèvement, de restauration et diversification des moyens de subsistance, d'ouverture des opportunités économiques et d'accès à des emplois décents ainsi qu'à des connaissances utiles et pratiques pour promouvoir les changements de comportement indispensables à cet effet..

Quant aux institutions, elles seront accompagnées dans le renforcement de leurs capacités en matière de prévention, de préparation et de gestion des chocs environnementaux, sociaux et économiques. Les appuis du SNU porteront ainsi sur le suivi et la maîtrise des facteurs de vulnérabilité aux chocs, l'efficacité des systèmes d'information et d'alerte, les capacités d'intervention (ressources humaines, matériels et intrants) et les mécanismes d'accompagnement post-crisis. A terme, les institutions, notamment celles en charge de la protection civile, seront mieux outillées pour prévenir les chocs (facteurs de vulnérabilités), réagir avec célérité et prendre en charge les populations sinistrées.

L'objectif visé est de réduire la proportion des populations affectées par les chocs économiques, sociaux et environnementaux

La gestion des crises étant par essence un domaine qui mobilise une multiplicité d'acteurs, le SNU apportera son expertise pour le renforcement du dispositif de coordination des interventions. Ce qui consistera en particulier en la mise en place d'un système de suivi-évaluation des interventions, la mobilisation des ressources, l'accroissement des ressources allouées à la gestion des crises et à la mise en place de plateformes de dialogue et de concertation entre les différents acteurs.

Effet 4.2 : D'ici à 2020, les populations (en particulier les groupes vulnérables) des zones cibles ont, de façon permanente, un accès accru et équitable à une alimentation adéquate

En ramenant son taux d'insécurité alimentaire à 15,40% en 2015, le Cameroun a réalisé la cible des OMD y relative qui demandait aux pays de réduire de moitié, entre 1990 et 2015, la proportion de la population qui souffre de la faim. Les crises récentes ont cependant montré combien cet acquis reste fragile et ce particulièrement dans les régions septentrionales et à l'Est du pays. Suite à ces événements et d'autres chocs environnementaux, le taux d'insécurité alimentaire y avoisine désormais 20%.

Aussi, le Gouvernement et le SNU ont convenu de conjuguer leurs efforts afin de relever les défis ainsi posés et assurer la disponibilité et l'accessibilité des denrées alimentaires de manière permanente dans ces régions. Dans un premier temps, ces efforts se concentreront sur l'amélioration des systèmes de production agricole des zones concernées, notamment en facilitant l'accès aux intrants et équipements agricoles (services financiers, eau, engrais, semences améliorées, produits phytosanitaires...) et en relevant le niveau de professionnalisation des producteurs. L'ambition est d'assurer une croissance régulière de la production et de la productivité agricole avec un accent sur les petits exploitants agricoles particulièrement dans le Septentrion du pays où elle a souvent fléchi au cours des dernières années.

L'objectif visé est de réduire le taux d'insécurité alimentaire de 19% au niveau des zones cibles (Est, Adamaoua, Nord et Extrême-Nord) à 16%.

Pour relever le niveau de compétitivité des différentes filières agricoles, les actions d'amélioration de la production et de la productivité seront couplées à celles visant l'amélioration des capacités de stockage, de transformation et de commercialisation des produits agro pastoraux et halieutiques. Il en est attendu une réduction des pertes post-récolte, une meilleure anticipation des périodes de soudure et une plus grande

valorisation des produits ; toutes choses qui sont des gages de la compétitivité des filières agricoles. L'approche communautaire sera alors encouragée, soutenue et valorisée à travers diverses incitations.

Dans le domaine de la sécurité alimentaire comme dans les autres, l'accent sera aussi mis sur l'amélioration et le renforcement du dispositif de coordination des interventions à tous les niveaux. Il s'agira d'éliminer les duplications, les chevauchements, les conflits de compétences, les incohérences et les redondances souvent observés dans les différentes interventions. Le SNU travaillera alors à la mise en place d'un mécanisme/dispositif de gestion et de coordination ainsi que d'un système d'information intégré.

In fine, les interventions du SNU devront créer les conditions favorables pour une amélioration de la sécurité alimentaire et nutritionnelle qui constitue un impératif pour le développement humain. Elles mettront à cet effet un accent particulier sur la préservation de l'environnement et la gestion durable des ressources naturelles.

3.6- Risques et hypothèses

L'UNDAF 2018-2020 du Cameroun s'exécutera dans un contexte particulier dont plusieurs éléments sont porteurs de risques. L'atteinte des résultats repose en outre sur des hypothèses et des conditions spécifiques.

Au plan national, le contexte économique, social, budgétaire de nombreuses incertitudes pèsent sur les perspectives d'évolution des deux chocs auxquels le pays fait actuellement face : la crise sécuritaire et le choc pétrolier. Tandis que le second impacte négativement sur les ressources budgétaires de l'Etat, le second choc induit une éviction de ressources des secteurs de développement traditionnels pour satisfaire les impératifs de sécurité.

En outre, deux évènements majeurs marqueront la période sous revue : l'élection présidentielle et la Coupe d'Afrique des Nations de football 2019. La préparation et l'organisation de la CAN 2019 vont certainement focaliser l'attention d'une grande partie des autorités camerounaises au cours des trois prochaines années mais l'évènement pourrait aussi servir de catalyseur pour certaines réformes.

D'une manière structurelle, les questions relatives à la gouvernance et à participation peuvent être des hypothèses sérieuses. L'efficacité des initiatives envisagées dans le présent UNDAF comme celle de toutes les autres actions de développement dépendra des perspectives en matière de gouvernance locale, de participation, d'implication et de représentation de toutes les couches sociales, de redevabilité du système, lutte contre la corruption et de simplification des procédures administratives.

Sur un plan beaucoup plus opérationnel, quelques pesanteurs qui ont jusqu'ici limité l'efficacité de l'aide au développement au Cameroun subsistent et se posent en hypothèses à l'atteinte des résultats déclinés ci-dessus. Il s'agit notamment de :

- les difficultés de mobilisation des fonds de contrepartie de la part de l'Etat ;
- l'insuffisante harmonisation des modes d'intervention des partenaires, source de chevauchements, de fragmentation ;
- le saupoudrage et la dispersion qui caractérisent les interventions ;
- La faible harmonisation des instruments et des stratégies de mobilisation de l'Aide ;
- la faible capacité d'absorption des ressources extérieures mobilisées
- les difficultés de collaboration entre les différents ministères ;
- la persistance des préjugés et suspicions entre le Gouvernement et les autres acteurs locaux.

Sur un plan interne au SNU, les hypothèses portent sur :

- l'existence d'un leadership au niveau stratégique et opérationnel ;
- l'appui consistant des sièges et des bureaux régionaux ;
- la réduction des coûts de transaction dans la mise en œuvre des interventions et leur ciblage effectif.

De manière spécifique, certains risques et hypothèses identifiés se rapportent aux piliers.

Piliers	Hypothèses spécifiques	Risques spécifiques
Pilier 1 : Emplois décents et inclusion	<ul style="list-style-type: none"> – Politique d'autonomisation des femmes – Plan d'Action National pour l'Emploi Jeunes – Masse critique des femmes et des hommes leaders – Cadre normatif favorable à l'inclusion et au genre – Mise en œuvre du Plan Triennal Spécial Jeunes – Bonne coordination des interventions en matière de promotion de l'emploi des jeunes 	<ul style="list-style-type: none"> – Faible adhésion des entreprises et des jeunes – Insuffisance des ressources financières – Instabilité du cadre institutionnel – Mauvais ciblage des bénéficiaires – Réduction des financements externes due aux changements de priorités
Pilier 2 : Santé et nutrition	<ul style="list-style-type: none"> – Adhésion des communautés pour le changement de comportements – Engagements des partenaires – Coordination inter agences et intersectorielles – Disponibilités des ressources techniques et financières – Ancrage institutionnel de la nutrition 	<ul style="list-style-type: none"> – Non adhésion des professionnels de la santé – Catastrophes naturelles – Détérioration des conditions socio-économiques des ménages – Epidémies
Pilier 3 : Education et formation professionnelle	<ul style="list-style-type: none"> – Engagement des acteurs de l'éducation – Expertise et partenariats – Amélioration du climat des affaires 	<ul style="list-style-type: none"> – Non adhésion des communautés, des groupes bénéficiaires
Pilier 4 : Résilience et sécurité alimentaire	<ul style="list-style-type: none"> – Volonté politique d'impliquer la jeunesse dans les activités agricoles – Volonté politique de réduction des risques de catastrophes – Disponibilité des données sur la résilience 	<ul style="list-style-type: none"> – Emergence de nouvelles menaces – Problème de gouvernance qui impacte négativement la gestion des ressources – Faible capacité d'absorption des initiatives par les bénéficiaires

3.7- Initiatives hors matrice des résultats

Durant le cycle 2018-2020, certaines Agences vont poursuivre l'exécution d'un certain nombre d'initiatives non inscrites dans le cadre des résultats du présent UDNAF. Il s'agira notamment d'achever des programmes déjà entamés ou pour lesquels des accords de partenariats ont déjà été conclus. On y retrouve également certaines interventions déjà prédéterminées qui couvrent des zones géographiques autres que les régions prioritaires retenus pour l'UNDAF.

Tableau : Initiatives hors matrice de résultats de l'UNDAF 2018-2020

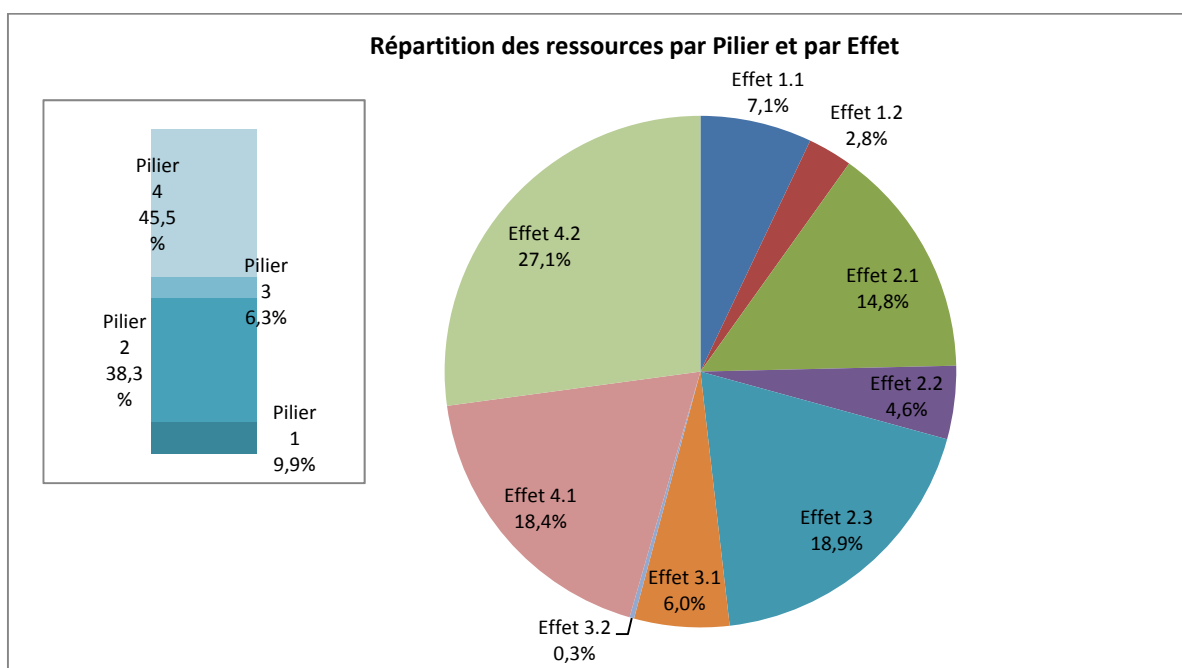
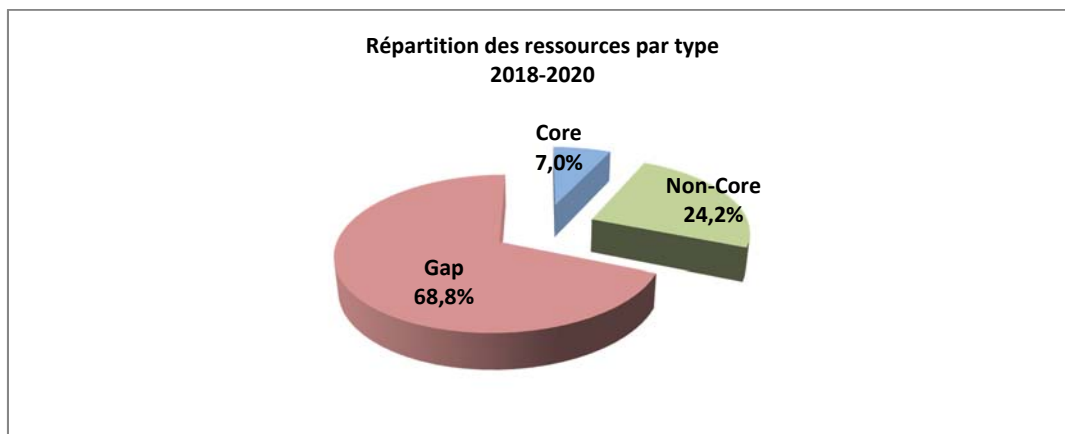
AGENCE / PARTENAIRE GOUV.	PROGRAMME/ACTIVITE	PERIODE D'EXECUTION		ZONE D'INTERVENTION	BUDGET USD
		DEBUT	FIN		
UNICEF					
MINEPAT	Plans et Budgets sensibles aux enfants	2018	2020	Central	750 000
CNUDHDD					
MINJUSTICE, MINAS	"a) La lutte contre la discrimination, en particulier la discrimination raciale, la discrimination fondée sur le sexe, la religion et contre les populations marginalisées: 1. Plaidoyer, appui technique, sensibilisation et renforcement des capacités des acteurs clés (gouvernement, OSC, medias) pour éliminer la discrimination contre les groupes généralement marginalisés : Femmes, personnes handicapées, LGBT, Personnes vivant avec le VIH/SIDA, populations autochtones, minorités, personnes âgées, enfants, etc. 2. Plaidoyer, appui technique pour la ratification des conventions non-ratifiées et la mise en œuvre de ceux qui ont été ratifiés."	2018	2020	Partout	AD
MINJUSTICE, MINDEF, DGSN	"b) L'alerte précoce et la protection des droits de l'homme dans les situations de conflit, de violence et d'insécurité: 1. Sensibilisations et renforcement des capacités des acteurs clés (gouvernement, CNDH, OSC, acteurs humanitaires, medias etc.), pour la prévention des violations des droits de l'homme et pour assurer la protection des droits de l'homme dans le cadre de la lutte contre le terrorisme: -Forces de sécurité et de maintien de l'ordre –sur le respect des droits de l'homme dans la lutte contre le terrorisme - La CNDH et les OSC -sur le monitoring des droits de l'homme -Acteurs humanitaires -sur la prise en compte des droits de l'homme dans la réponse humanitaire 2. Plaidoyer et appui technique au gouvernement pour assurer la conformité des politiques et de la législation locale avec les normes internationales pour les droits de l'homme "	2018	2020	Partout	AD
MINJUSTICE, ELECAM, MINDEF, DGSN	"c) L'élargissement de l'espace démocratique, avec un accent sur les libertés publiques et la protection des défenseurs des droits de l'homme; 1. Plaidoyer pour la mise en œuvre de la Charte africaine de la démocratie des élections et de la Gouvernance (CADEG) 2. Sensibilisation, renforcement des capacités pour la prise en compte des groupes généralement marginalisés dans les processus électoraux 3. Sensibilisation, et renforcement des capacités des acteurs clés pour assurer le respect des libertés fondamentales dans les processus électoraux, 4. Monitoring des violations des droits de l'homme dans le contexte électoral "	2018	2020	Partout	AD

MINJUSTICE, MIINT, MINAS	"e) La prise en compte droits de l'homme dans le développement et dans le domaine économique, en mettant l'accent sur les entreprises et les droits de l'homme, les droits à la terre, à l'eau et au logement: 1. Plaidoyer, appui technique, sensibilisation et renforcement des capacités des acteurs clés (gouvernement, entreprises, medias, OSC) pour la mise en œuvre des principes directeurs sur les droits de l'homme et les entreprises "	2018	2020	Partout	AD
MINJUSTICE	"f) La lutte contre l'impunité et le renforcement de la reddition des comptes et la primauté du droit en mettant l'accent sur les droits de l'homme dans l'administration de la Justice, la Justice Transitionnelle, la Torture, la détention et la peine de mort 1. Plaidoyer, appui technique, sensibilisation et renforcement des capacités du gouvernement (Magistrats, Forces de sécurité et de maintien de l'ordre, parlementaires, agents pénitentiaires, etc.) sur leur obligation en matière de promotion et de protection des droits de l'homme 2. Renforcement des capacités des OSC, medias, CNDH sur leur rôle dans la lutte contre l'impunité"	2018	2020	Partout	AD
OIM					
Gouvernement du Cameroun et Société Civile	"La gouvernance des migrations et le retour et la réintégration durable au Cameroun. "	2017	2020	Yaoundé, Douala, Bamenda, Maroua, Bafoussam, Buéa	
MINREX MINEDUB, MINESEC, MINESUP, MINEFOP, MINSANTE	Santé : Transfert de connaissance de la diaspora camerounaise vivant en France et en Belgique à travers des activités ponctuelles limitées dans le temps (2 à 3 semaines) des experts volontaires, dans des différentes spécialités médicales (chirurgie, l'anesthésie, gynécologie etc...). La contribution de la diaspora camerounaise s'intègre dans un cadre de formations sanitaires identifiées à cet effet. et éducation Education : Transfert de connaissance de la diaspora camerounaise vivant en France et en Belgique à travers des activités ponctuelles limitées dans le temps (2 à 3 semaines) des experts volontaires dans le secteur de l'éducation supérieure (universitaire).	2017	2018	Hôpital Central de Yaoundé, Hôpital des sœurs Saint Martin de Porres (Mvog- Betsi) l'Ecole Nationale Supérieure Polytechnique de Yaoundé (ENSP)	

4- CADRE DES RESSOURCES DE L'UNDAF 2018-2020

4.1- Ressources de l'UNDAF

Le coût total des programmes de l'UNDAF pour la période 2018-2020 a été estimé à près de 630 millions USD dont 68,8% sont à mobiliser. Ce budget total sera alloué aux actions liées aux opportunités d'emplois et à l'inclusion sociale (9,9 %) dans une perspective de développement inclusif, aux initiatives de renforcement de l'offre et de la demande en santé et en nutrition (38,3%), au rattrapage des gaps en éducation et formation professionnelle (6,3%) et au renforcement de la résilience et de la sécurité alimentaire (45,5%). Compte tenu des défis en la matière, une stratégie de mobilisation conjointe sera déployée.



2018-2020 (en milliers \$ USD)

Effets	Effet 1.1			Effet 1.2			Effet 2.1			Effet 2.2			Effet 2.3		
Agences	Core	Non-Core	Gap	Core	Non-Core	Gap	Core	Non-Core	Gap	Core	Non-Core	Gap	Core	Non-Core	Gap
BIT	1 300	2 050	3 750	0	650	1 250	0	0	0	0	0	0	0	0	0
CNUDHD	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
OIM	0	0	0	0	200	600	0	0	0	0	0	0	0	0	0
ONUDI	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
ONUFemmes	60	545	9 580	630	1 250	1 270	0	300	150	0	300	150	0	0	0
PAM	0	0	12 000	0	0	2 400	0	0	0	0	0	600	0	0	29 400
PNUD	800	1 300	2 900	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
UNV	300	0	4 000	106	0	0	50	0	0	50	0	0	0	0	0
UNESCO	240	91	0	240	0	0	125	0	0	145	0	0	0	0	0
UNHCR	1 200	1 900	1 650	0	0	0	500	4 050	3 050	200	1 050	850	400	4 200	4 100
CEA	165	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
UNICEF	0	0	0	3 900	600	2 800	3 700	13 500	9 800	3 200	2 800	800	4 460	42 772	33 182
OMS	0	0	0	0	0	0	1 665	6 600	20 700	270	1 050	3 000	0	0	0
ONUSIDA	0	0	0	45	20	0	1 200	150	550	4 000	5 000	5 500	0	0	0
UNFPA	0	150	200	1 050	0	600	5 400	9 000	12 000	0	0	0	0	0	0
FAO	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
TOTAL	4 065	6 036	34 080	5 971	2 720	8 920	12 640	33 600	46 250	7 865	10 200	10 900	4 860	46 972	66 682

Effets	Effet 3.1			Effet 3.2			Effet 4.1			Effet 4.2			Total			
	Core	Non-Core	Gap	Core	Non-Core	Gap	Core	Non-Core	Gap	Core	Non-Core	Gap	Core	Non-Core	Gap	Total
Agences																
BIT	0	0	0	0	150	300	150	300	450	0	0	0	1 450	3 150	5 750	10 350
CNUDHD	0	0	0	0	0	0	0	150	180	0	0	0	0	150	180	330
OIM	0	0	0	0	0	0	0	1 400	4 000	0	0	0	0	1 600	4 600	6 200
ONUDI	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
ONUFemmes	0	0	300	0	0	0	0	1 050	900	0	600	450	690	4 045	12 800	17 535
PAM	0	0	20 100	0	0	0	0	0	38 400	0	0	159 000	0	0	261 900	261 900
PNUD	0	0	0	0	0	0	580	7 550	2 150	0	0	0	1 380	8 850	5 050	15 280
UNV	0	0	0	0	0	0	156	0	0	0	0	0	663	0	4 000	4 663
UNESCO	555	646	0	100	0	0	0	250	150	0	0	0	1 405	987	150	2 542
UNHCR	500	5 525	3 975	0	700	600	1 000	11 000	15 500	0	2 600	3 400	3 800	31 025	33 125	67 950
CEA	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	165	0	0	165
UNICEF	2 580	3 000	420	0	0	0	1 950	9 500	7 600	0	0	0	19 790	72 172	54 602	146 564
OMS	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1 935	7 650	23 700	33 285
ONUSIDA	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	5 245	5 170	6 050	16 465
UNFPA	0	0	0	0	0	0	600	0	900	0	0	0	7 050	9 150	13 700	29 900
FAO	0	0	0	0	0	0	0	7 800	1 500	0	0	3 900	0	7 800	5 400	13 200
TOTAL	3 635	9 171	24 795	100	850	900	4 436	39 000	71 730	0	3 200	166 750	43 573	151 749	431 007	626 329

4.2- Stratégie conjointe de mobilisation de ressources

Sur la base du cadre budgétaire commun ci-dessus présenté, l'UNCT développera une stratégie commune de mobilisation des ressources nécessaires pour accomplir les résultats de l'UNDAF définis d'accord partie avec le Gouvernement. L'approche de mobilisation des ressources est basée sur le principe selon lequel le Gouvernement a la responsabilité première du développement économique et social du pays en utilisant les ressources nationales alors que le rôle de l'ONU est de fournir un appui et mobiliser des ressources additionnelles nécessaires dans une approche partenariale aux côtés des autres acteurs et en mobilisation des diverses facilités de financement, le secteur privé, la société civile et même le secteur public.

Le contexte d'exécution de l'UNDAF 2018-2020 pourrait rester très contraint au regard des perspectives économiques mondiales qui sont toujours moroses. Le classement du Cameroun, comme pays à revenu à intermédiaire, tranche inférieure ne lui donnant pas accès prioritaire à certains guichets, une diversification des partenariats est indispensable. Aussi, la stratégie de mobilisation des ressources s'appuiera sur les leviers suivants :

- ✓ Un ciblage des interventions : En fonction des avantages comparatifs, le SNU devra clairement se démarquer des autres partenaires en développant des interventions et mettre en évidence l'alignement de son action aux priorités de développement du pays, sa cohérence et sa complémentarité avec les initiatives des autres acteurs.
- ✓ une stratégie conjointe : Sur la base d'une responsabilité conjointe, d'une implication constante et d'une confiance mutuelle, des initiatives doivent être menées en complément des actions des différentes Agences. Les mécanismes du DaO seront actionnés dans la mobilisation des ressources nécessaires à la mise en œuvre des plans conjoints. Cette approche devra permettre de consolider et mieux valoriser la collaboration avec les partenaires traditionnels et élargir la gamme des partenaires/donateurs.

Dans le cadre du dialogue politique avec le Gouvernement, une attention sera portée sur la mobilisation des fonds de contreparties et des autres contributions de l'Etat pour le déploiement des plans conjoints. Des accords de contributions pourront alors être envisagés.

5. CADRE DE MISE EN ŒUVRE

5.1- Mécanismes de coordination et de mise en œuvre

Les mécanismes de coordination et de mise en œuvre de l'UNDAF proposés en concertation avec le Gouvernement suivent trois principes: (i) l'alignement aux dispositifs et mécanismes institutionnels existants ; (ii) l'ancrage au dispositif de dialogue politique conçu pour le Delivering as One ; (iii) la mise en évidence de l'approche partenariale. L'UNDAF étant aligné sur le DSCE et piloté au niveau du SNU par l'UNCT.

✓ **Comité de Pilotage et d'Orientation**

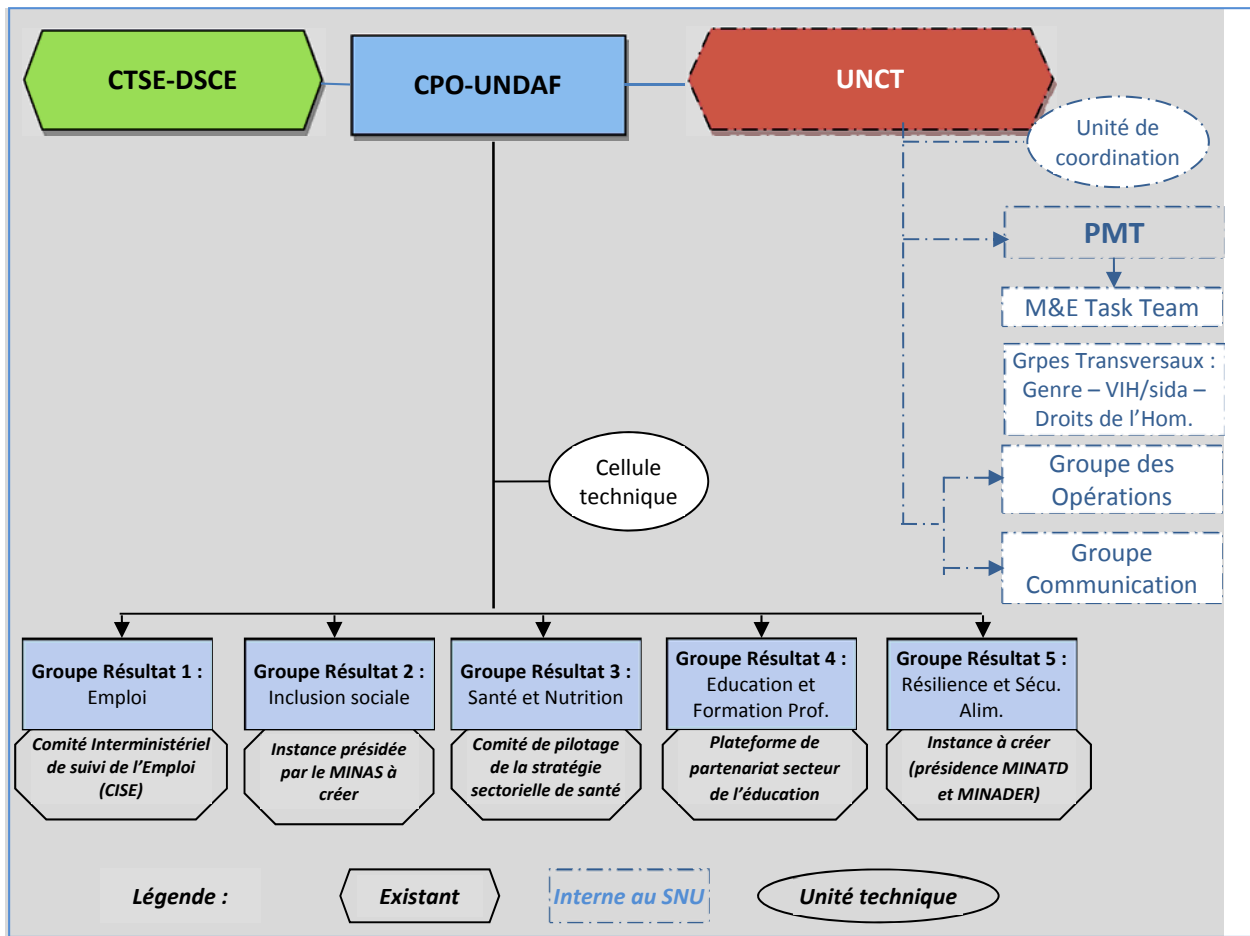
Constitution: Le Comité de Pilotage et d'Orientation (CPO-UNDAF) est co-présidé par le Ministre de l'Economie, de la Planification et de l'Aménagement du Territoire (MINEPAT) et le Coordonnateur Résident du SNU. Il regroupe les Secrétaires Généraux des administrations partenaires directs de la mise en œuvre du DaO et les Chefs des Agences des Nations Unies. Des représentants de la société civile et du secteur privé pourront au besoin être invités à participer à ses travaux.

Mission: Le Comité de Pilotage et d'Orientation est chargé exclusivement du pilotage de l'UNDAF. Sa mission est d'examiner les résultats atteints, de donner des orientations stratégiques, notamment pour la poursuite de la mise œuvre, d'assurer la coordination et le suivi conjoints des interventions.

Modalités de fonctionnement: Le CPO-UNDAF se réunit une fois par semestre. Il est assisté d'une Cellule Technique, composée de techniciens du MINEPAT, de la Coordination du SNU et du PMT qui prépare la

documentation pour les réunions du Comité de pilotage. Cette Cellule est coordonnée par la Direction Générale de la Coopération et de l'Intégration Régionale du MINEPAT.

Mécanisme de coordination de l'UNDAF



✓ Groupes Résultats de l'UNDAF

Cinq groupes résultats sont envisagés. Leur détermination tient compte du principe d'alignement aux dispositifs et mécanismes institutionnels existants.

Mission: La fonction globale des groupes résultats est de : (i) servir de mécanisme pour assurer la cohérence de l'action des Agences du SNU dans les différents programmes conjoints et leur alignement aux programmes nationaux ; (ii) renforcer l'action intégrée du SNU dans les domaines couverts à travers l'analyse stratégique, le plaidoyer et la programmation conjointe. De manière spécifique, chaque Groupe résultat aura pour responsabilités :

- d'initier et faciliter les analyses stratégiques communes sur l'ensemble des questions liées au pilier ;
- d'identifier les opportunités de partenariat stratégique avec les autres acteurs intervenant dans les domaines couverts et faire des propositions au CPO-UNDAF ;
- de contribuer au processus de développement des programmes conjoints dans le cadre de la mise en œuvre de l'UNDAF ;
- de suivre la mise en œuvre des programmes, évaluer l'atteinte des résultats et faire des recommandations au CPO-UNDAF ;
- Préparer des plans de travail conjoints annuels ;
- Contribuer à l'élaboration de messages communs de plaidoyer de l'UNCT ;
- Contribuer à la préparation des termes de référence pour l'évaluation de l'UNDAF.
- Contribuer à la mobilisation des ressources.

Constitution: Co-Présidé par un Chef d'Agence et un Responsable de Programme de l'une des administrations du domaine, chaque Groupe résultat est composé des représentants des Agences et des administrations interpellées.

Modalités de fonctionnement: Les Groupes Résultat se réunissent une fois par semestre.

Outre les instances partenariales, la mise en œuvre de l'UNDAF s'adossera sur un dispositif structuré interne au SNU et articulé autour de l'UNCT.

✓ **Equipe-Pays des Nations Unies (United Nations Country Team ou UNCT) ;**

Sous la présidence du Coordonnateur Résident, elle est composée des Chefs d'Agences du SNU et a la responsabilité première de mise en œuvre de l'UNDAF. Elle définit les orientations stratégiques et opérationnelles globales pour la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation de l'UNDAF. Elle définit également les orientations visant le renforcement : (i) du partenariat stratégique, (ii) de la programmation conjointe, (iii) des actions communes de plaidoyer et de mobilisation de ressources et de communication.

✓ **Unité de Coordination**

Placée sous la responsabilité directe du Coordonnateur Résident/Humanitaire, l'Unité de coordination (UC) facilitera les flux d'informations et de communication entre les Agences, assurera la maîtrise d'œuvre de certaines activités conjointes, facilitera les conditions de mise en œuvre du DaO et apportera un appui aux réflexions stratégiques du SNU. En outre, l'UC assurera l'interface technique avec les équipes techniques du Ministère en charge de la planification, notamment dans le cadre de la Cellule technique partenariale.

✓ **Equipe de gestion des programmes (Programme Management Team ou PMT)**

Composé de chargés de programmes des différentes Agences du SNU et des représentants/directeurs adjoints, ce comité facilite la coordination et la gestion des interventions programmatiques en rapport avec l'UNDAF. Il assure l'interface entre l'équipe pays et les différents groupes de travail en charge de la mise en œuvre de l'UNDAF. Il a en charge la préparation et le suivi : (i) du Plan d'actions prioritaires annuel de l'UNDAF et (ii) des rapports annuels avec le Gouvernement, y compris l'évaluation finale de l'UNDAF.

✓ **Task force M&E**

Il s'agit d'un noyau dégagé du PMT pour suivre la cohérence dans la mise en œuvre du cadre de suivi et évaluation de l'UNDAF, veiller au respect du calendrier de suivi et d'évaluation et appuyer les équipes nationales de suivi et d'évaluation. Il rend compte à l'équipe pays des nations unies.

✓ **Equipe de gestion des opérations –OMT (pour harmonisation des procédures, rationalisation,...)**

Son rôle est d'assurer une gestion efficiente des moyens opérationnels du SNU en vue de réaliser des économies d'échelle, d'améliorer l'exécution des programmes et des interventions et d'assurer la gestion des services communs des agences. Le Comité est appelé à accélérer la mise en place des procédures relatives au DaO. Il regroupe tous les chargés des opérations des agences.

✓ **Groupe communication (UN Communication Group ou UNCG)**

Le Groupe Communication élaborera, fera valider par l'UNCT et mettra en œuvre une stratégie conjointe de Communication. Celle-ci devra avoir un volet Communication interne et un volet Communication externe (relations avec les partenaires à l'échelle nationale et à l'extérieur). Le Groupe conseillera l'UNCT sur la définition des messages clés sur la mise en œuvre de l'UNDAF.

5.2- Partenariats

Le développement des partenariats est l'un des domaines d'expression des avantages comparatifs du SNU qui devra être mis à profit dans le cadre du présent UNDAF au regard du contexte (mise en œuvre du DaO) et de l'importance des ressources restant à mobiliser pour la réalisation des objectifs retenus.

Ainsi, le premier volet de déploiement de la stratégie de partenariat sera interne au système des Nations Unies. Le partenariat existant sera renforcé par la promotion de synergie et de complémentarité entre les composantes des Programmes des différentes agences. Ce partenariat inter- agences se traduira par des programmes conjoints mis en œuvre de manière coordonnée dans les zones communes d'intervention.

Le deuxième volet de la stratégie de partenariat portera sur le dialogue politique et stratégique avec la partie nationale. Dans le cadre des instances de pilotage du présent UNDAF, il portera sur les orientations de développement à moyen et long, les défis et les priorités de développement, les engagements internationaux du pays, la cohésion sociale, la décentralisation, et la mobilisation des ressources financières, etc.

Le troisième volet de la stratégie s'orientera vers les autres partenaires techniques et financiers du Cameroun suivant les principes de la déclaration de Paris mais aussi et surtout pour la mobilisation des ressources financières.

Au niveau programmatique et opérationnel enfin, la stratégie consistera à la conclusion d'accords spécifiques avec des partenaires nationaux (agences gouvernementales, CTD, Organisation de la société civile, Entreprises, organisations du secteur privé, organisations communautaires, ...) pour la mise en œuvre de certaines interventions.

5.3- Programmation conjointe/Programmes conjoints

Pour capitaliser et renforcer les synergies, des initiatives communes, des programmes conjoints qui impliquent plusieurs agences du Système des Nations Unies (SNU) seront menés dans les zones géographiques prioritaires. Dès 2017, ces programmes seront développés par les Groupes de résultat en partenariat avec les administrations publiques concernées. Ils seront l'occasion pour les agences des Nations Unies de réunir leur expertise sur la base de leur avantage comparatif afin de contribuer conjointement aux priorités et stratégies nationales de développement.

Sur la base d'un plan de travail conjoint et d'un budget commun, les programmes conjoints déclineront les synergies inter agences pour la réalisation des produits d'un ou de plusieurs Effets. L'identification de ces programmes sera faite par l'Equipe Pays en collaboration avec les partenaires d'exécution nationaux sur la base du présent UNDAF, des analyses spécifiques ou d'autres documents de référence. Pour chacun d'eux, un comité de pilotage spécifique sera mis en place, composé des représentants des différents organismes impliqués. Ce Comité élaborera les modalités opérationnelles du Programme conjoint et en relation avec le gouvernement, identifiera les responsabilités et les différentes sources de financement.

Un Accord et tout autre document nécessaire sera signé par les partenaires concernés (Agences des Nations Unies et partenaires gouvernementaux. Il précisera l'analyse de la situation, la Stratégie du programme conjoint (Historique/Contexte, Leçons apprises, axes d'intervention, viabilité des résultats), le cadre des résultats, les dispositions en termes de gestion et de coordination, les modalités de suivi, évaluation, et d'établissement de rapport ainsi que les Plans de travail et budgets.

5.4- Stratégie de communication

Conformément à l'initiative « Unis dans l'action », l'équipe de coordination du système des Nations Unies au Cameroun s'engage à élaborer et à diffuser des messages communs de plaidoyer sur les positions du système des Nations Unies sur les questions humanitaires et de développement.

Le Groupe de communication des Nations Unies (UNCG), constitué des responsables de communication de toutes les agences, sous le leadership d'un Chef d'agence, formulera en 2017, une stratégie conjointe de communication qui couvrira les trois années de l'UNDAF. La stratégie de communication couvrira aussi bien les aspects internes qu'externes de communication du système des Nations Unies au Cameroun.

Le Groupe de communication des Nations Unies élaborera également un plan d'action de communication tri annuel, sur la base des objectifs et des cibles de communication formulés dans la stratégie de communication conjointe. Ce plan d'action, qui accompagnera la mise en œuvre de l'UNDAF 2018-2020 assurera la visibilité des activités conjointes et des résultats obtenus, ainsi que la promotion de l'image unifiée des Nations Unies au Cameroun. Il indiquera également quels outils de communication seront développés, et par quels canaux ils seront diffusés ; quelles actions de communication communes seront menées par le système des Nations Unies au Cameroun, la périodicité ainsi que le budget.

L'équipe de coordination du système des Nations Unies considèrera la communication conjointe comme l'un de ses outils stratégiques pour obtenir des résultats communs.

6. CADRE DE SUIVI & EVALUATION

Le suivi et l'évaluation de l'UNDAF se fera à travers les actions conjointes impliquant les acteurs nationaux et les autres partenaires au développement, sur la base des indicateurs retenus dans la matrice des résultats.

Le dispositif du suivi et de l'évaluation de l'UNDAF 2018-2020 s'appuiera principalement sur les systèmes nationaux sous la tutelle du Ministère de l'Economie, de la Planification et de l'Aménagement du Territoire, notamment : (i) les opérations majeures programmées dans le cadre du Système National d'Information Statistique (SNIS) ; (ii) les dépouillements des registres administratifs et ; la conduite des études spécifiques.

Dans le premier registre, quelques opérations statistiques majeures du SNIS sont prévues durant la période 2018-2020 :

- L'Enquête Démographique et de santé (EDS) ;
- Le 4ème recensement général de la population et de l'Habitat (RGPH) ;
- La 3ème Enquête sur l'emploi et le secteur informel (EESI) ;
- La 5ème enquête nationale sur la situation de la femme et de l'enfant (MICS 5).

En plus des résultats de ces opérations, le suivi-évaluation de l'UNDAF sera alimenté par les enquêtes annuelles SMART (2018, 2019 et 2020) et par deux Enquêtes SARA ; une enquête de base en 2018 et une enquête évaluation en 2020. Il exploitera également les données des rapports périodiques réguliers de certaines agences et organisations tels que le Rapport National sur le Développement Humain, le Rapport sur les économies de l'Afrique Centrale, le Rapport sur le développement socioéconomique du Cameroun et le Rapport sur les Droits de l'Homme.

La « task force » Suivi&Evaluaton (S&E), constitué par un pool d'expertises du SNU en matière de suivi et évaluation, sera à la base de cet exercice. Il définira les aspects méthodologiques, procédera à la collecte et à l'analyse des informations et à la formulation des recommandations au PMT et à l'UNCT. En ce sens, la « task force » S&E développera en consensus avec le PMT et Ministère de l'Economie, de la Planification et de l'Aménagement du Territoire un plan multi-annuel de suivi-évaluation budgétisé.

6.1- Dispositif de suivi

Les rapports annuels de l'UNDAF seront les principaux outils de suivi du présent cadre de coopération. Ils seront réalisés par l'Unité de Coordination avec l'appui de l'équipe M&E et PMT, et soumis à la validation conjointe de l'UNCT et du MINEPAT et impliquera les principales administrations sectorielles concernées dans le cadre du Comité de Pilotage et d'orientation (CPO-UNDAF)

Les rapports annuels de mise en œuvre de l'UNDAF seront alimentés les revues annuelles des programmes des Agences et des programmes conjoints, les conclusions des réunions semestrielles des groupes Résultats et des constats effectués lors des visites conjointes de terrain.

Ils permettront de procéder à l'examen de l'ensemble des progrès réalisés vers les résultats définis de l'UNDAF et à identifier les enseignements tirés et des bonnes pratiques. Ils serviront également à vérifier si les hypothèses avancées et les risques identifiés lors de la phase de définition des principaux résultats sont encore valables ou doivent être révisés.


Les rapports annuels déboucheront sur des orientations en vue d'améliorer la mise en œuvre de l'UNDAF au cours du prochain exercice.

6.2- Mécanisme d'évaluation

Une évaluation finale de l'UNDAF 2018-2020 sera conduite en 2020 à la fin du cycle de l'UNDAF pour apprécier la pertinence, l'efficacité, l'impact et la durabilité des interventions du SNU par rapport aux priorités nationales de développement.

ANNEXES

ANNEXE 1 : Matrice des résultats de l'UNDAF 2018-2020

Pilier 1 -Développement des opportunités d'emploi décents et inclusion sociale : Accroître les opportunités d'emplois décents et les mesures de protection des femmes, des jeunes, des enfants et des personnes socialement vulnérables dans les zones cibles								
Priorités nationales et lien avec les Objectifs de Développement Durables (ODD) : <ul style="list-style-type: none"> - Stratégie emploi / Développement des PME et promotion de l'emploi salarié décent - Politique nationale genre - PANEJ 2016-2020 - Stratégie nationale du volontariat - Plan triennal spécial jeunes pour la facilitation et l'accélération de l'insertion socio-économique des jeunes 								
Produits	Indicateurs	Référence	Cible	MdV	Partenaires Gouv - UN	Cadre budgétaire à moyen terme (milliers \$)		
Effet UNDAF 1.1 : D'ici à 2020, les femmes et les jeunes ont un accès accru et équitable aux opportunités d'emploi décents et sont économiquement plus autonomes						Total	Projeté	Gap
Indicateurs d'effet :	Taux de sous-emploi global des jeunes et des femmes	(2010)		EESI/INS	MINEFOP, MINJEC, MINPROFF, MINEPAT, MINPMEESA, MINADER, MINEPIA, MINTP, MINFI, MINMIDT, MINAS, MINPROFF, MINEPAT Nations Unies	44 181	10 101	34 080
	- Jeunes 15-35 ans	71,4%	50%					
	- Femmes	79,2%	50%					
Produit 1.1.1: Davantage de jeunes et de femmes ont un emploi salarié ou une activité renforçant leur employabilité	Proportion des jeunes ayant un bulletin de paie	7,8%	Au moins égale à celle des adultes	PM (BIT)	BIT ONU-Femmes	44 181	10 101	34 080
	Proportion des femmes ayant un bulletin de paie	5,9%	Au moins égale à celle des hommes					
Produit 1.1.2: Davantage de jeunes et de femmes s'auto-emploient	Proportion de jeunes et de femmes Entrepreneurs	(2013)		CFCE	PAM PNUD UNV UNESCO UNHCR CEA UNFPA	44 181	10 101	34 080
	Proportion Jeunes 15-35 ans	PM	PM	MINJEC				
Produit 1.1.3: Les jeunes et les femmes bénéficient des conditions de travail décent	Proportion Femmes	24,8%	PM		PANEJ Rapport MINTSS Rapport du CISE		44 181	10 101
	Pourcentage d'accident de travail	12,2%	5%					
Produit 1.1.4: Les jeunes et les femmes bénéficient des conditions de travail décent	Pourcentage de maladies professionnelles	7,5%	3,5%	Convention de partenariat signé		44 181	10 101	34 080
	Disponibilité d'un cadre formel de partenariat INS-OMDES-ONEFOP-ONT	Oui	1					
Produit 1.1.4: Le système d'information est fonctionnel et fiable sur le marché du travail	Nombre d'études spécifiques à la connaissance du marché de l'emploi réalisé, diffusé et vulgarisé	3	Au moins 3/an	PANEJ Rapports d'études		44 181	10 101	34 080
	Texte législatif de création du PNV	0	1	Journal Officiel				
Produit 1.1.5: Un dispositif national de volontariat fonctionnel est en place	Texte législatif de création du PNV	0	1	Journal Officiel				

	Structure de gestion du PNV	0	1	Texte Organique				
	Nombre de volontaires enrôlés dans le PNV	0	AD	Rapport du PNV				
Effet 1.2 : D'ici à 2020, les femmes, les jeunes, les enfants et les personnes vulnérables ont un accès accru à des mesures efficaces et durables de protection sociale en vue de la réduction des inégalités et des violences						Total	Projeté	Gap
Indicateur d'effet	RAS				MINAS, MINPROFF, MINEPAT, MINJEC, MINTSS/ CNPS, MINFI, CTD, INS, BUCREP			
<u>Produit 1.2.1:</u> D'ici 2020, les femmes participent de façon accrue à la prise de décision à tous les niveaux (familial, communautaire et politique)	Pourcentage des femmes (ratio H/F) qui participent à la prise de décisions aux postes électifs et nominatifs	AN : 31% ¹³ Gouvernement : 10%	Au moins 30%	Annuaire statistique sur la situation de la femme	Nations Unies	17 611	8 691	8 920
	Nombre de personnes sensibilisées sur les violences basées sur le genre	Non 3 000 000	Oui 6 000 000	Rapport étude Rapports campagnes	BIT OIM			
<u>Produit 1.2.2:</u> D'ici 2020, les plans et les budgets au niveau sectoriel, national et local prennent en compte la dimension genre	Rapport annuel Genre produit et diffusé	0	3	MINEPAT/MINFI	ONU-Femmes PAM UNV			
<u>Produit 1.2.3:</u> D'ici 2020, les mécanismes de protection sociale sont renforcés et étendus	Proportion des personnes couvertes par les mécanismes de protection sociale	10% (2012)	20%	ECAM /INS Enquêtes MINEPAT	UNESCO UNICEF ONUSIDA UNFPA			
	Nombre de mécanismes relatifs à la protection sociale révisés ou élaborés	0 (2018)	PM	PM (BIT)				
<u>Produit 1.2.4:</u> D'ici 2020, les filles et garçons sont mieux protégés contre les violences, les négligences et les exploitations	Taux d'enregistrement des naissances	(2014) 66,1%	80%	MICS + EDS + RGPH				
	La proportion des nouveaux nés systématiquement enregistrés dans les délais de 0 à 90 jours dans les zones ciblées	AD fin 2017	50% (2017)	Centre d'état civil/formations sanitaires				
	Nombre des personnes dans les zones cibles qui participent aux dialogues communautaires afin de promouvoir des normes sociales positives pour retarder l'âge du mariage	0	<u>AD</u> 60 000 (2017)	Rapports des partenaires de mise en œuvre				
	% Femmes (20-24) mariées avant l'âge de 18 ans	31% (2014)	PM	MICS				

¹³ Il s'agit du pourcentage actuel des femmes à l'Assemblée Nationale, mais le pays ne dispose pas encore d'un système de quotas

Pilier 2 –Santé et Nutrition :								
Priorités nationales et lien avec les Objectifs de Développement Durables (ODD) :								
Produits	Indicateurs	Référence	Cible	MdV	Partenaires Gouv - UN	Cadre budgétaire à moyen terme (milliers \$)		
Effet UNDAF 2.1 : D'ici 2020, les femmes, les nouveaux nés, les enfants et les adolescents(es) ont accès et utilisent de façon accrue et équitable des services de santé de la reproduction de qualité						Total	Projeté	Gap
Indicateur d'effet	Taux de mortalité (maternelle, néonatale, infantile, infanto-juvénile)			EDS MICS	MINSANTE	92 490	46 240	46 250
	- Maternelle (2011)	782/100000 NV	596/100000 NV					
	- Néonatale(2014)	28‰	Réduction de 4,5%/ an					
	- Infantile(2014)	60‰	Réduction de 5/an (30%)					
	- Infanto-juvénile(2014)	103‰	Réduction de 5/an (73%/an)					
<u>Produit 2.1.1</u> : L'offre est améliorée en qualité et en quantité pour les services de SRMNIA	Proportion de formations sanitaires qui offrent un paquet minimum d'activités en SRMNIA (SONEU, PF, PCIME, SRA)	Enquête de base FOSA	Augmentation de 10%	Rapports des FOSA (DSF/MINSANTE)	Nations Unies ONU-Femmes UNV UNESCO UNHCR UNICEF OMS ONUSIDA UNFPA			
<u>Produit 2.1.2</u> : Les populations utilisent de façon accrue les services de SRMNIA	Proportion de populations dans les zones cibles qui utilisent les services de SRMNIA (femmes, nouveaux nés, adolescents, enfants)	Enquête FOSA	Augmentation de 25%					
<u>Produit 2.1.3</u> : La gestion des programmes et la mobilisation des ressources de SRMNIA sont améliorées	Taux d'accroissement des financements publics dans le système de santé	5,5	10%	PM (OMS)				
Effet 2.2 : D'ici à fin 2020, les hommes, les femmes, les adolescents(es) et les enfants ont accès aux services de prévention et de prise en charge du VIH/SIDA, de la tuberculose, du paludisme et autres maladies et les utilisent de façon accrue et équitable						Total	Projeté	Gap
Indicateur d'effet	Taux d'incidence du VIH, taux de succès thérapeutique de TPM, taux de mortalité spécifique chez les enfants de moins de 5ans ¹⁴			Rapport des EPP/SPECTRUM Rapport annuel CNLS	MINSANTE MINATD MINJEC MINSUP MINPROFF MINTSS MINRESI	28 965	18 065	10 900
	- Taux d'incidence du VIH (2011)	2,4‰ (2014)	1,9‰ (2020)					


	- Prévalence de la Tuberculose multi résistante	AD	≤2%	Rapport annuel PNLT	MINEDUB MINESEC MINEFOP MINAS			
	- Taux de mortalité spécifique chez les enfants de moins de 5 ans	45 %(2015)	31% (2020)	Rapport annuel du programme palu				
<u>Produit 2.2.1:</u> L'Offre de services de prévention et prise en charge du (VIH/SIDA, tuberculose et paludisme) est améliorée en quantité et en qualité	- Proportion des formations sanitaires offrant une prise en charge intégrée des trois maladies				<u>Nations Unies</u> ONU-Femmes PAM UNV UNESCO UNHCR UNICEF OMS ONUSIDA			
	- Proportion des structures sanitaires ciblées dotées d'au moins 25% des RH qualifiées	40% (2013)	50%	Rapport annuel PDRH ¹⁵ /MINSANTE RRHS ¹⁶				
	- Proportion des Centres de Santé Intégré santé construits et équipés selon les normes par rapport au nombre planifié	0/200 (2015)	75/200	Rapport annuel Direction des Etudes et des projets/MINSANTE				
	- Proportion d'établissement de santé sans rupture de stock d'au moins un médicament traceur par an	6% (2003)	60%	Audit secteur pharmaceutique Système National d'Information Sanitaire et SARA				
<u>Produit 2.2.2:</u> Les populations utilisent de façon accrue les services de prévention et de prise en charge du paludisme, VIH/Sida et tuberculose	Proportion des ménages pauvres utilisant les services de santé de l'hôpital de District/CMA le plus proche	62% (2007)	80%	ECAM3 RGPH				
	- % des enfants de 0 à 5 ans dormants sous MILDA (2014)	54,8%	31%	PNLP				
	- % des PVVIH sous ARV retenus dans la file active un an après l'initiation du traitement	37%	80%	Rapport CNLS				
	Taux de succès thérapeutique de la tuberculose	82%(2013)	87%	Rapport du PNLT				
<u>Produit 2.2.3:</u> Les mécanismes de coordination, de gestion, de suivi-évaluation, de mobilisation des ressources et de redevabilité sont améliorés	Proportion d'aires de santé en partenariat avec au moins une OBC fonctionnelle	ND	70%	Rapport DCOOP/DOSTS/DPS				

¹⁵ Plan de Développement des Ressources Humaines


¹⁶ Recensement en Ressources Humaines de Santé

Produits	Indicateurs	Référence	Cible	MdV	Partenaires Gouv - UN	Cadre budgétaire à moyen terme (milliers \$)		
<i>Effet 2.3 : D'ici 2020, les enfants de moins de 5 ans et les femmes dans les zones vulnérables ont accès aux services de prévention et de prise en charge de la malnutrition et les utilisent de façon accrue et équitable pour améliorer leur état nutritionnel</i>						Total	Projeté	Gap
Indicateur d'effet	Taux de malnutrition chronique chez les enfants de moins de 5 ans	32% (2014) AD=37.8% ES =35.8% EN =41.9% NO=33.8%	27% ¹⁷ AD=32.8% ES =30.8% EN =36.9% NO=28.8%	MICS/EDS	Gouvernement MINSANTE MINPROFF INS	118 514	51 832	66 682
<u>Produit 2.3.1</u> : Les enfants, les femmes enceintes et les femmes allaitantes couvrent de façon accrue et équitable leurs besoins nutritionnels	Pourcentage d'enfants de 06-23 mois qui ont reçu un régime alimentaire minimum acceptable	16,6% (2014) AD=39.3% Es=10.4% EN=18.3% NO=16.3%	26.6% (2020) AD=49.3% Es=20.4% EN=28.3% NO=26.3%	(MICS)	Nations Unies PAM UNHCR UNICEF			
<u>Produit 2.3.2</u> : Les cas de maladies infectieuses sont réduits chez les enfants	Nombre d'enfants souffrant de malnutrition aigüe sévère pris en charge chaque année dans les 4 régions prioritaires	59,000 (2015)	65,000 (2020)	BDD programme				
	Taux de guérison dans les programmes intégrés de prise en charge de la malnutrition aigüe sévère	75% (2016)	80% (2020)	BDD programme				

¹⁷ Réduction de un point par an

Pilier 3 - Education et formation professionnelle : Améliorer l'accès à une éducation et une formation professionnelle de qualité, en particulier pour les groupes vulnérables								
Priorités nationales et liens avec les Objectifs de Développement Durables - Développement humain : Education et formation professionnelle - Genre /Croissance								
Effet 3.1 : D'ici 2020, les enfants et les jeunes issus des groupes vulnérables et particulièrement les filles, bénéficient d'une éducation inclusive de qualité y compris une offre d'alphabétisation							Cadre budgétaire à moyen terme (milliers \$)	
Produits	Indicateurs	Référence	Cible	MdV	Partenaires Gouv - UN	Total	Projeté	Gap
<u>Indicateur d'effet</u>	Taux d'achèvement du primaire des filles et des garçons	(2015) 76%	100%		MINEDUB MINESEC MINESUP MINJEC MINAS	37 601	12 806	24 795
<u>Produit 3.1.1</u> : L'offre d'éducation formelle inclusive et de qualité est accrue	Stratégie nationale de l'éducation inclusive élaborée et validée	0	1	Annuaire statistique du MINEDUB	Nations Unies ONU-Femmes PAM UNESCO UNHCR UNICEF			
	Stratégie national de l'alimentation scolaire élaborée et validée	0	1					
	Taux de rétention dans les écoles ciblées par le programme	96%	100%					
	Taux brut de scolarisation par sexe	(2014) 122%	100%	Rapports MINEDUB+PAM (indiquer le rapport)				
<u>Produit 3.1.2</u> : Les groupes vulnérables et particulièrement les filles ont un accès accru à une éducation formelle de qualité	Nombres d'enfants des écoles primaires ciblées qui bénéficient de l'alimentation scolaire	55 000	150 000	Annuaire statistique du MINEDUB				
	Taux d'achèvement des filles	(2014) 72%	100%	Enquête de rapport annuel de MINEDUB				
<u>Produit 3.1.3</u> : Les groupes cibles ont un accès accru à des services d'AENF de qualité	Taux d'alphabétisation	(2011) 81,8%	100%	ECAM (INS) / Annuaire statistique du MINEDUB				

Effet 3.2 : ' D'ici 2020, les jeunes de 15-35 ans ont un accès plus accru et équitable à la formation professionnelle et aux opportunités d'apprentissages en adéquation avec le secteur productif (efficacité de la formation avec débouchés)							Cadre budgétaire à moyen terme (milliers \$)		
Produits	Indicateurs	Référence	Cible	MdV	Partenaires Gov et UN	Total	Projeté	Gap	
Indicateur d'effet :	Proportion des jeunes ayant suivi une formation professionnelle et inséré dans le marché du travail	PM	Baseline + 50%	Enquête de suivi de cohorte (ONEFOP)	Gouvernement : MINEFOP MINJEC MINTSS MINESEC MINPROFF MINAS Agences SNU UNESCO UNHCR	1 850	950	900	
<i>Produit 3.2.1 : L'offre de formation professionnelle est améliorée et diversifiée</i>	Nombre de Centres de formation professionnelle disposant d'un plateau technique conformes à leurs spécialités et en cohérence avec les référentiels	PM (MINEFOP)	PM (MINEFOP)	Annuaire MINEFOP					
<i>Produit 3.2.2: Les groupes vulnérables ont un accès accru à la formation professionnelle</i>	Proportion des jeunes issues des groupes vulnérables formés dans les programmes de formation adaptés au besoin du marché	(2011) 13,7%	30%	Dispositif sur les statistiques courantes relatives à la main d'œuvre (MINEFOP/INS)					
<i>Produit 3.2.3 : Les jeunes issus du système de formation professionnelle sont davantage insérés dans le marché du travail</i>	Taux d'insertion des jeunes issus des structures de formation professionnelle	PM (MINEFOP)	Baseline + 75 %	Dispositif sur les statistiques courantes relatives à la main d'œuvre (MINEFOP/INS)					

Pilier 4 - Résilience, relèvement précoce et sécurité alimentaire : Renforcer les capacités de résilience des populations cibles pour faire face à l'insécurité alimentaire, aux chocs environnementaux, sociaux et économiques						Cadre budgétaire à moyen terme (milliers \$)		
Priorités nationales et liens avec les Objectifs de Développement Durables								
<ul style="list-style-type: none"> - Croissance forte, durable et inclusive - Appui à la production de l'emploi décent - Soutien à la Gouvernance et la gestion stratégique de l'Etat 								
Effet 4.1 : D'ici à 2020, les populations (en particulier les groupes vulnérables) des zones cibles sont plus résilientes aux chocs environnementaux, sociaux et économiques								
Produits	Indicateurs	Référence	Cible	MdV	Partenaires Gouv - UN	Total	Projeté	Gap
Indicateurs d'effets	4.1. A: Evolution des prix moyens des produits de consommation de masse (ex : oignon, mil, sorgho, riz, manioc, petits ruminants) dans les zones d'intervention par rapport à l'année de référence (2012)	Oignon : Sac/70 kg: 38 000 FCFA Mil: Sac/100 kg: 15 000 FCFA Sorgho: Sac/100 kg 16 000 FCFA Riz : Sac /50 kg 15 000 FCFA Manioc Caprins : Poids vif/50 kg 30 000 FCFA Ovins : Poids vif/50 kg 50 000 FCA	Evolution de + ou – 5% par rapport aux prix de référence.	Rapport statistique MINCOMMERCE	Agences SNU BIT CNUDHD OIM ONU-Femmes PAM PNUD UNV UNHCR UNICEF UNFPA FAO Gouv et OSC	115 166	43 436	71 730
	4.1 B: Indice de stratégies de survie	7 (2015)	4	EFSA ¹⁸	MINEPDED, MINAS, MINT, MINPROF, MINEE, MINFOF, MINADER, MINATD, MINEPIA, MINFOF, MIPMEESA, OSC, MINSANTE, ONACC, MINJEC			
	4.1 C : Réduction du nombre de conflits majeurs (agro pastoraux, fonciers, tensions inter ethniques, conflits liés aux ressources naturelles conflits sociaux) dans les zones d'intervention	Disponible en 2017	Réduction d'au moins 50% par rapport à la valeur de référence	Rapport DPC/MINATD				
	4.1 D : Réduction de la taille de la population vulnérable exposée aux risques de catastrophes naturelles (extrêmes climatiques et géophysiques)	Inondations : 117 171 (2015) Sécheresse : 302 104 (2015)	Inondations: 50 000 Sécheresse: 100 000	Rapport DPC/MINATD				

¹⁸EFSA: Emergency Food security emergency (PNSA/MINADER)

Produit 4.1.1 : Les populations sont plus aptes à anticiper, s'adapter et se relever des chocs environnementaux, sociaux et économiques	4.1.1A : Proportion de ménages qui affectent plus de 75% de leurs dépenses à l'alimentation	20%	15%	EFSA (PAM)					
	4.1.1B : Pourcentage de femmes et de jeunes qui participent à la résolution des conflits, et aux dialogues intercommunautaires	Femmes : 1%	10%	Rapport Annuel DGCOOP/MINEPAT					
		Jeunes : 10%	30%						
4.1.1C : Proportion de populations vulnérables des zones d'intervention appliquant les bonnes pratiques agro-sylvo pastorales	57%	80%	Rapport Direction de la conservation des ressources naturelles/ MINEPDED						
Produit 4.1.2 : Les institutions répondent mieux aux chocs environnementaux, sociaux et économiques	4.1.2A : Nombre d'organisations locales (producteurs, commerçants, consommateurs), exploitant le système d'information sur le marché mis en place dans les zones d'intervention	0	AD	Rapport statistique MINCOMMERCE Rapport DPC / MINATD					
	4.1.2B : Nombre d'institution et plateformes locales appliquant les techniques/stratégies de prévention, de gestion de conflits et de cohésion sociale	(2016) Institutions locales : 3 Plateformes : 3	Institutions locales : 7 (2016) Plateformes : 7						
	4.1.2C : Délais de réaction des institutions face aux chocs environnementaux (inondations, sécheresses)	(2013) : 1) 08h pour les sites de catastrophes dans les zones de résidence des autorités locales ; 2) 12h pour les sites de catastrophes dans les zones périphériques de résidence des autorités locales.	1) 01h pour les sites de catastrophes dans les zones de résidence des autorités locales ; 2) 02h pour les sites de catastrophes dans les zones périphériques de résidence des autorités locales.						
Produit 4.1.3 : Les interventions sont mieux coordonnées	Existence d'un système de coordination opérationnel	NON	OUI	MINEPAT					

Effet 4.2 : D'ici à 2020, les populations (en particulier les groupes vulnérables) des zones cibles ont, de façon permanente, un accès accru et équitable à une alimentation adéquate						Cadre budgétaire à moyen terme (milliers \$)		
Produits	Indicateurs	Référence	Cible	MoV	Partenaires Gouv - UN	Total	Projeté	Gap
<u>Indicateur d'effet</u>	Taux d'insécurité alimentaire	9,6% au niveau national	7% au niveau national	Rapport CFSVA ¹⁹ (PAM+FAO)	Agences SNU ONU-Femmes PAM UNHCR			
		19% au niveau des zones cibles (Est, Adamaoua, Nord et Extrême-Nord)	16% au niveau des zones cibles	Rapport annuel EFSA ²⁰ (PAM+FAO)				
Produit 4.2.1 : L'insécurité alimentaire dans les zones cibles a diminué.	Proportion des ménages ayant une consommation alimentaire acceptable (« Food consumption score »)	78% (2015)	90% (en 2020)	Rapport Annuel EFSA (PAM+FAO)	FAO	169 950	3 200	166 750
Produit 4.2.2 : L'Offre en infrastructures socioéconomiques de base (systèmes de stockage et de transformation) est améliorée	Taux (%) de croissance de la production agricole dans le Septentrion du pays	-33% (2015)	+5%	Rapport annuel CFSAM ²¹ (PAM+FAO)	Administrations MINADER, MINFOF, MINEPDED, MINAS, MINCOMMERCE MINMIDT MINPROFF, MINEPIA, MINATD, MINEPAT			
	Taux (%) d'amélioration de la capacité de stockage et de transformation des denrées alimentaires dans les zones cibles	(2015) 200 magasins de stockage)	235 magasins de stockage d'une capacité de 800m ³	- Rapport annuel de l'Office céréalier - Rapports annuels MINADER				
		Unités de transformation PM (FAO)	160 unités de transformation de riz et de fruits					
	Taux de réduction des pertes post-récoltes (IFAD, FAO et PAM)	30%	25%	Enquête auprès des petits producteurs ciblés				
Produit 4.2.3: Les interventions en matière de sécurité alimentaire sont mieux gérées et coordonnées	Existence d'un mécanisme/dispositif de gestion et de coordination, et système d'information intégré	Données statistiques non actualisées	Mécanisme de gestion et de coordination intégré	Rapports de réunions de coordination/missions conjointes				
		Coordination et gestion non intégrées	Base de données et système d'information actualisés	Rapports semestriels sur les données statistiques (MINADER)				

¹⁹CFSVA = Comprehensive Food Security Vulnerability Analysis

²⁰EFSA = Emergency Food Security Assessment

²¹CFSAM= Crops and Food Security Assessment Mission

ANNEXE 2 : Liste et échéancier des activités de suivi et évaluation de l'UNDAF

Principales activités de suivi et de l'évaluation	2018				2019				2020			
	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4
Tableau de bord des indicateurs du suivi des Effets UNDAF												
LE SUIVI DES PROGRAMMES												
Revue annuelle des programmes des Agences												
Réunions semestrielles des groupes Résultats UNDAF												
Revue annuelle de l'UNDAF												
Visites conjointes de terrain												
LES EVALUATIONS												
Etude sur la vulnérabilité alimentaire												
Recensement Général de la Population et de l'Habitat (RGPH)												
Enquête Démographique et de Santé (EDS)												
Enquête SMART												
Enquête SARA												
Enquête MICS												
Evaluation du Gender scorecard												
Enquête camerounaise auprès des Ménages												
Enquête sur l'emploi et le secteur informel												
Evaluation finale de l'UNDAF 2018-2020												
LES RAPPORTS PERIODIQUES												
Rapport National sur le Développement Humain												
Rapport sur les économies de l'Afrique Centrale												
Rapport sur le développement socioéconomique du Cameroun												
Système d'Information de gestion de l'éducation												
Rapport sur les Droits de l'Homme												
Rapport de l'Observatoire national de la jeunesse												
Rapport sur la mise en œuvre des ODD												

ANNEXE 3 : Clauses légales

A-3.1- Accords avec les Agences du SNU

Considérant que le Gouvernement du Cameroun (ci-après le « Gouvernement ») a conclu ce qui suit:

- a) CONSIDÉRANT que le Gouvernement et le Programme des Nations Unies pour le développement (ci-après le PNUD) ont conclu un accord de base régissant l'assistance du PNUD dans le pays signé par les deux parties le 25 octobre 1991. Sur la base de l'Article I, paragraphe 2 de cet Accord de base, l'assistance du PNUD en faveur du Gouvernement est apportée à ce dernier, et fournie et reçue conformément aux résolutions et décisions pertinentes et applicables des organes compétents du PNUD, et sous réserve des fonds nécessaires à la disposition du PNUD. En particulier, la décision 2005/1 du 28 janvier 2005 du Conseil exécutif du PNUD approuvant les nouvelles Réglementations et règles financières et, avec elles, les nouvelles définitions des termes « exécution » et « mise en œuvre » habilitant le PNUD à mettre en œuvre pleinement les Procédures communes d'élaboration de programme de pays faisant suite à l'initiative de simplification et d'harmonisation du Groupe des Nations Unies pour le développement. Au regard de cette décision, le présent UNDAF ainsi que le plan de travail (qui fait partie de cet UNDAF et est intégré aux présentes par référence), ayant été conclus par les présentes, constituent ensemble un document de projet tel que visé par l'Accord de base.
- b) Un Accord de base pour la coopération conclu par le Gouvernement avec la Commission Economique des nations Unies pour l'Afrique (CEA), le 10 mai 1986.
- c) Un Accord de base avec l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), pour l'établissement de la représentation, le 2 septembre 1978 et révisé le 8 Septembre 2015.
- d) Un Accord de base pour la coopération conclu par le Gouvernement avec le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les Réfugiés (HCR), le 08 mai 1982.
- e) Un Accord de coopération dans le pays conclu par le Gouvernement avec le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme (OHCHR), le 25 septembre 2001.
- f) Un Accord provisoire pour la coopération entre le Gouvernement du Cameroun et l'Organisation internationale pour les migrations (OIM) a été signé le 21 mars 2007.
- g) Un Accord de base pour la coopération conclu par le Gouvernement avec l'Organisation Internationale du Travail (OIT), le 06 mai 1967.
- h) Un Accord de base conclue par le Gouvernement du Cameroun avec l'Organisation Mondial de la Santé (OMS), relatif à l'assistance fournie, a été signé le 8 décembre 1962.
- i) Un Accord de base pour la coopération conclu par le Gouvernement du Cameroun avec l'Organisation des Nations Unies pour le Développement Industriel (ONUDI) le 24 avril 1989.
- j) Pour ce qui concerne ONU-Femmes le même accord régissant l'assistance du PNUD dans le pays a été signé le 25 octobre 1991.
- k) Un Accord de base conclue par le Gouvernement du Cameroun avec le Programme Commun des Nations Unies sur le VIH/SIDA (ONUSIDA), le 1^{er} juin 2015.

- l) Un Accord de base conclu entre le Gouvernement de la République du Cameroun et le Programme alimentaire mondial (PAM), relatif à l'assistance fournie par le PAM, ledit accord ayant été signé le 23 janvier 2001.
- m) Un Accord de base pour la coopération conclu par le Gouvernement avec et l'Union Internationale des Télécommunications (UIT) a été signé le 11 avril 1985.
- n) Un Accord de base pour la coopération conclu par le Gouvernement avec l'Organisation des Nations Unies pour l'Education, la Science et la Culture (UNESCO), le 1^{er} février 1991.
- o) Un Accord de base pour la coopération conclu par le Gouvernement avec le (Fonds des Nations Unies pour la Population/Programme des Nations Unies pour le Développement) (UNFPA/PNUD), le 25 octobre 1991 et révisé le 19 décembre 2006.
- p) Un Accord de base pour la coopération conclu par le Gouvernement avec le Fonds des Nations Unies pour l'Enfance (UNICEF), le 30 décembre 1995.

Pour tous les organismes : Une assistance sera mise à la disposition du Gouvernement et elle sera fournie et reçue conformément aux résolutions et décisions pertinentes et applicables des structures de gouvernance de l'organisme compétent des Nations Unies.

À l'égard de chacun des organismes des Nations Unies l'ayant signé, l'UNDAF sera lu, interprété et exécuté en accord avec, et d'une manière conforme à l'accord de base conclu entre cet organisme des Nations Unies et le Gouvernement hôte.

A-3.2 - Gestion du programme et accords de reddition des comptes

Le programme sera exécuté à l'échelle nationale sous la coordination globale du Ministère de l'Economie, de la Planification et de l'Aménagement du Territoire (MINEPAT). Les ministères, les ONG, les ONGI, et les organismes des Nations Unies mettront en œuvre les activités programmatiques. Le PNUAD deviendra opérationnel grâce à l'élaboration de plans de travail conjoints et/ou de plans de travail particuliers à un organisme et les documents de projets jugés nécessaires, ces derniers décriront les résultats spécifiques devant être obtenus, et constitueront un accord entre les organismes des Nations Unies et chacun des partenaires d'exécution, en tant que de besoin, relativement à l'utilisation des ressources. Dans la mesure du possible, les organismes des Nations Unies et les partenaires recourront au minimum de documents nécessaires, à savoir, le PNUAD signé et les plans de travail conjoints ou particuliers à un organisme, également signés, ainsi que les documents de projet pour la mise en œuvre des initiatives programmatiques. Cependant, si cela s'avère nécessaire et opportun, les documents de projet peuvent être préparés en utilisant entre autres, le texte pertinent extrait du PNUAD et des plans de travail conjoints ou particuliers à un organisme.

A-3.3 - Ressources et stratégie de mobilisation des ressources

Les organismes des Nations Unies faciliteront la préparation et la mise en œuvre d'activités au sein du PNUAD. Il peut s'agir notamment : d'un soutien technique, d'une assistance en espèces, de fournitures, de produits de base et d'équipements, de services d'approvisionnement, de transport, de fonds destinés à financer des actions de sensibilisation, de recherches et d'études, de services de consultation, de développement de programme, de suivi et d'évaluation de programmes, d'activités de formation et de soutien du personnel. Une partie du soutien des organismes des Nations Unies peut provenir d'organisations non-gouvernementales [et de la société civile] tel que convenu dans le cadre des plans de travail individuels et des documents de projet.

Un soutien supplémentaire peut comporter un accès au système global d'information géré par les organisations des Nations Unies, au réseau des bureaux de pays des organismes des Nations Unies et aux bases de données spécialisées, notamment aux fichiers de consultants et des prestataires de services liés au développement, et l'accès au soutien apporté par le réseau des organismes, fonds et programmes spécialisés des Nations Unies.

Les organismes des Nations Unies doivent désigner un personnel et des consultants aux fins de l'élaboration de programmes, du soutien aux programmes, de l'assistance technique ainsi que d'activités de suivi et d'évaluation.

Sous réserve des examens annuels et des progrès accomplis dans le cadre de la mise en œuvre du programme, les fonds des organismes des Nations Unies sont distribués chaque année civile et conformément au PNUAD. Ces budgets feront l'objet d'un examen et seront exposés plus en détail dans les plans de travail ainsi que dans les documents de projet. Si le gouvernement et les organismes des Nations Unies y consentent mutuellement, les fonds n'ayant pas été affectés par les donateurs en faveur d'activités particulières des organismes des Nations Unies peuvent être alloués à d'autres activités programmatiques tout aussi importantes.

A-3.4 - Suivi et évaluation

Les Partenaires d'exécution s'engagent à coopérer avec les organismes des Nations Unies aux fins du suivi de toutes les activités financées par des sommes versées par lesdits organismes. À cet effet, les Partenaires d'exécution conviennent de ce qui suit :

1. Examens périodiques sur place et vérifications ponctuelles de leurs documents financiers par les organismes des Nations Unies ou leurs représentants, selon le cas, et tel que décrit dans les clauses spécifiques de leurs documents/contrats d'engagement avec les organismes des Nations Unies
2. Suivi programmatique des activités dans le respect des normes et orientations des organismes des Nations Unies en matière de visites sur place et de suivi sur le terrain,
3. Audits spéciaux ou programmés. Chaque organisation des Nations Unies, en collaboration avec d'autres organismes du système (s'ils le souhaitent, en consultation avec le ministère respectif en charge de la coordination) mettra en place un plan annuel d'audits, visant en priorité les Partenaires d'exécution bénéficiant d'une assistance importante sous forme d'espèces versées par les organismes des Nations Unies, et ceux dont les capacités de gestion financière ont besoin d'être renforcées.

Les audits seront mandatés par les organismes des Nations Unies et effectués par des services d'audit privés.

A-3.5- Engagements du Gouvernement

Le gouvernement du Cameroun apportera un soutien aux efforts des organismes des Nations Unies visant à collecter les fonds nécessaires pour répondre aux besoins du présent UNDAF. Il coopérera avec les organismes des Nations Unies dans le cadre des initiatives suivantes: encourager les donateurs gouvernementaux potentiels à mettre à la disposition des organismes des Nations Unies les fonds nécessaires à la mise en œuvre des éléments non financés du programme; avaliser les efforts des organismes des Nations Unies pour collecter les fonds nécessaires au programme auprès d'autres sources, notamment le secteur privé à l'échelle internationale et au Cameroun; et permettre aux particuliers, entreprises et fondations de contribuer au Cameroun au financement de ce programme qui sera assorti d'exonérations fiscales en faveur du donateur, dans la mesure des contraintes légales en vigueur.

L'assistance en espèces pour les déplacements, salaires, honoraires et autres frais, est établie à des taux proportionnels à ceux appliqués dans le pays, et sans excéder les taux applicables au système des Nations Unies (comme indiqué dans les circulaires de la Commission de la fonction publique internationale -CFPI).

Le gouvernement honorera ses engagements conformément aux dispositions des accords de coopération et d'assistance.

Sans porter préjudice à ces accords, le Gouvernement doit appliquer les dispositions de la Convention sur les privilèges et immunités des Nations Unies (La « Convention générale ») ou la « Convention sur les privilèges et immunités des institutions spécialisées » aux biens, fonds et actifs des organismes ainsi qu'aux représentants officiels et consultants de ces derniers. Le Gouvernement accordera en outre aux organismes et à leurs représentants officiels ainsi qu'aux autres personnes assurant une prestation de services au nom des organismes, les privilèges, immunités et facilités figurant dans les accords de coopération et d'assistance entre les organismes et le Gouvernement. En outre, il est entendu que tous les Volontaires des Nations Unies soient assimilés à des représentants officiels des agences, et de ce fait, comme des ayants droit aux privilèges et immunités tel que spécifiés dans la « Convention générale » ou la « Convention sur les privilèges et immunités des institutions spécialisées ». Il incombera au Gouvernement de traiter les réclamations quelles qu'elles soient, susceptibles d'être intentées par des tiers à l'encontre de l'un des organismes et de ses représentants officiels, conseillers, agents ou autres personnes assurant une prestation de services au nom des organismes. Aucun des organismes ni quelconque de leurs représentants officiels, conseillers ou personnes assurant la prestation de services en leur nom, ne sera tenu pour responsable à l'égard de réclamations et obligations résultant d'opérations en vertu des accords de coopération et d'assistance, sauf en cas d'accord mutuel entre le gouvernement et un organisme particulier sur le fait que lesdites réclamations et obligations découlent d'une faute lourde ou d'une négligence grave de cet organisme, ou de ses représentants officiels, conseillers ou personnes assurant la prestation de services.

Sans préjudice du caractère général de ce qui précède, le gouvernement garantira ou couvrira les organismes en matière de responsabilité civile prévue par la législation du pays, concernant les véhicules fournis par les organismes mais sous le contrôle du gouvernement ou destinés à une utilisation par le gouvernement.

«Aucune disposition de cet Accord ne saurait être considéré comme une renonciation par les Nations Unies ou l'un de ses organismes ou organisations de l'un des privilèges ou immunités quelconques dont ils bénéficient ou leur acceptation de la compétence des tribunaux d'un pays relativement à des litiges résultant du présent Accord ».

Aucune disposition de ce document ou relative à ce dernier ne sera présumée être une renonciation, expresse ou tacite, à l'égard des privilèges et immunités des Nations Unies et de ses organes subsidiaires, y compris le Programme alimentaire mondial, que ce soit en vertu de la Convention sur les privilèges et immunités des Nations Unies du 13 février 1946, de la Convention sur les privilèges et immunités des organismes spécialisés du 21 novembre 1947, selon le cas, et aucune disposition de ce document ou d'un contrat institutionnel ou engagement quelconque ne sera interprétée ou appliquée d'une manière ou dans une mesure incompatible avec ces privilèges et immunités.